

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CAUX CENTRAL ETABLI AU 1er SEPTEMBRE 2017

Ce rapport, établi dans le cadre de la loi "BARNIER" du 2 Février 1995 et de son décret d'application du 6 Mai 1995, a pour objet de présenter la gestion du service public de l'eau potable et de l'assainissement du syndicat mixte d'eau et assainissement du Caux Central. Il est fait état de la situation au 31 décembre 2015.

Par arrêté du préfet en date du 24 décembre 2012 et suite à une forte volonté des différentes structures, le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Caux Central a été créé le 01^{er} janvier 2013. Il s'agit donc du quatrième rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Eau produit par cette nouvelle structure. Par arrêté Préfectoral, en date du 24 Décembre 2014, le syndicat du Caux Central n'est plus intercommunal mais mixte. En date du 05 Septembre 2016, par Arrêté Préfectoral, le Syndicat a intégré le réseau unitaire de la Commune de Doudeville.

Les services publics d'eau et d'assainissement ont été confiés par délégation à Véolia, à l'exception de l'ex-syndicat de la Région d'Yvetot dont le contrat d'assainissement est exploité par la société STGS.

1. SERVICE DE L'EAU POTABLE

1.1. Indicateurs techniques

1.1.a. Localisations des ressources

L'eau provient :

- pour le secteur desservant la commune d'Yvetot, la Région d'Yvetot et le secteur de Fauville Est
 - d'un captage situé à Héricourt en Caux, sur lequel se trouve une usine de traitement physico-chimique dotée d'un système de microfiltration, Volume prélevé : 1 091 421 m³
 - d'un forage situé à Rocquefort, Volume prélevé : 36 684 m³
 - d'un forage situé à Environville où est installée une désinfection, Volume prélevé : 81 084 m³

D'achat d'eau à la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine et à la Région de Doudeville : 340 456 m³

- D'un captage à Sommesnil équipé d'une unité de traitement mobile desservant l'ex-syndicat d'Ourville en Caux - Volume prélevé : 229 118 m³.
- D'un captage à Sommesnil alimentant l'ex-syndicat d'Héricourt Nord et la commune de Doudeville. En cas de turbidité de ce captage, les communes de ce secteur sont alimentées par le syndicat d'eau et d'assainissement de la région de Doudeville via le captage de St Pierre de Bénouville. Volume prélevé : 251 998 m³ pour Héricourt Nord

Total volume prélevé : 1 690 305 m³

Le syndicat d'eau du Caux Central vend également 190 264 m³ à la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

1.1.b. Distribution

Le réseau, ramifié et maillé, est composé comme suit:

	Adduction	Distribution (km)	Branchements (km)	Défense incendie (U)
2016	880 mL	488.6 km	114.104	378

Le réseau de distribution d'eau potable dessert environ 32 000 habitants.

Le rendement du réseau de distribution du syndicat est le rapport entre le volume prélevé et le volume distribué à la population (volume relevé aux compteurs des clients). Pour l'année 2016, le rendement global du syndicat est 82.5 %. Il était de 80.9 % en 2015.

Le rendement s'explique par les fuites sur le réseau et les prélèvements effectués sur le réseau incendie.

	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés	2.14 m3/j	1.94 m3/j
Indice perte linéaire m3/j/km	2.11	1.89
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	92	92

Pour les forages et captages d'Héricourt en Caux : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %

Pour les forages du Vert Buisson : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %

Pour Sommesnil: indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 40%

	2015	2016
Compteurs	15 710	15 837
Branchements	13 370	13 442
Branchements plomb	62	88
Taux d'impayés	1.16%	2.13 %
Taux de réclamations /abonnés	2.24%	0.95 %

Le délai maximal pour l'ouverture des branchements est de 1 jour et le respect de ce délai est de 100%.

1.1.c. Consommations

	2015	2016
Nombre abonnés	14 705	14 682
Particuliers	14 690	14 666
Non domestiques	15	15
Indice linéaire de consommation m3/j/km	7.96	8.89
Nouveaux abonnements	1 435	1 469
Taux de mutation	9.9 %	10.2 %
Taux d'occurrence des interruptions de service	4.9 U/abonnés	5.45 u/ abonnés

1.1.d. Qualité de l'eau

	2016
Analyse microbiologique	165
Taux de conformité	100 %
Analyse physico-chimique	127
Taux de conformité	99.2 %

Le rapport de l'Agence Régionale de Santé est joint en annexe au présent rapport.

1.1.e La continuité du service

La qualité de l'eau distribuée n'a nécessité aucune coupure d'eau pour l'année 2016. Les seules coupures qui ont été réalisées concernent le renouvellement de diverses canalisations (branchement et canalisation principale) afin d'améliorer le réseau d'eau et les réparations de canalisations.

1.2. Indicateurs financiers concernant le prix de l'eau

1.2.1. Modalités de tarification

Tous les ans le Comité syndical fixe la surtaxe pour la distribution et l'assainissement.

La redevance forfaitaire ou prime fixe et le prix au m³ sont calculés tous les ans à partir des différents coefficients et valeurs de base. La facture d'eau type détaillée est présentée en annexe par communes

1.2.3. Autres indicateurs financiers

1.2.3.a. Les recettes d'exploitation

	2015	2016
Exploitant	1 198 930 €	1 350 007 €
Résultat exploitant	- 363 223 €	- 44 012 €
Collectivité	802 580 €	921 115 €

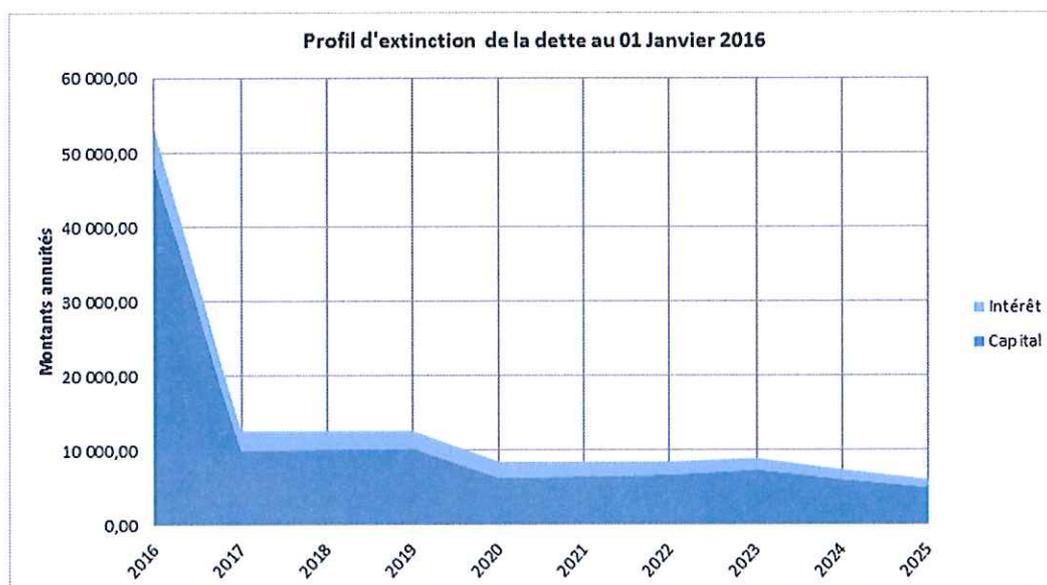
Les recettes de l'exploitant correspondent à ses produits nets d'exploitation, à savoir le montant de la taxe sur l'année.

Concernant le syndicat, les recettes d'exploitation comprennent également le reversement de la surtaxe liée à la production et distribution d'eau.

1.2.3.c. La dette de la collectivité

L'état de la dette au 01/01/2016 fait apparaître les valeurs suivantes

	2015	2016
Dette origine	804 819.48 €	567 568 €
Restant dû	182 247.20 €	131 734 €
Remboursement année	57 803.81 €	53 173 €



CAPTAGE DE SOMMESNIL

- Date de construction : 1946
- Arrêté DUP & autorisation de prélèvement dû : *en cours*
- Capacité technique : $500\ 000\text{m}^3/\text{an}$ & $Q_{\text{max}} = 100\text{m}^3/\text{h}$ selon avis hydrogéologue de septembre 2010
- Indice BSS : 00578X0006
- Niveau statique : -1.6m Niveau dynamique : - 2.0m
- Profondeur : 18m // Diamètre du puits : 1.40 m : pompage indirecte via une galerie drainante de la source (sans rabattement de nappe) (1938)
- Fonctionnement moyen : $700\text{ m}^3/\text{j}$ soit 14h/j en alternance
- Autonomie en cas d'arrêt : 20h
- Secours possible : En cas de turbidité avec le forage de Saint Pierre Bénouville (syndicat de la région de Doudeville) pour la partie alimentant l'ex secteur d'Héricourt Nord
 - Pilotage :
 - o Sur niveau réservoir via la sonde de niveau (4.0 - 4.5m)
 - o Horloge et arrêt surpression

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

- Pompe Marque Type Débit Hauteur Puissance
- 1 KSB MTCV65/3-5.1/1267 50 125 30
- 2 KSB IRIS50-5V/30 50 125 30

TELEGESTION :

- Type : SOFREL S550 (commun avec Ourville) Anti-intrusion : Opérationnelle
- Liaison : RTC

TRAITEMENT : SANS

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- Mise en place de capot Vigipirate pour l'accès au captage par les voies avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tait anti-intrusion et Tête de puits difficilement accessible et rehausse à réaliser pour protéger l'accès (1)



- Absence de DUP et de périmètre de protection : en cours
- Mise en place d'une clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site autour du site ou au niveau de la trappe d'accès (1)

PRIORITE 2 :

- Absence de caillebotis pour accès à l'intérieur du puits depuis le bâtiment (nécessité de marcher sur les canalisations ou sur des planches en bois) (2) → *en cours travaux débutés par syndicat en 2016*



- Ressource turbide périodiquement : fiabilisation des interconnexions nécessaire (l'interconnexion avec le SAEP de Doudeville via la commune de Doudeville est insuffisante en débit et pression) ou mise en place d'une unité de traitement de la turbidité (2) → *en cours travaux débutés par syndicat en 2016*

PRIORITE 3 :

- Problème d'étanchéité dans le local transformateur → réfection du bâtiment à prévoir (3)
- Problème d'étanchéité dans le bâtiment pompage → réfection du bâtiment à prévoir (3)
- Mise en place d'une sonde de niveau dans le forage pour le suivi du niveau de nappe (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2008	Renouvellement des portes de la station de pompage
2012	Renouvellement du turbidimètre
2013	Rénovation de la pompe n°1 Mise en place d'un capteur sur l'accès par le puits dans le bois
2014	Renouvellement de l'anti-bélier Rénovation de la pompe n°2 Renouvellement du compteur AESN avec mise en place d'un stabilisateur d'écoulement
2015	Renouvellement crépines aspiration des pompes Mise en place d'un analyseur de chlore
2016	Renouvellement de la porte d'accès au site Renouvellement du moteur de la pompe P1 HN Réalisation d'un massif béton sur le capot en haut du captage pour faciliter les interventions d'entretien Mise en place d'un capteur d'intrusion sur le capot du captage Lancement de la DUP/BAC Lancement du raccordement du forage à l'usine de traitement d'eau potable afin d'apporter une eau traitée en turbidité – et à terme pour les pesticides – au territoire alimenté par ce forage.
2017	Rénovation du chloromètre Inspection caméra par le syndicat du captage afin de mieux connaître le captage et son alimentation Traçages de bétroire pour définir le BAC

RESERVOIR DE CLEUVILLE AVEC UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA TURBIDITÉ

- Date de construction : 1946
- Nombre de cuve : 2 Volume des cuves : 315 + 315 m³
- Revêtement : Résine
- Sol = 131 m NGF / radier = 162.8 m NGF / TP = 168.8 m NGF
- Vidange : sur la route
- Volume moyen journalier : 700m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : 0.5-1 jour
- Secours possible : NON
- Bypass : NON
- Pilotage :
 - o Sur niveau réservoir via la sonde de niveau (4.0 - 4.5m)
 - o Horloge et arrêt surpression

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

- Pompe Marque Type Débit Hauteur Puissance
- Pompe doseuse PROMINENT 2.1 L/h 160 0.017
- Pompe Chlore GRUNDFOS

TELEGESTION :

- Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : opérationnelle
- Numéro : GSM Historisation LERNE : niveau réservoir
Débit distribution

METROLOGIE :

- Équipement Marque Type Référence Seuil alarmes
- Turbidimètre (eau traitée)

TRAITEMENT :

Turbidité par filtration sur sable et anthracite

- Pilotage : sur niveau de demande du réservoir
- Flocculation : Injection d'un flocculant en ligne avec passage sur mélangeur statique (chicanes)
- Filtration : 2 ballons de 25 m³/h chacune
- Vitesse de filtration : 7,6 m/h (recommandations pour bi couche : 6 à 8 m/h)
- Hauteur de matériaux : 1.20 m (sable : 0.8 m + anthracite : 0.40 m)
- Fonctionnement en // soit une production de 50 m³/h
- Perte de charge d'un filtre : 0.1 bar. Filtre à laver si > 0.5 bar
- Lavage : automatisé sur lancement manuel par l'agent (durée de lavage environ 45 mn)
- Volume process : 20 m³ / lavage / ballon.
- 1 lavage toute les 2 à 3 semaines en temps normal, soit environ 700 à 1000 m³/an
- Pilotage : Par automate Schneider telemecanic et console Magellis
- Capacité de traitement : Si Eaux Brutes < 40 NFU => Eaux traitées < 0.5 NFU
Si Eaux Brutes > 40 NFU => Eaux traitées > 0.5 NFU
Si **Eaux Brutes > 100 NFU => Eaux traitées < 2 NFU non garantie**

Désinfection au chlore gazeux par surpression sans inverseur de bte de chlore

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

Sur l'unité de traitement de la turbidité :

PRIORITE 1 :

- **Sécurisation du fonctionnement par un pilotage de la dose d'injection de coagulant sur la turbidité de l'eau brute (actuellement fait manuellement) (1)**
- **Mise en place d'anti-intrusion sur le local UMT pour sécuriser l'accès et la distribution : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion téléalarmés. Nous préconisons la mise en place de détecteurs d'intrusion télé gérés. (1)**

PRIORITE 2 :

- Sécurisation de l'injection de floculant par mise en place d'une 2nd pompe d'injection (2)
- Sécurisation de l'accès à la lagune avec mise en place de barrière de protection (2)

Sur le réservoir :

PRIORITE 1 :

- **Mise en place des crinolines sur échelles (accès à la cuve dangereux) pour prévenir des risques de chutes de hauteur (1) → en cours VEOLIA 2017**
- **Absence de garde-corps sur dôme pour prévenir des risques de chutes de hauteur (1)**

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS (2)
- Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion (2)
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau (2)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

UMT

- | | |
|------|--|
| 2011 | Une période de turbidité n'a pu être gérée par l'unité de traitement des sables fin 2011. Ceci a généré une crise de non potabilité de l'eau produite au cours de laquelle près de 20 000 bouteilles d'eau ont été distribuées par Veolia. Un audit du site par la direction technique régionale de Veolia a également été mis en œuvre. |
| 2012 | Renouvellement de la télégestion (passage à SOFREL S550) |
| 2013 | Renouvellements de certaines électrovannes 6 en DN80 et 2 DN125
Renouvellement du débitmètre d'eau de lavage sur UMT |
| 2014 | Renouvellement des diaphragmes
Renouvellement du turbidimètre
Réparation de la géo membrane de la lagune |
| 2015 | Mise en place d'un inverseur de bte de chlore
Mise en place d'un analyseur de chlore
Renouvellement d'une vanne électrique sur l'UMT |
| 2016 | Renouvellement d'une vanne électrique sur l'UMT |
| 2017 | Mise en place d'un escalier pour accéder à la lagune avec rambardes |

Réservoir

- | | |
|------|---|
| 2000 | Réfection complète réalisée : peinture extérieure, étanchéité du dôme et des cuves, métallerie, huisserie |
| 2012 | Mise en place d'un débitmètre sur la distribution |
| 2015 | Modification hydraulique sur la vidange : envoi vers la lagune au lieu de la route pour éviter accident de circulation ou inondations des parcelles à proximité lors du lavage du réservoir ou en cas de débordement
Mise en place d'un 2 nd capteur intrusion pour accès au 2 nd palier (en plus du déjà existant sur la porte) |
| 2017 | Renouvellement des rambardes du bas jusqu'au haut du réservoir au niveau des paliers |

RESERVOIR DE SOMMESNIL BS RÉSERVOIR SEMI-ENTERRÉ

- Date de construction : 1946
- Nombre de cuve : 2 Volume des cuves : 150 + 150m³
- Revêtement : Béton
- Sol = 105 m NGF / radier = 105 m NGF / TP = 107.5 m NGF
- Vidange : dans les bois
- Pilotage : Robinet flotteur

TELEGESTION :

Type : Ligne pilote avec le réservoir de Cleuville Anti-intrusion : AUCUNE

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

ANTENNISTES : SANS

PRIORITE 1 :

- **Cuves non étanche : réfection du réservoir à prévoir. Une inspection des cuves a été réalisée par la collectivité lors du lavage le 27/10/14. La collectivité intègre la réfection dans le programme des travaux → lavage impossible en 2015 comme fonctionnement seulement sur une seule cuve, la 2nd a été isolé pour raison de fuite importante (1)**
- **Mise en place d'une clôture Vigipirate pour sécuriser l'accès (>2m) (actuellement, absence de clôtures) (1)**
- **Site difficilement accessible et situé en domaine privé (1)**
- **Mise en place de capot Vigipirate pour la protection de la ressource avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tait anti-intrusion (1)**

PRIORITE 2 :

- **Mesure de niveau (à l'occasion de la mise en place d'une télégestion) (2)**
- **Mise en place d'un by-pass avec stabilisateur de pression entre le refoulement et la distribution pour permettre l'isolement du réservoir en cas de travaux (2)**
- **Mise en place d'un garde-corps sur le toit terrasse pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2)**

PRIORITE 3 :

- **Mise en place d'un compteur sur les 2 distributions (actuellement seulement sur le remplissage réservoir) (3)**
- **Mise en place d'accès au capot (escalier,...) (3)**

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2014	Renouvellement des vannes de vidange
2016	Renouvellement du robinet flotteur Mise en place de capteurs d'intrusion sur capots et porte Renouvellement vanne de vidange et réparation de la 2 nd
2017	Crosse amovible sur l'échelle Soudures des charnières et changement de serrure

RESERVOIR DE NORMANVILLE RÉSERVOIR SUR TOUR

- Date de construction : 1960
- Nombre de cuve : 1 Volume des cuves : 200 m³
- Revêtement : Béton
- Sol = 136 m NGF / radier = 150.5 m NGF / TP = 155.5 m NGF
- Bypass : OUI

TELEGESTION :

- Type : Anti-intrusion : AUCUNE
Liaison : RTC Historisation LERNE :
- Niveau réservoir
 - Débit distribution

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion (2)
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau (2)
- Évacuation de l'analyseur de chlore à revoir comme stagnation des eaux en pied de réservoir (2)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- | | |
|-----------|---|
| 2008 | Pose d'une vanne sur vidange |
| 2009 | Renouvellement de la porte du réservoir
Renouvellement du capot sur le dôme du réservoir |
| 2011 | Réfection du réservoir étanchéité et reprise d'enduit par la collectivité
Mise en place dans le cadre d'une sectorisation d'un débitmètre en sorte du réservoir (non opérationnel) |
| 2014-2015 | Réhabilitation complète du réservoir (mise en place garde-corps, crinoline, rambarde,...)
Mise en place d'un compteur sur la distribution
Mise en place d'une clôture Vigipirate
Mise en place d'une rechloration avec pompe, armoire de chlore, chloromètres, inverseur,... |
| 2017 | Renouvellement de l'armoire de chlore (dégradation importante suite à des vents violents) |

RESEAU

Interconnexion :

- SAEP de Héricourt Nord vers SAEP d'Ourville en Caux :

o Canalisation Ø 80 mm et Ø 90 mm

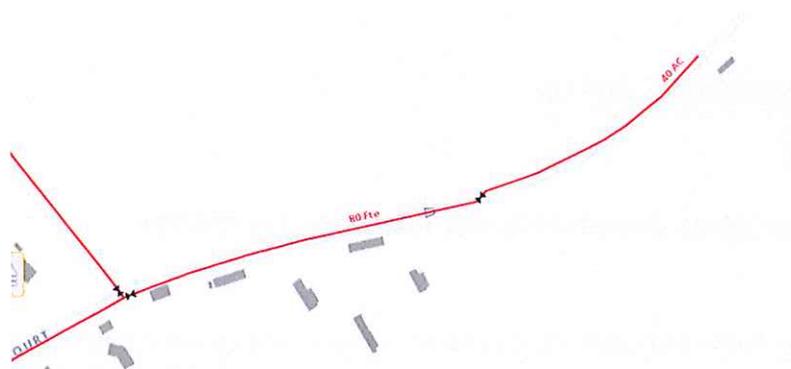
o Secours partiel uniquement pour la commune de Héricourt en Caux normalement alimentée par le SAEP d'Ourville en Caux

o Pas de compteur.

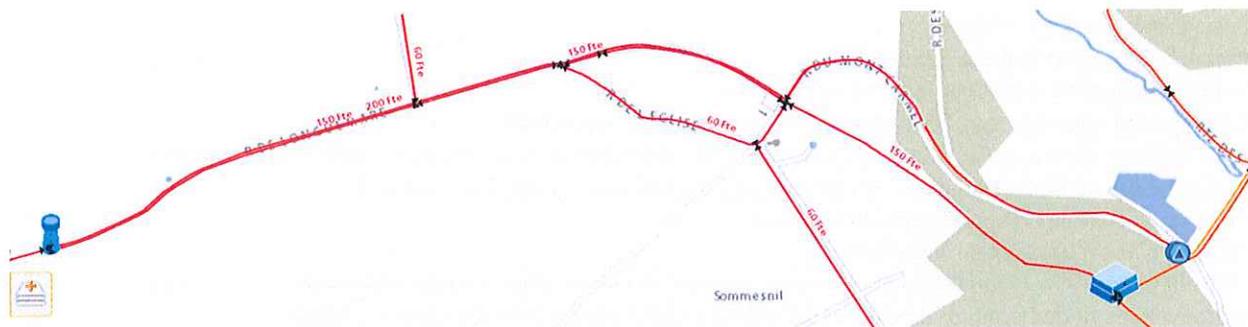
INSUFFISANCES

PRIORITE 2 :

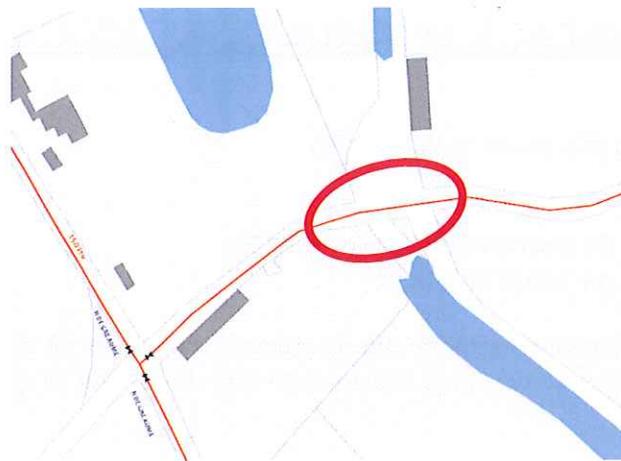
- **ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT - Route d'Héricourt :** Canalisation de Ø 40 amiante ciment fortement dégradée : Renouvellement de 200 ml de canalisation à minima avec reprise d'1 branchement (herbage) à prévoir. Coût estimatif de l'opération 20 k€. (Rq : historiquement cette canalisation comprenait 4 branchements d'eau au total) (2)



- **SOMMESNIL - Refoulement vers réservoir Cleuville :** Canalisation Ø 200 fonte grise 2500 ml environ avec joint plomb coulé fragile : Renouvellement de la canalisation et 1 ventouse à prévoir : Coût estimatif 250 k€ (2)



- **HERICOURT EN CAUX – Rue de Gréaume :** Renouvellement canalisation fortement dégradée au niveau du pont en aérien DN80 Fonte (2)



HISTORIQUE des TRAVAUX MAJEURS REALISES

Par la collectivité :

2009 :

RIVILLE

- Rue des Verts Talus : Renouvellement par la collectivité d'environ 250 ml de canalisation Ø 60 fonte grise fortement dégradée.

ANCOURTEVILLE sur Héricourt

Rue des champs : Renouvellement par la collectivité d'environ 50 ml de canalisation de Ø 40 amiante ciment fortement dégradée

2011 :

- **Réalisation d'une sectorisation du réseau d'eau potable par la collectivité**

DEBITMETRE COMMUNE ADRESSE

- C0 SOMMESNIL Réservoir Semi enterré
- C7 CLEUVILLE Réservoir sur Tour
- C6 CLEUVILLE Rue de la Hêtraie Télbox2
- C8 THIOUVILLE Rue du Château
- C1 NORMANVILLE Réservoir sur Tour Route du Château - Armoire commune dans le réservoir C1 et C2
- C2 NORMANVILLE Carrefour - Armoire commune dans le réservoir C1 et C3

2014 :

- Renouvellement réseau eau potable centre bourg Héricourt en Caux – 760 mL

2016 :

- Renouvellement réseau eau potable Grande Rue Anvéville – 1 160 mL

CAPTAGE D'HERICOURT EN CAUX

- Arrêté DUP & autorisation de prélèvement du 03/11/1986
- Capacité technique : 3500m³/j
- Indice BSS : 00578X0007
- Fonctionnement moyen : choix du fonctionnement selon turbidité
- Secours possible : basculement sur forage en totalité
- Pilotage : AUCUN

Le captage est partiellement maintenu en activité afin de secourir les forages du champ captant lors des périodes de maintenance (remplacement de pompe de forage notamment) afin de garantir la quantité nécessaire à la production d'eau.

TELEGESTION :

Type : A LA MICROFILTRATION Anti-intrusion : Opérationnelle

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- Mise en place d'une clôture sur le périmètre immédiat ou mise en place d'une double porte pleine sur l'accès à la bâche du captage (1)
- Mise en place de capot Vigipirate pour la protection de la ressource avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tamis anti-intrusion (1)



PRIORITE 2 :

- Nettoyage complet du captage pour supprimer les zones de dépôts de limons (bâche et différents drains) (2) : prévu en 2017
- Entretien des espaces verts autour de la zone d'accès et des capots (2)
- Mise en place d'une sonde de niveau dans les captages pour le suivi du niveau de la nappe surtout que l'année 2017 montre des signes inquiétants de marnage important

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2011/2012 Réalisation et mise en service d'un champ captant et abandon du forage d'essai par la collectivité afin d'augmenter la capacité de production et suppléer au captage fortement turbide

FORAGE D'ESSAI D'HERICOURT EN CAUX

- Arrêté DUP & autorisation de prélèvement du *AUCUNE*
- Indice BSS : 00578X0060
- Fonctionnement moyen : 24 h/j (selon débit) excès étant éliminé en trop plein du captage dans les cressonnières
- Secours possible : basculement sur le captage ou sur le champ captant
- Pilotage : Manuel (aucun pilotage, juste marche/arrêt)

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Mise en place d'anti-intrusion pour sécuriser l'accès et la distribution : L'ouvrage n'est pas sécurisé et n'est pas conforme aux prescriptions de l'ARS : Les accès à l'eau ne disposent pas de détecteurs d'intrusion téléalarmés. Nous préconisons la mise en place de détecteurs d'intrusion téléalarmés. (1)**
- **Dépose de l'armoire électrique ainsi que la pompe comme le forage n'est plus utilisé**

PRIORITE 3 :

- **Canalisation de transfert du forage vers la microfiltration aérienne : Canalisations à supprimer (3)**
- **A voir pour rebouchage ou réutilisation en piézomètre (accès à sécuriser via capot Vigipirate et anti-intrusion comme accès à la ressource) (3)**

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2000 Mise en service

- ➔ **SUPPRESSION A REALISER PAR LA COLLECTIVITE A L'OCCASION DE LA MISE EN SERVICE DU CHAMP CAPTANT AVEC MISE EN PLACE D'UNE OBTURATION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE SUR LA TETE DE FORAGE (A L'ARRET DEPUIS JUILLET 2014)**

CHAMPS CAPTANT D'HERICOURT EN CAUX

FORAGE

- Arrêté DUP & autorisation de prélèvement **EN COURS**
- Capacité technique : 120m³/h (F1) & 110m³/h (F2) & 4600m³/j
- Indice BSS : 00578X0084 & 00578X0088
- Niveau statique F1 : 9.40 m Niveau dynamique : 10.80 m
- Niveau statique F2 : 9.30 m Niveau dynamique : 10.60 m
- Secours possible : basculement sur le captage et sur le forage d'essai
- Pilotage : Niveau de la bêche d'eau brute usine

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES : 3 pompes

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle

Liaison : LP avec micro

Historisation LERNE :

- Turbidité F1 et F2
- Volume / Débit F1 et F2
- Niveau forage F1 et F2

METROLOGIE :

Turbidimètre F1

Turbidimètre F2

Compteur AESN F1

Compteur AESN F2

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION :

CHARLATTE Catégorie IV Type CHA8C PS : 10bars // PE : 15 bars 1000 1000RH1215

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Mise en place de vidéosurveillance sur le site (2 têtes de forages en priorité et voie d'accès) avec accès à distance et enregistrement des données dans coffret sécurisé (1)**

PRIORITE 2 :

- Création d'une zone d'infiltration ou cheminement de l'eau du turbidimètre vers la rivière (actuellement derrière le bâtiment donc accumulation d'eau ayant des difficultés à s'évacuer) (2)
- Nécessité de traverser la rivière pour accéder au site (accès problématique si nécessité de moyens lourds en cas de crue) et mise en place d'une passerelle plus sécurisée avec 2 gardes corps pour le franchissement de la rivière à pied (2)
- Création d'une passerelle au niveau des têtes de forage pour ouvrir les capots en sécurité avec crosse de sortie (2)

PRIORITE 3 :

- Mise en place de pompe vide cave à demeure dans chaque forage pour éviter l'accumulation d'eau (légère infiltration/condensation donc mise en place actuellement d'un vide cave en ponctuel) (3)
- Problème régulier de dégradation de la clôture à cause de la présence de chevaux dans la parcelle voisine (la clôture électrique est souvent au sol) (3) → *aucun pb en 2015/2016 (à suivre)*

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2009 Travaux de mise en service des 2 forages du champ captant
- 2010 Fin de chantier des nouveaux forages F1 + F2
- 2011 Mise en service
- 2012 Réalisation des clôtures du périmètre immédiat
- 2014 Suite à de nombreuses intrusions et casse de la clôture, mise en place d'une clôture électrique par le propriétaire du terrain des chevaux
- 2016 Remplacement du tamis 500µm en sortie de forage pour la protection des membranes
Mise en place d'un piège à bulle pour réduire le problème de lecture de la turbidité sur les turbidimètres F1/F2 (la présence des bulles provoquent une hausse de la lecture de la turbidité non réelle)
- 2017 Mise en place d'échelle fixe pour accéder au forage F1 et au forage F2

MICROFILTRATION D'HERICOURT EN CAUX USINE DE TRAITEMENT DE LA TURBIDITÉ PAR MICROFILTRATION

- Date de construction : 1999
- Types : Usine de traitement de la turbidité par microfiltration avec 1 cuve de 70m³ pour l'eau brute, 1 cuve de 500m³ pour l'eau traitée, 3 cuves pour le lavage chimique des membranes et une lagune pour la décantation des eaux de lavage
- Vidange : vers la lagune de décantation ou rivière
- Fonctionnement moyen : 13h/j
- Secours possible : Forage de Roquefort (si turbidité OK)
- Pilotage :
 - o Sur niveau du réservoir pour la microfiltration (Autretot ou Yvetot)
 - o Sur niveau de la bache d'eau brute pour captage/forage

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

- P1 relevage FLYGT 300 7,5
- P2 relevage FLYGT 300 13,5
- P1 alim. Machine
- P2 alim. Machine
- P3 alim. Machine
- P1 dé colmatage
- P2 dé colmatage
- P1 eau usée
- P2 eau usée
- P1 eau traitée
- P2 eau traitée
- P2 eau traitée
- P1 eau service
- P2 eau service
- 3 Compresseurs à air
- 2 Sécheurs air

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle

Liaison : RTC

Historisation LERNE :

- Turbidité EB

LP avec forage Turbidité ET

- Chlore
- Volumes / Débits.

METROLOGIE :

- Analyseur de chlore
- Turbidimètre eau traitée
- Turbidimètre eau brute
- Turbidimètre source
- Débitmètre source

TRAITEMENT :

Poste de relèvement entrée microfiltration

- Alimenté par les eaux du captage et du forage d'essai + champ captant à l'avenir
- Pompes de poste : 2
- Débit des pompes : 2x250 m³/h à débit variable
- Production moyenne : 2000 à 3 000 m³/j
- Temps fonctionnement moyen : 13 h / j (selon débit)

- Alimente la bache d'eaux brutes de la microfiltration
- Production moyenne :
 - Volume eaux brutes : ~2400 m³/j
 - Volume de process ~15% : ~300 m³/j
 - Volume eau traitée ~2100 m³/j
- Capacité maximale :
 - Débit autorisé eaux brutes : 230 m³/h x 20h = 4600 m³/j
 - Volume de process (20%) : - 900 m³/j
 - Volume eau traitée : 3700 m³/j

Bache d'eau brute : 70 m³

Pompes d'alimentation machine : 3x 140 m³/h

- Fonctionnement 1 pompe par file + 1 secours
- Temps fonctionnement moyen : ~15 h / j (selon débit)

Préfiltres : 1u

Microfiltration : 2 modules de membranes (90 membranes / modules)

- Production moyenne : 3000 m³/j
- Volume de process moyen : 20% (environ 900 m³/j) rejeté dans une bache de tranquillisation puis vers lagune et exutoire en Durdent.
- Dé colmatage par pompe : 2x450 m³/h (fonctionnement en alternance) + Air

Bache eau traitée : 500 m³

Pompes de reprise eau traitée: 3x 135 m³/h

- Fonctionnement : 1 pompe (2 pompes en parallèle = 250 m³/h possible électriquement mais non autorisé du fait de la fragilité du refoulement – Refoulement à changer 2015 – canalisation entre UTEP et réservoir Autretot)
- Temps fonctionnement moyen : 17 h / j (selon débit)

RESERVOIRS SOUS PRESSION :

2 pompes 200 L, 2 pompes 500 l, 1 pompe 1500 L et une pompe 100 L

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- Mise en place de vidéosurveillance sur le site (bache eau traitée et voie d'accès ou de pénétration dans le bâtiment) avec accès à distance et enregistrement des données dans coffret sécurisé (1)
- Règlements non respectés. Le rejet au milieu naturel est non conforme en flux d'aluminium (Charge maximum à 60 g/j pour un seuil de 14.1g/j) ainsi qu'en chlorure (Charge maximum à 9200 g/j pour un seuil de 147g/j) en mode lavage chimique (fréquence <5/an). Ce seuil avait été fixé en conception de l'usine pour l'utilisation d'un coagulant jamais utilisé en réalité. Une actualisation de l'arrêté de rejet avec une révision des seuils autorisés est donc nécessaire pour cadrer au process actuel (sans coagulant) (1)
- Mise en place d'une clôture Vigipirate (>2m) pour sécuriser l'accès au site autour du site (1)
- Mise en place de capot Vigipirate pour la protection de la ressource (bache arrivée eau brute) avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tals anti-intrusion (1)

PRIORITE 2 :

- Présence d'une lagune de pluviale dans le périmètre immédiat : A curer par la Direction des Routes. En effet cet ouvrage collecte les eaux de ruissellement du RD uniquement et ne concerne donc pas l'exploitation du site de production d'eau (plainte des voisins par rapport à l'entretien de cette zone d'espaces verts)
- Nécessité d'isoler l'armoire générale de l'usine : celle-ci est située au cœur de l'usine sans protection vis-à-vis des éclaboussures ou fuites importantes
- Mise en place de garde-corps sur le haut de la cuve eau traitée pour accès ou capots de bache pour prévenir des risques de chutes de hauteur

- Renouvellement à prévoir coté membrane de microfiltration MEMCOR qui ne sont plus ACS (dernier renouvellement 2010 donc déjà 7ans). Pour le moment, RAS du côté du fonctionnement celle-ci étant moins sollicité compte tenu de la faible turbidité sur le champs captant mais à surveiller.

PRIORITE 3 :

- Élagage des arbres coté foret à prévoir et refus du propriétaire de réaliser cette intervention (3)
- Dégradation du génie civil à certains endroits (notamment sur la bêche d'eau sale et des retentions de produits chimiques) (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2009 Remplacement des 8 pré filtres par un seul pré filtre redimensionné
- 2011 Modification des cycles de décolmatage ayant pour conséquence une nette diminution des volumes de process (passage de 25% à 13% en volume de process)
Renouvellement des 180 modules de membranes
- 2012 Renouvellement de vannes automatiques sur les 2 CMF
Renouvellement de l'onduleur
Renouvellement de variateur de l'une des pompes du poste de relevage des eaux brutes
Renouvellement du transmetteur de pH (ainsi que la chaîne de mesure)
Renouvellement du moteur du compresseur n°2
Rénovation de la pompe n°2 sur l'alimentation en eaux brutes des CMF
Renouvellement des consoles programmable des variateurs de vitesse des pompes du poste de relevage eaux brutes de l'UP.
Renouvellement du débitmètre sur les eaux brutes venant du poste de relevage
Renouvellement du moteur du compresseur n°3
Renouvellement des clapets au refoulement des pompes de relevage d'eau brute
- 2012/2013 Renouvellement de télégestion et de la supervision du site, fiabilisation de la télégestion de l'usine afin de pérenniser l'alimentation en eau
Mise en place d'un débitmètre électromagnétique pour contrôler le débit des décolmatages des membranes.
- 2013 Renouvellement des capteurs de mesure de PTM
Renouvellement de la sonde de turbidité sur l'eau brute
Renouvellement du préleveur sur les eaux de sortie de la lagune
Renouvellement du débitmètre sur les eaux de sortie de la lagune
Renouvellement de la centrale d'alarme et des capteurs anti-intrusions sur la microfiltration
Renouvellement du variateur de la pompe P2 eau de service
Renouvellement du vide cave
Renouvellement de vannes automatiques sur les 2 CMF
Renouvellement de la vanne murale sur le poste de relevage des eaux brutes
Rénovation des circuits d'injection d'acide et de soude
Rénovation du compresseur n°3
- 2014 Renouvellement de vannes automatiques sur les 2 CMF
Renouvellement du pied d'assise des pompes de relevage
Renouvellement du sectionneur sur l'alimentation électrique de la station
Rénovation du compresseur n°1 et n°2
Renouvellement alim, CPU, MEM, Entrées et sortie TOR, Entrées et Sortie ANA ainsi que les cartes entrées sorties déportés
Renouvellement des vessies sur les 2 anti béliers de 200L sur le décolmatage et sur l'anti bélier de 1500L de la reprise eau traitée
Requalification de l'antibelier 200-2629
Requalification de l'antibelier 200-2630
Requalification de l'antibelier 1500-2510
Réalisation par le syndicat d'un nouveau refoulement entre la microfiltration et le réservoir (le refoulement initial (DN350) est particulièrement fragile sur sa partie basse. Le refoulement dégradé ne permettait pas une production optimale (140 m3/h au lieu de 250 m3/h)
- 2015 Renouvellement des vannes automatiques sur CMF1 & CMF2
Renouvellement variateur sur pompe 1 surpresseur eau de service usine
Renouvellement manchons de dilation
Renouvellement de la supervision
- 2016 Mise en place d'une protection au niveau du ventilateur bâtiment eau traitée
Renouvellement des 2 aérothermes
Mise en stock sur site d'un détendeur de pression DN100 PN16 GG25 PN16bars DP 16bars (réglé à 6bars) de façon à palier en cas de problème (seulement un sur site donc en cas d'absence, arrêt du décolmatage des membranes)
Réfection de l'hydraulique sur les tuyauteries de la microfiltration CMF
Réparation du support hydraulique canalisation inox au niveau des CMF suite affaissement et confection/ pose d'un collier en plat inox avec fixation
Rénovation du moteur du compresseur air et des 6 courroies pour les compresseurs d'air
Rénovation sur le sécheur d'air pour air process
Rénovation sur le compresseur d'air n°2 de la microfiltration
Renouvellement de vannes pneumatiques sur les CMF avec équipements associés
Remplacement du tamis 500µm en sortie de captage pour la protection des membranes
- 2016/2017 Mise en place d'un portillon sur l'accès aux cuves de produits chimiques
Mise en place de garde-corps autour de la terrasse d'accès aux bâches d'eau brute et d'eau sale
Renouvellement du capot d'accès à la bâche d'eau sale

Mise en place d'une crosse de sortie extérieure sur le capot d'accès au toit vers bache EB
Mise en place de protection (barrières amovibles) devant les accès aux pompes d'alimentation CMF, aux pompes de décolmatages, aux cuves de produits chimiques et aux pompes eaux sales
Fixation de l'échelle d'accès entre les 2 toits terrasses pour éviter basculement échelle
Pose de contreplaqué sur acrotère avec repose de la rive entre les 2 toits
Rebouchage trous d'arrivée du forage d'essai initialement, mise en place plaque en remplacement de la tôle fonte, pose de barre de condamnation avec cadenas et réparation charnière sur le poste de relèvement captage usine

2017

Renouvellement de l'analyseur de chlore
Renouvellement de la pompe des eaux usées n°1
Rénovation sur le compresseur n°2 : pb ventilateur KAESER SM12
Renouvellement de la pompe d'alimentation de la sonde pH eau usée
Renouvellement vide cave sous CMF
Renouvellement de vannes pneumatiques sur les CMF avec équipements associés
Renouvellement du ventilateur dans le local eau traitée

Collectivité : 2016 : réalisation d'une étude filière afin de définir la filière de traitement de la future usine d'eau potable. Attribution de la maîtrise d'œuvre prévu en 2017. Travaux prévus de débuter en 2018.

RESERVOIR D'AUTRETOT RÉSERVOIR SUR TOUR

- Date de construction : 1960
- Nombre de cuve : 1 Volume des cuves : 1500 m³
- Revêtement : Résine
- Sol : 148 // Radier : 176 // Trop plein : 183
- Vidange : sur la route
- Volume moyen journalier : 2800 m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : ½ jour
- Bypass : Oui
- Pilotage :
 - o Sur niveau réservoir pour la microfiltration
 - o Horloge pour le forage de Roquefort

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle
LERNE : Niveau

METROLOGIE :

Équipement Marque Type Référence Seuil alarmes
AUCUN

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 2 :

- Mise en place de garde-corps autour de la passerelle circulaire d'accès à la cuve et autour du dôme extérieur pour prévenir des risques de chutes de hauteur en cas d'intervention sur les panneaux solaires par exemple (2)
- Réalisation d'un emplacement de stationnement dans l'enceinte du réservoir (actuellement le stationnement est réalisé en limite de voirie (2))

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'une vanne électrique (besoin EDF sur site) pour pouvoir isoler rapidement le réservoir en cas d'intrusion et alimentation directement de la microfiltration vers le réservoir d'Yvetot (3)
- Mise en place de vidéosurveillance (besoin EDF sur site) (3)
- Dégradation régulière de la clôture par l'exploitant de la parcelle voisine (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2006	Réfection interne et externe
2013	Renouvellement des panneaux solaires
2014	Réalisation par le syndicat d'un nouveau refoulement entre la microfiltration et le réservoir.
2014	Mise en place d'un compteur sur refoulement de Yvetot dans l'enceinte du réservoir et suppression de l'ancien compteur situé sur la RD.
2016	Réparation de la clôture suite dégradation par l'agriculteur de la parcelle voisine
2017	Renouvellement de la serrure d'accès dans local en bas Mise en place d'un capteur intrusion sur la porte du cloisonnement Réalisation d'un cloisonnement de l'accès à l'eau avec système intrusion spécifique de façon à identifier rapidement si un accès à l'eau potable a eu lieu

Collectivité : 2016 : décision de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pur réhabilitation du génie civil

FORAGE D'ENVRONVILLE/ROQUEFORT

- Date de construction : 1960
- Arrêté DUP & autorisation de prélèvement du 18/08/1985

ANTENNISTES : SANS

ETAT GENERAL :

Chemin accès	Génie Civil	Clôture / Portail	Huisserie / Hydraulique
Peu praticable	Dégradation revêtement bétons	Vigipirate > 2m	RAS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Dépassement de la DUP (400m3/j autorisé pour 1200m3/j)**
- **Génie civil vétuste (présence de fissures sur les murs)**

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'un luminaire extérieur avec détecteur de présence (peut permettre de limiter le vandalisme et les tags sur le site) (2) → *en cours 2017 Veolia*
- Pose d'un garde-corps au niveau de la trappe d'accès au puits située sur le toit du local pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2)
- Mise en place d'anti-intrusion sur le capot d'accès au toit pour sécuriser l'accès au site (2) → *en cours 2017 Veolia*
- Chemin d'accès se dégrade lors de forte pluie : à refaire en matériau adapté par le syndicat (2)
- Chemin d'accès intérieur du site à refaire pour le dépotage des bouteilles de chlore (accès jusqu'à l'armoire par exemple) (2)
- Accès au toit à sécuriser par mise en place de points d'ancrage pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2)
- Automatisation de l'interconnexion de secours avec le secteur de Fauville Est avec mise en place d'une vanne électrique commandée par le niveau du réservoir d'Envronville et la turbidité du forage (2) → *en cours 2017 Veolia*
- Désinfection par chloration à la crépine des forages à passer sur refoulement par les 2 services (via une pompe de surpression de chlore et chloration adapté) (2)
- Réalisation d'une vanne de décharge de façon à pouvoir purger le forage en cas de turbidité et faire la faire redescendre plus rapidement (2) → *en cours 2017 Veolia*
- Mise en place de vidéosurveillance sur le site (bâche eau traitée et voie d'accès ou de pénétration dans le bâtiment) avec accès à distance et enregistrement des données dans coffret sécurisé (2)

PRIORITE 3 :

- Élagage des arbres par le propriétaire de la parcelle voisine (dégradation de la clôture à long terme) (3)
- Mise en place d'une sonde de niveau dans le forage pour le suivi du niveau de nappe (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2013 Renouvellement de la pompe P1
- 2014 Renouvellement des 2 chloromètres
Renouvellement de la clôture autour du périmètre immédiat avec passage en Vigipirate (>2m)
Requalification de l'antibelier 500RH473
Requalification de l'antibelier 750VL177
Requalification de l'antibelier 750VL216
- 2015 Rénovation sur la chloration
Peinture sur l'extérieur des bâtiments
Mise en place d'un analyseur de chlore vers Environville
Mise en place d'un analyseur de chlore vers Autretot
- 2016 Renouvellement des 4 débitmètres de chlore
Renouvellement des portes du bâtiment Environville
Renouvellement des portes du bâtiment Rocquefort
Renouvellement du compteur AESN vers réseau Environville
- 2017 Renouvellement des plaques dans local chloration Environville
Renouvellement du capot du forage d'Environville
Renouvellement du capot d'accès au toit Environville avec échelle pour ouverture de l'intérieur
Renouvellement des plaques dans local Rocquefort

RESERVOIR D'ENVRONVILLE

RÉSERVOIR SUR TOUR

- Date de construction : 1960
- Nombre de cuve : 2 Volume des cuves : 300 + 300 m³
- Volume moyen journalier : 370m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : 1.5jour
- Bypass : OUI
- Pilotage :
 - o Marnage sur le niveau du réservoir 3.60 - 4.10m (si fonctionnement avec forage Environville)
 - o Manuel avec ouverture/fermeture si en bypass avec alimentation via réservoir Autretot

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

TELEGESTION :

Type : SOFREL S500 Anti-intrusion : Opérationnelle
Liaison : RTC Historisation LERNE : Niveau

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

ANTENNISTES : NON

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1:

- **Renouvellement à prévoir de la colonne de distribution actuellement fortement dégradée (environ 30ml) (1)**
- **Renouvellement à prévoir des canalisations en cuves actuellement fortement dégradées (1)**

PRIORITE 2:

- Renouvellement de la colonne de refoulement actuellement dégradée avec reprise du calorifugeage complet à cette occasion (2)
- Menuiseries métalliques dont la sécurisation à prévoir (2) :
 - o Trappes pour matériel sur palier (2u) non sécurisées : mise en place de de barres antichute pour prévenir des risques de chutes de hauteur
 - o Passerelle intermédiaire non sécurisée : mise en place de garde-corps et passerelle ouverte pour prévenir des risques de chutes de hauteur
 - o Étanchéité des huisseries à réaliser
- Mise en place d'une crinoline pour accès à la cuve pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2) → *en cours 2017 Veolia*
- Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion (2)
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau (2)
- Mise en place d'une plateforme de sécurisation du palier d'accès aux cuves (2)
- Mise en place de garde-corps sur le dôme pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2)

PRIORITE 3:

- La colonne de vidange / trop plein se déverse sur une plateforme agricole où sont régulièrement stockées des betteraves empêchant la vidange (3)
- Mise en place d'un chemin en enrobé pour l'accès au réservoir (3)
- Dépose de l'antenne non utilisée sur le dôme du réservoir (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2007 Réalisation d'un by passe refoulement distribution
- 2010 Renouvellement de la télégestion avec fiabilisation du pilotage par mise en place d'une télégestion sur secteur
- 2012 Renouvellement de la barrière (suite vol)
- 2014 Renouvellement de la clôture autour du périmètre avec passage en Vigipirate (>2m)
- 2015 Mise en place d'un robinet flotteur de façon à éviter d'ouvrir et refermer tous les jours la vanne d'alimentation du réservoir en cas de turbidité sur forage Environville (mais absence de marnage du réservoir)
Renouvellement d'un capot sur le dôme du réservoir
- 2016 Renouvellement de la double porte d'accès au réservoir
Renouvellement de vannes sur le réservoir

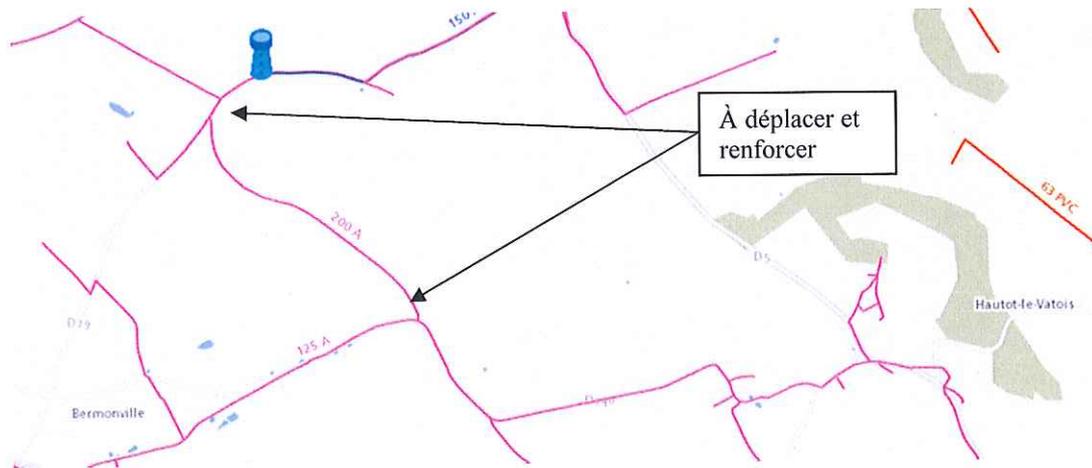
Collectivité : 2016 : décision de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation des canalisations

RESEAU CAUX CENTRAL SECTEUR FAUVILLE EST

INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

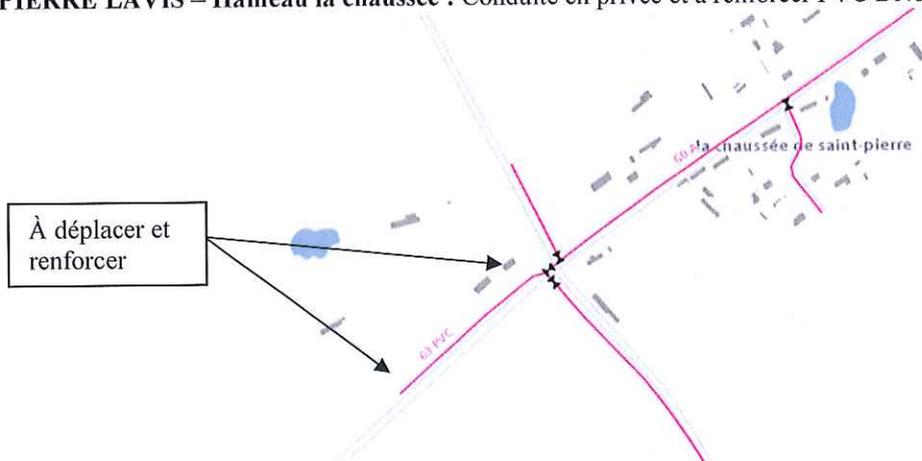
PRIORITE 1 :

- **ENVRONVILLE :** Présence d'une canalisation Ø200 mm acier en direction d'Hautot le Vatois et Bermonville et Ecreteville les Baons fuyarde et située en traversée de plaine. Le renouvellement de cette canalisation principale est à prévoir sur environ 1500ml. (1)



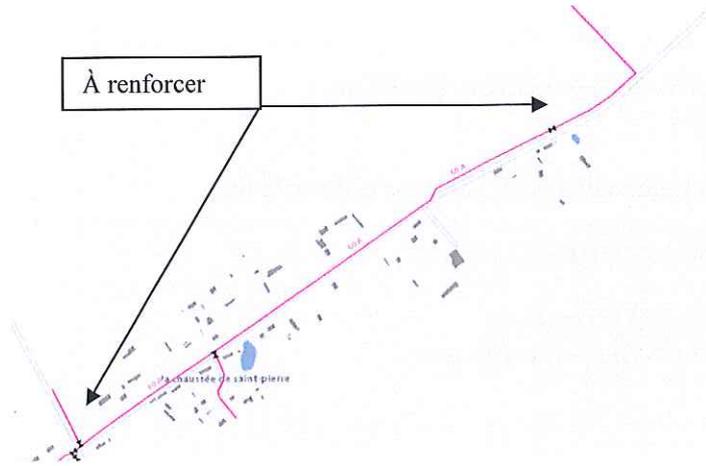
PRIORITE 2 :

- **ST PIERRE LAVIS – Hameau la chaussée :** Conduite en privée et à renforcer PVC DN63 sur env. 200ml (2)



- **SAINT PIERRE LA VIS – Hameau la chaussée :** La canalisation de distribution d'eau potable est de diamètre faible : plus de 40 branchements répartis sur environ 1000 ml en Ø 60mm. Aucune réclamation client pour baisse de pression ne nous a été transmise à ce jour. Un enregistrement de pression a été réalisé en 2008 par nos services : une pression de service de l'ordre de 4 bars a été mesurée avec une pression minimale de l'ordre de 3 bars ce qui reste suffisant. Néanmoins le

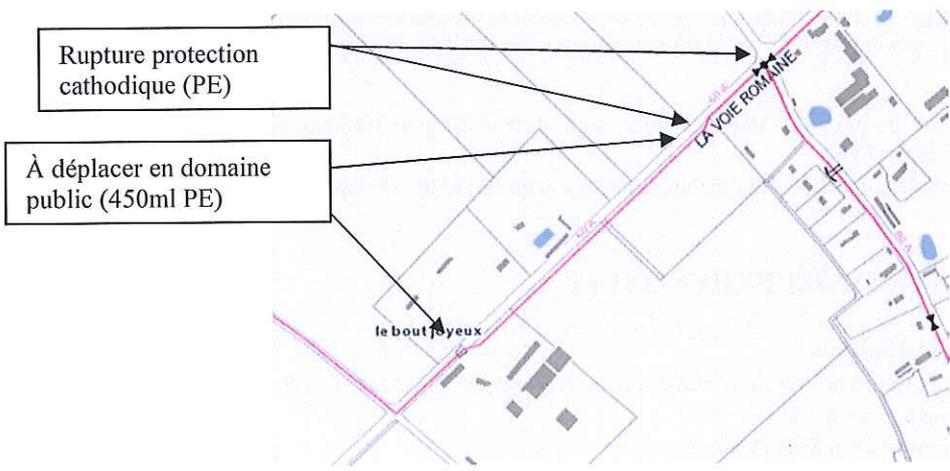
développement de l'urbanisme dans ce secteur est à surveiller. Dans l'éventualité de la poursuite du développement de ce secteur un renforcement de la canalisation d'eau devra être envisagé : Renforcement partiel du réseau d'eau en DN 100 mm, Distance : environ 500 ml, Cout estimatif 50 000 € HT. (2)



- **RESEAUX EX-FAUVILLE EST** : sur le refoulement du réservoir, diamètre trop faible pour pouvoir assurer la défense incendie donc réfection global à avoir (2)

PRIORITE 3 :

- **CLIPONVILLE** : Depuis déplacement canalisation Cliponville du carrefour rte de la chaussée/rte de la mer (initialement en privée), la protection cathodique a été rompu (mise en place PE) donc remplacement du morceau sur 90ml pour assurer la continuer et déplacer le reliquat en domaine public (DN60 acier 450ml) (3)



RESERVOIR DE DOUDEVILLE

RÉSERVOIR SUR TOUR AVEC REPRISE ET BACHE ENTERRÉE

- Date de construction :
- Nombre de cuve : 2 (tour + bache) Volume des cuves : 2X400 m³
- Volume moyen journalier : 300 m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : 1 jour
- Secours possible : Interconnexion Région de Doudeville en cas de turbidité.

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES : 2 pompes

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : AUCUNE

Liaison : RTC Historisation LERNE : Niveau réservoir tour

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : Rechloration à la javel avec pompe doseuse et bac de préparation de la solution diluée.

RESERVOIRS SOUS PRESSION : AUCUN

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 2 :

- Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion (2)
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau (2)
- Réfection de l'étanchéité sur le toit du réservoir à réaliser comme infiltration (2)

PRIORITE 3 :

- Remise en place de filet le long du stade de foot pour éviter les pénétrations dans le périmètre du réservoir (et dégradation des équipements) (3)
- Vidange/Trop plein à revoir comme le dimensionnement est trop faible au niveau du réseau d'eau pluviale (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2013	Renouvellement de la télégestion
2014	Renouvellement de la clôture autour du périmètre avec passage en Vigipirate (>2m)
2015	Mise en place d'un analyseur de chlore Renouvellement du compteur par un débitmètre Mise en place d'une chloration à la place d'une javellisation (chloromètres, inverseur, armoire de chlore,...)
2016	Mise en place d'anti-intrusion sur la porte d'accès du réservoir Renouvellement hydraulique refoulement et trop plein Renouvellement vanne de vidange Renouvellement 3 trappes compteurs remplacées par des trappes plus légères Renouvellement trappes à côtés de l'ex javellisation

RESERVOIR DE CARVILLE POT DE FER

RÉSERVOIR SUR TOUR

- Date de construction : 1955
- Nombre de cuve : 2 Volume des cuves : 250 + 250 m³
- Vidange : sur la route
- Volume moyen journalier : 600 m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : 12h
- Secours possible : NON
- Bypass : OUI
- Pilotage : Sur niveau réservoir via la sonde de niveau

TELEGESTION :

Type : SOFREL BOX Anti-intrusion : Opérationnelle

Liaison : LP avec forage Historisation LERNE :

EDF :

Tarif : PAS ELECTRICITE

PDL : PAS ELECTRICITE

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION :

ANTENNISTES : SANS

ETAT GENERAL :

Chemin accès Génie Civil Clôture / Portail Huisserie / Hydraulique : RAS

Vigipirate > 2m

Réfection hydraulique : à prévoir

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Réfection du revêtement à réaliser au niveau du dôme (1)**



PRIORITE 2 :

- Modification de la vidange à prévoir : actuellement la vidange et trop plein des cuves se font sur la route donc risque d'accident pour les véhicules (aquaplaning ou formation de plaques de verglas) (2)
- Mise en place d'un évier pour les prélèvements suite demande de l'ARS (2)
- Mise en place d'une double porte pour sécuriser l'accès à la cuve avec capteur d'intrusion (2)
- Mise en place d'une trappe sur fut d'accès à la cuve avec capteur d'intrusion pour être alerter en cas d'accès à l'eau (2)
- Réfection de l'hydraulique au niveau des colonnes à prévoir (2)

SURPRESSEUR D'HARCANVILLE SURPRESSEUR AVEC ASPIRATION SUR RESEAU

RÉSEAU

- Date de construction : 2013
- Nombre de cuve : 0
- Autonomie en cas d'arrêt : 0h
- Secours possible : Alimentation en basse pression en by-passant
- Pilotage : Pressostat (régulation à 4.6bars)

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

Pompe Marque Type Débit Hauteur Puissance
P1 SALMSON Multi-V403-OSE-T4/2-2G/MOD/B 46 1.4
P2 SALMSON Multi-V403-OSE-T4/2-2G/MOD/B 46 1.4

TELEGESTION :

Type : SOFREL S530 Anti-intrusion : Opérationnelle
Liaison : GSM Historisation LERNE : Pression réseau

METROLOGIE :

Équipement Marque Type Référence Seuil alarmes AUCUN ////

EDF :

Tarif : Bleu PDL :

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION :

Marque Type Capacité (L) N° Constructeur
SALMSON PE 14.3bars // PS 10bars (2013) 50 66307

ETAT GENERAL :

Chemin accès Génie Civil Clôture / Portail Huisserie / Hydraulique
RAS RAS AUCUNE RAS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE : Sans objet

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES : Sans objet

2013 Mise en service du surpresseur

RESEAU HERICOURT NORD

INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

HARCANVILLE, ROUTES, ANNEVILLE : fortes baisses de pression en situation d'alimentation du SAEP par l'interconnexion (période de turbidité) de Doudeville

Veolia eau a mené et remis en 2011 au syndicat une étude comparative des différentes solutions envisageables recensant les différentes solutions envisageables :

- **Solution 1 : Mise en place d'un groupe de reprise sur la commune de Doudeville**

Cette solution consiste à mettre en place une station de reprise dans le réservoir de Doudeville. Cette station alimenterait alors en refoulement/distribution le réservoir de Carville-pot-de-fer et permettrait de palier aux manques de pression constatés sur les points hauts du SAEP d'Héricourt.

Néanmoins **cette solution ne permettra pas de palier à l'insuffisance du débit d'alimentation**. En effet, le diamètre des canalisations situées en amont de la commune de Doudeville et provenant du Syndicat de la région de Doudeville ne permettent pas une alimentation suffisante.

- **Solution 2 : Mise en place d'une station de surpression sur la commune de Carville-Pot-de-Fer**

Cette solution consiste à mettre en place une station de surpression à proximité du lieu-dit « La bataille » et de raccorder d'une part les canalisations alimentant la commune de Routes et d'autre part les canalisations alimentant les communes d'Harcanville et d'Annéville. Cette station permettrait de palier aux manques de pression constatés sur les points hauts du SAEP d'Héricourt.

La mise en place d'un stabilisateur de pression sur la canalisation DN100 alimentant la commune d'Annéville est recommandée. En effet, le bourg d'Annéville ne présentant pas de problèmes de pression lors de la mise en service de l'interconnexion depuis Doudeville, cet appareil de régulation permettra alors de limiter l'impact de cette augmentation de pression.

Enfin la mise en place d'un clapet anti-retour est recommandée sur la canalisation DN100 située Rue du Sourire sur la commune de Routes afin d'assurer la Défense Contre l'Incendie.

Néanmoins **tout comme la solution n°1, ces préconisations ne permettront pas de palier à l'insuffisance du débit d'alimentation** du fait des diamètres insuffisants des canalisations situées en amont de la commune de Doudeville et provenant du Syndicat de la région de Doudeville

- **Solution 3 : Traitement de la turbidité (cout estimé : 250 k€ HT)**

Cette solution consiste à mettre en place une station de traitement de la turbidité dans l'enceinte du réservoir de Carville-Pot-de-Fer. Cette station de traitement permettrait de faire face aux dépassements des valeurs limites de turbidité et ainsi de permettre une utilisation continue de la ressource de Sommesnil.

Cette solution permettrait alors de garantir une distribution qualitative et quantitative sur l'ensemble du périmètre du SAEP d'Héricourt Nord. En effet, ces préconisations permettront de ne plus utiliser l'interconnexion avec le Syndicat de la région de Doudeville et ainsi éviter les baisses de pressions constatées lors du fonctionnement de cette interconnexion.

- **Solution 4 : Interconnexion depuis l'usine de microfiltration d'Héricourt en Caux cout estimé : 175 k€ HT (hors travaux d'adaptation de génie civil)**

Cette solution consiste à alimenter l'ensemble du SAEP d'Héricourt Nord depuis l'usine de microfiltration d'Héricourt en Caux (SMPE)

En effet, la capacité maximale de production de l'usine de microfiltration est de 4000 m³/j pour un besoin moyen sur le SAEP du SMPE de l'ordre de 2300 m³/j. Les besoins moyen du SAEP d'Héricourt Nord sont de l'ordre de 600 m³/j et pourraient être inclus dans le fonctionnement de l'usine de microfiltration.

De ce fait, le SAEP d'Héricourt Nord ne serait plus impacté par les périodes où les valeurs limites de turbidité sont dépassées. L'alimentation du SAEP d'Héricourt Nord s'effectuerait par la mise en place d'une station de reprise dans la bache de 500 m³ dédiée aux eaux traitées et par la pose de 600 mètres linéaires de canalisation DN150.

Cette solution permettrait, tout comme la solution n°3, de garantir une distribution qualitative et quantitative sur l'ensemble du périmètre du SAEP d'Héricourt Nord. En effet, ces préconisations permettront de ne plus utiliser l'interconnexion avec le Syndicat de la région de Doudeville et ainsi éviter les baisses de pressions constatées lors du fonctionnement de cette interconnexion.

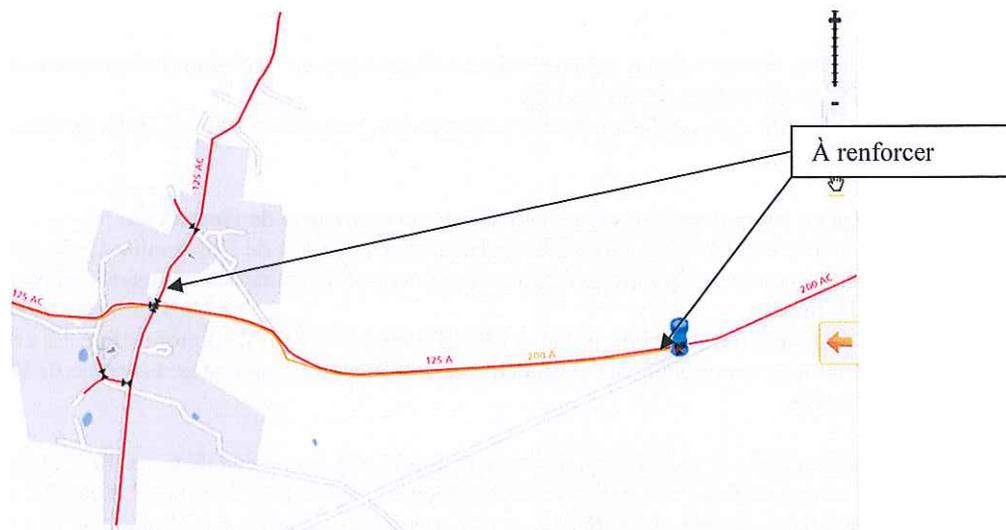
- **Conclusion**

Après étude des différentes solutions visant à répondre aux problématiques rencontrées lors des périodes de dépassement des valeurs limites de la turbidité, il s'avère que seules les solutions 3 et 4 permettent de palier d'une part aux baisses de pressions constatées sur les points hauts du SAEP d'Héricourt Nord et d'autre part aux insuffisances du débit d'alimentation provenant du Syndicat de la région de Doudeville.

En 2013 la collectivité a opté pour une solution transitoire de supprimeur sur le réseau d'alimentation d'Annéville et Harcanville (propriété de Veolia et mise à disposition sous forme de location dans l'attente d'une solution définitive)

PRIORITE 1 :

- **CARVILLE - Réservoir** : renforcement distribution du réservoir DN125 acier sur env. 1500ml (1)



PRIORITE 2 :

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- HARCANVILLE Chemin du Bois Flahaut.** Canalisation de diamètre insuffisant (Ø42/50) au vu du développement de l'urbanisme Renforcement de la canalisation et déplacement en domaine public Longueur : environ 150 ml, Diamètre préconisé : Ø80/90 PVC, Reprise et / ou renouvellement de branchement : 4 u)
- 2014 **HERICOURT-EN-CAUX Sente St Riquier** : déplacement et renouvellement de 25m de canalisation dans le cadre des 100mL contractuel à réaliser annuellement.
- ANVEVILLE Chemin du Bois** : extension en Ø63 PEHD sur 200m pour alimentation de la station d'épuration.
- 2015 **Ex- Syndicat de Héricourt** : mise en place de 3 débitmètres de sectorisation
- HERICOURT-EN-CAUX Rue Gaston de Beauvoir / Place de la Mairie / Rue St Melon / Rue Paul Cauchy** : renouvellement de la canalisation en DN80mm avec reprise de 60 branchements.
- 2016 **ANVEVILLE - Grande Rue** : Renouvellement canalisation en 150 PVC
- ANVEVILLE – Chemin des Bois** : extension 125 PVC
- 2017 **CARVILLE – Le Calvaire** : abandon de la canalisation en domaine privée (double refoulement) et reprise des branchements d'eau actuellement sur la canalisation de refoulement du captage Sommesnil (3 clients)

RESEAU CAUX CENTRAL EX-DOUDEVILLE VILLE

INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS :

- Au-delà de 20m³/h le réseau en amont du SAEP de Région de Doudeville semble insuffisant en diamètre au vu de la distance (10 à 15 km en DN 150). D'où une capacité maximale de secours de 480 m³/j en période de turbidité pour un besoin d'environ 700 m³/jour au total (300 m³/j Doudeville Ville + 400 m³/jour d'Héricourt Nord). Une étude de sécurisation de la ressource est en cours (AMO SIDESA)

PRIORITE 1 :

- **DOUDEVILLE – Réservoir :** renouvellement de la conduite en amiant ciment alimentation réservoir et à déplacer (passage en domaine privée) (1)

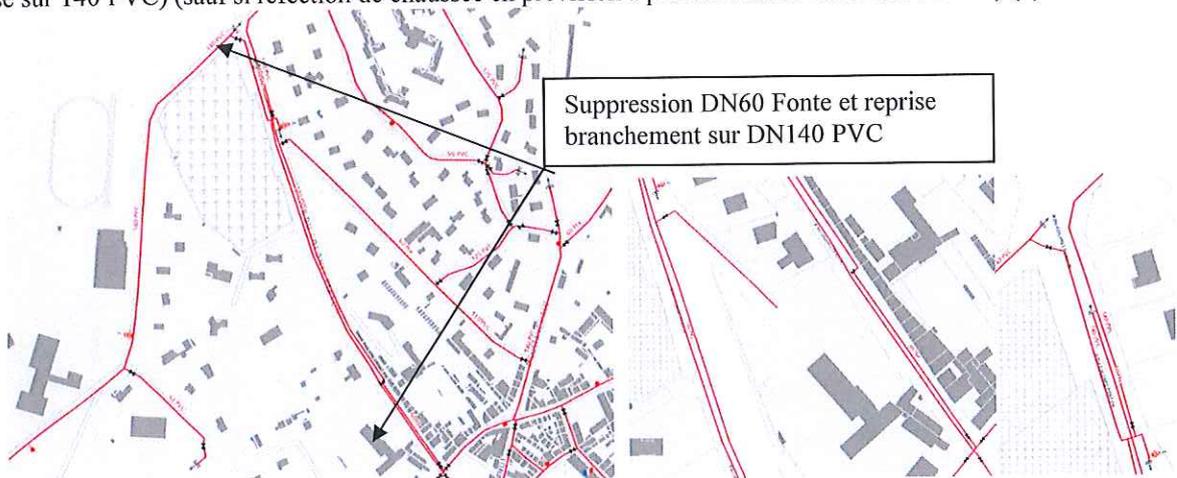


PRIORITE 2 :

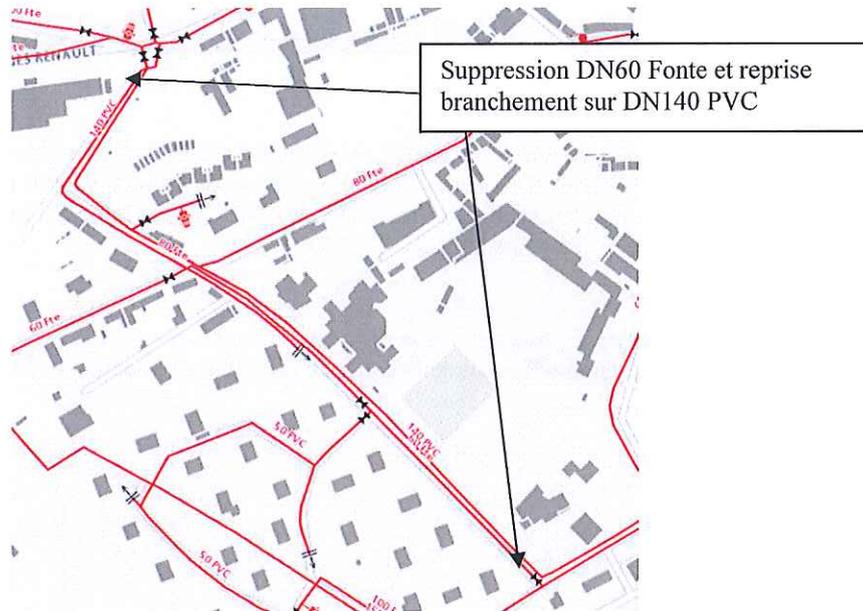
- **DOUDEVILLE – Pierre LaMotte :** Renouvellement de la canalisation de la conduite DN150 Fonte ou lancement d'une étude métallographique pour contrôler l'état (2)

PRIORITE 3 :

- **DOUDEVILLE – Rue Colonel Person :** Suppression des 2 canalisations en parallèle inutile (suppression du DN60 Fonte et reprise sur 140 PVC) (sauf si réfection de chaussée en prévision à prévoir dans le cadre des travaux) (3)



- **DOUDEVILLE – Rue des Prés & rue de la Chambrette :** Suppression des 2 canalisations en parallèle (suppression du DN60 et reprise des branchements sur DN140) (sauf si réfection de chaussée en prévision mettre à prévoir dans le cadre des travaux) (3)



HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

2015 DOUDEVILLE – Route de Rouen : Renouvellement stabilisateur amont

SURPRESSEUR DE SAINTE MARIE DES CHAMPS

SURPRESSEUR AVEC BÂCHE ENTERRÉE

- Date de construction : 1985
- Nombre de cuve : 1 Volume des cuves : 500 m³
- Revêtement : Béton (Sol : 146m, radier 141m, trop plein 145m)
- Volume moyen journalier : 350m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : 1 jour
- Secours possible : Bypass et alimentation basse pression
- Pilotage :
 - o Remplissage par robinet flotteur
 - o Fonctionnement sur pressostat (env. 4.6bars)

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES : 3 pompes

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle

Liaison : RTC Historisation LERNE : Niveau bâche

- Pression refoulement
- Débit / volume amont
- Débit / volume aval

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : SANS

RESERVOIRS SOUS PRESSION :

1 pompe de capacité de 750 l et une pompe de capacité de 1500 L

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Mise en place de capot Vigipirate pour l'accès à la bâche avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tamis anti-intrusion (1)**



- **Un analyseur de chlore (voire une rechloration) sur la distribution du surpresseur permettrait de fiabiliser la qualité de l'eau distribuée sur paramètre bactériologique (1)**
- **Afin de conserver la sécurité incendie du secteur lors de la maintenance sur l'une des trois pompes existantes, la mise en place d'une quatrième pompe est indispensable (1)**

PRIORITE 2 :

- **Mise en place d'une crinoline sur l'échelle d'accès à la cuve pour prévenir des risques de chutes de hauteur (2)**
- **Abattage des arbres sur le périmètre du site pour éviter dégradation de la clôture en cas de chute (2)**

PRIORITE 3 :

- **Modification de l'ouverture actuellement en verre par un système en plaque amovible pour pouvoir sortir les pompes plus facilement et mettre un moyen de levage adapté (3)**

- Modification des conditions d'accès au local des pompes (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2007 Rénovation de l'accouplement de la pompe de surpression n° 2
Rénovation de la pompe de surpression n° 3
Renouvellement du radiateur 1500W suite inondation du site
- 2008 Renouvellement d'un moteur de pompe
- 2011 Mise en place d'un débitmètre en entrée surpresseur
Mise en place d'un débitmètre sur le réseau surpressé
Mise en place d'une télégestion, de capteurs anti-intrusion et d'une sonde de niveau dans la cuve
- 2013 Renouvellement du moteur et la pompe n°1
Renouvellement de la pompe vide cave
- 2014 Renouvellement de la clôture autour du périmètre avec passage en Vigipirate (>2m)
Rénovation des pompes n°2 et n°3
Renouvellement de l'antibelier 100-11101
Renouvellement de l'antibelier 2000-9581
- 2016 Réparation de la clôture suite à la chute d'un arbre
- 2017 Réparation de la clôture suite à la dégradation par un agriculteur de la parcelle voisine

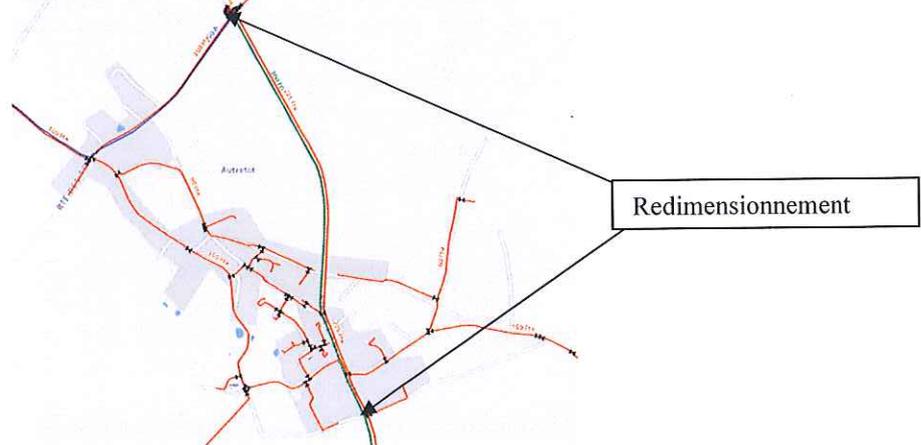
RESEAU CAUX CENTRAL EX-SYNDICAT YVETOT

Matériau : répartition approximative : 60% Fonte grise, 20% Fonte ductile, 20% PVC

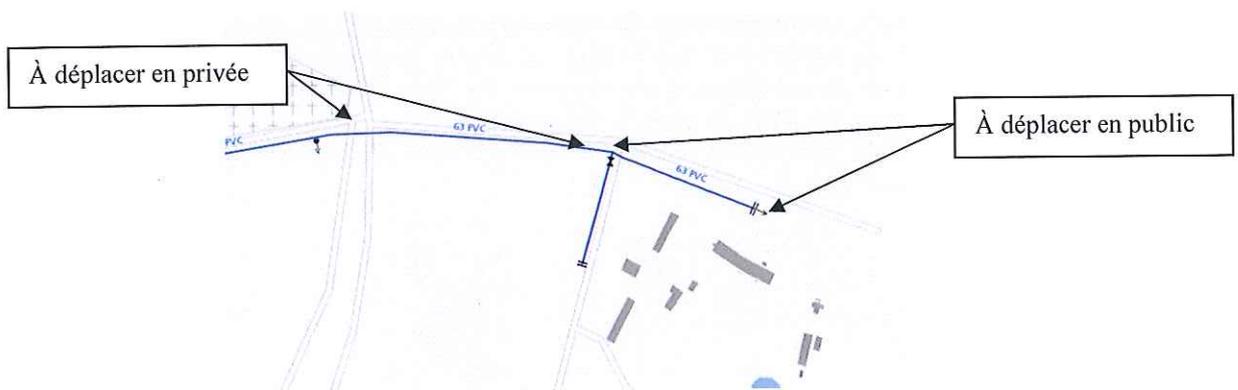
INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **AUTRETOT – Rue de l'ancien puits :** Présence d'une canalisation Ø 225 (ancien refoulement d'Yvetot) alimentant 19 habitations. Débit sanitaire non assuré et reprendre les branchements sur la canalisation d'Yvetot (avec autorisation de la ville) et transfert des abonnés ou réaliser un remplacement de canalisation en diamètre inférieur. (1)

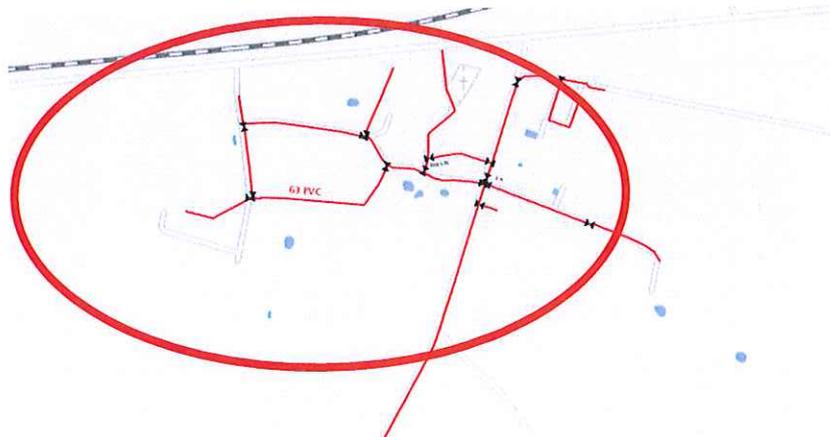


- **SAINT CLAIR SUR LES MONTS - Hameau de Taillanville et ancienne Eglise :** déplacement de la conduite en privée avec convention (chemin privée) et en public (1)



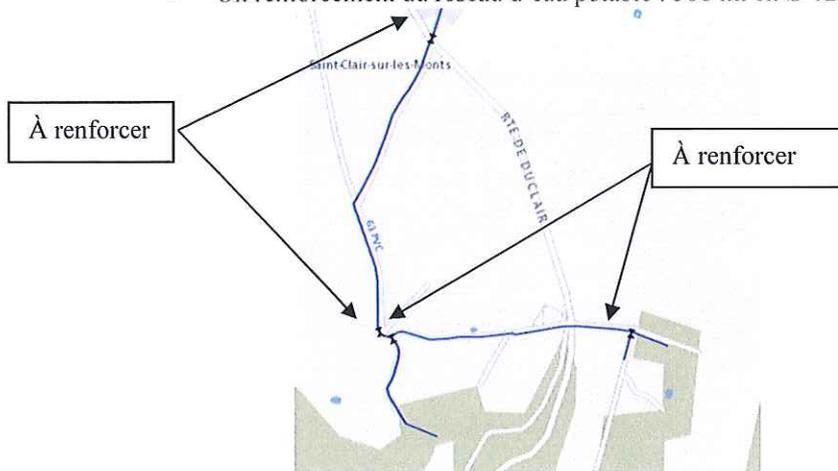
PRIORITE 2 :

- **VALLIQUERVILLE :** commune située en extrémité de réseau. Un enregistrement de pression dans cette zone a mis en évidence une pression de service à 3,5 bars pouvant descendre ponctuellement à 2 bars. Lancement d'une étude pour solutionner le problème (2)



- **SAINT CLAIR SUR LES MONTS - Hameau de Taillanville et ancienne Eglise (2)** : Secteur à faible pression de service : Des réclamations de clients suivies d'enregistrement de pression révèlent des baisses récurrentes de pressions (pression de service faible alors que la pression statique est de l'ordre de 6 bars). Afin de limiter les baisses de pression 2 solutions peuvent être envisagées :

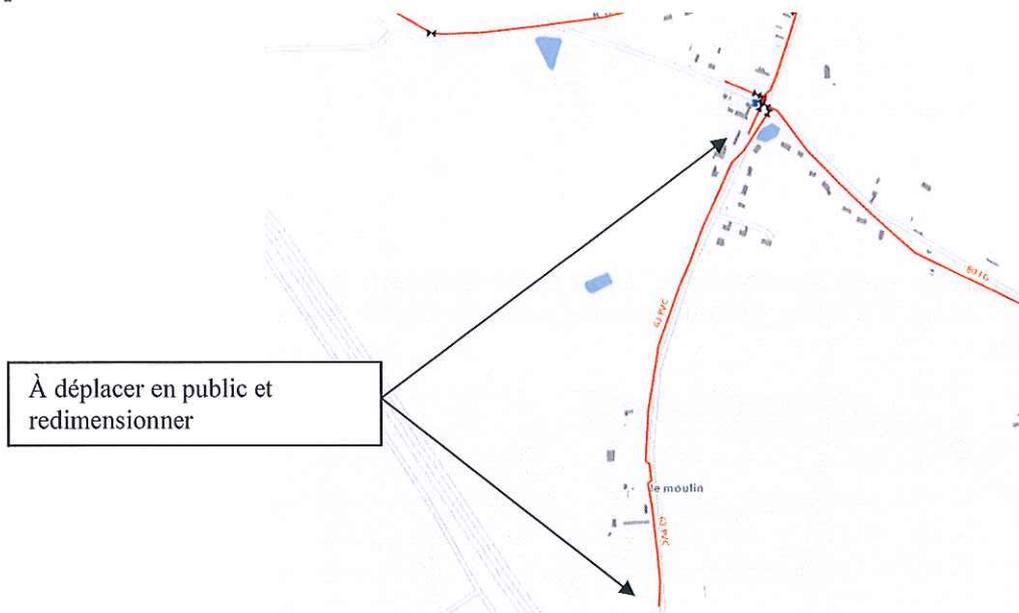
- Un renforcement du réseau d'eau potable : 500 ml en Ø 125



- Un maillage à partir du Ø 125 : 700 ml en Ø 125

- **ECTOT LES BAONS - Rue du Moulins (environ 700 ml en, 17 branchements) (2)**

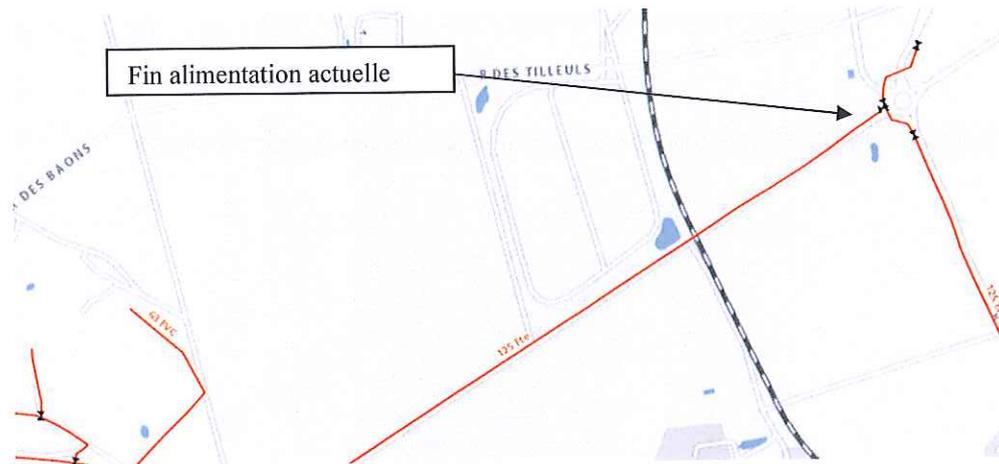
- Depuis la suppression du Ø 125 suite au passage de l'autoroute l'alimentation de la commune de Motteville est de diamètre insuffisant (certains tronçons sont en Ø 60). Le renforcement de ce secteur est nécessaire. La modélisation hydraulique (en cours) permettra de définir les travaux nécessaires.
- Secteur à faible pression de service : le remplissage du réservoir de Ste Marie des Champs impacte la pression de service en amont, notamment sur la commune d'Ectot les Baons. Une modification du pilotage en 2011 a permis de réduire ce phénomène. Néanmoins un renforcement du réseau d'eau potable sera probablement à prévoir : 400 ml en Ø 100, à confirmer au terme de la modélisation hydraulique (en cours) du réseau d'eau potable.
- Canalisation en privé (chez M. Mme Duramé) sur environ 150 ml pour laquelle le propriétaire refusait (avril 2009) l'accès pour réalisation de branchement d'eau. Le déplacement en domaine public est nécessaire (à l'occasion du renforcement de la canalisation).



- **ECTOT LES BAONS - Rue du bout de la ville :** Baisse de pression (canalisation en amont de la commune de Motteville) (2) : Des enregistrements de pression ainsi que des enquêtes, chez des abonnés se plaignant de problèmes de pression, ont été réalisés sur la commune d'Ectot-les-Baons. Les enregistrements de pression ne révèlent pas de baisse de pression inférieure à 2 bars sur le réseau public et les enquêtes chez les particuliers ont permis de constater des installations sous-dimensionnées entraînant des pertes de charges importantes. La modélisation hydraulique en cours permettra de déterminer les travaux à réaliser pour assurer une pression de confort sur cette commune.
 - Il est prévu par le syndicat de modifier l'alimentation de la bache de Sainte Marie afin d'assurer une alimentation correcte sur Ectot les Baons. Travaux prévus 2017.

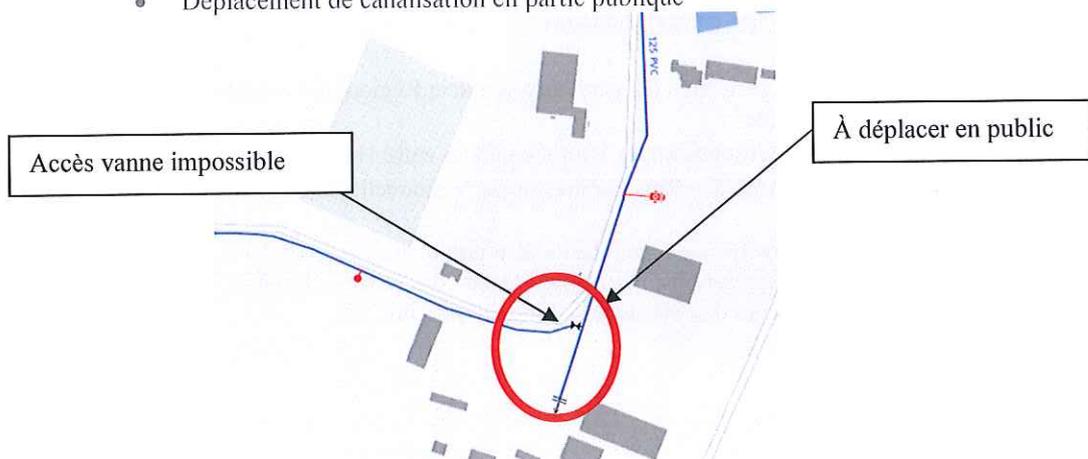
PRIORITE 3 :

- **MOTTEVILLE :** Secteur à faible pression de service situé en extrémité de réseau. Afin de limiter les baisses de pression, un maillage par le syndicat de Yerville a été faite mais une partie du réseau ne peut pas supporter l'alimentation par le réseau de Yerville ayant une pression plus importante donc suite aux problèmes de fuite récurrente, 3 abonnés sont encore alimentés par le syndicat du Caux central (3)



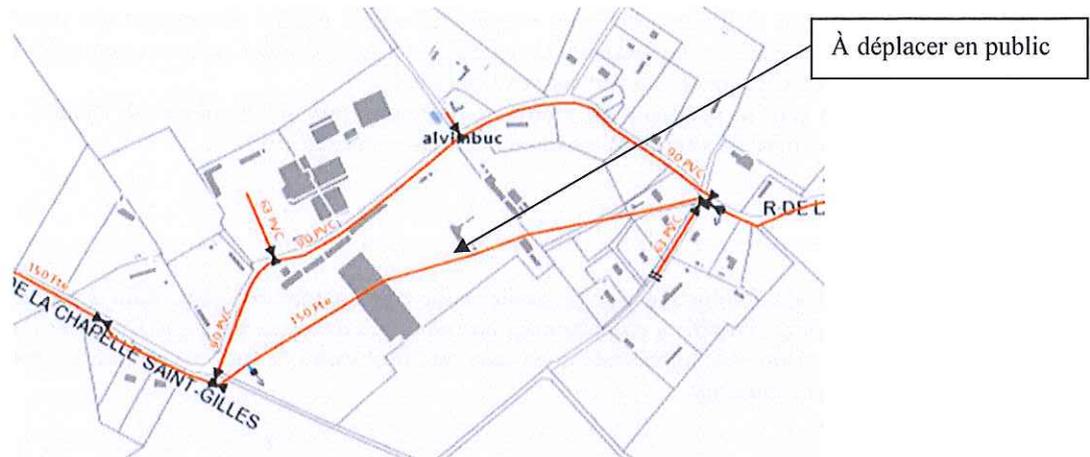
- **SAINTE MARIE DES CHAMPS - Rue des renards :** Entrée de parcelle de M.Noblesse privative avec une canalisation d'eau publique sans servitude. 2 solutions peuvent être envisagées (3) :

- Déplacement de canalisation en partie publique

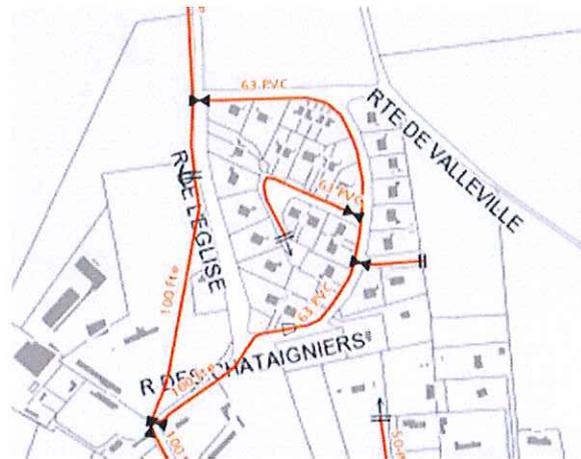


- Réalisation d'une servitude de passage

- **VEAUVILLE LE BAONS - Rue de la chapelle de St Gilles** : Déplacement de la canalisation en 150 Fte passant sous un bâtiment (passage en domaine public en remplacement du 90 PVC sur 600ml) (3)



- **ECTOT LE BAONS – Rue de l’Eglise** : Déplacement de la canalisation en privée 100 Fte (3)



HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- | | |
|-------------|---|
| 2011 | Pose de compteurs de sectorisation telegérés (ex-syndicat Région de Yvetot) réalisée par le syndicat dans le cadre du diagnostic d'eau potable |
| 2014 | Suppression de l'ancien refoulement de Yvetot en Ø225 entre Héricourt et Autretot |
| 2016 | STE MARIE DES CHAMPS – Rue des mésanges : renouvellement canalisation 150 Fte |
| 2016 | Hautot Saint Sulpice – renouvellement canalisation eau potable rue du Grand Tôt – Linéaire : 70 mL
Auzebosc renouvellement canalisation eau potable Placette des Grives - Linéaire : 50 mL AEP Auzebosc renouvellement canalisation eau potable Placette des Mésanges - Linéaire : 25 mL |

SURPRESSEUR D'ALLOUVILLE BELLEFOSSE

SURPRESSEUR AVEC BACHE ENTERRÉE

- Nombre de cuve : 1 Volume des cuves : 350 m³
- Vidange : sur la route
- Volume moyen journalier : 120m³/j et environ 300m³/j avec le surpresseur complémentaire du fonds des mares
- Autonomie en cas d'arrêt : 1-2 jours
- Secours possible : Alimentation par Fond des Mares (en fonctionnement sur horloge)
- Pilotage :
 - o Remplissage par vanne électrique entre 23h et 6h
 - o Fonctionnement sur sonde de pression 3-5bars

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES : 3 pompes

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle

Liaison : RTC Historisation LERNE : Niveau bache

- Pression refoulement

Afin de protéger le réseau amont (hameau du Bosc à Bosc) une solution transitoire a été adoptée : fonctionnement alterné entre la surpression du fonds des Mares (fonctionnement sur horloge) et le surpresseur d'Allouville Bellefosse (fonctionnement sur pression) :

6h-9h Surpresseur d'Allouville Bellefosse

9h-11h Surpresseur Fonds des Mares

11h-14h Surpresseur d'Allouville Bellefosse

14h-18h Surpresseur Fonds des Mares

18h-20h Surpresseur d'Allouville Bellefosse

Remplissage du réservoir d'Allouville uniquement la nuit (23h à 6h)

METROLOGIE : AUCUN

TRAITEMENT : SANS

GROUPE ELECTROGENE : OLYMPIAN OEP30

RESERVOIRS SOUS PRESSION : CHARLATTE PS 10bars // PE 15bars 750 750-2198

ANTENNISTES : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Mise en place de capot Vigipirate pour l'accès à la bache avec charnières indégondables, dôme de protection avec chicanes anti-effraction, ventilation avec tamis anti-intrusion (1)**

PRIORITE 2 :

- Une solution pérenne est à mettre en œuvre (fluctuations importantes de pression sur le réseau,...) (2)
- Modification de la vidange à prévoir : actuellement la vidange, l'analyseur de chlore et trop plein des cuves se font sur la route donc risque d'accident pour les véhicules (aquaplaning ou formation de plaques de verglas) (2)

PRIORITE 3 :

- Mise en place d'un abri sécurisé au-dessus du groupe électrogène pour sa protection et éviter les dégradations (vol) (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

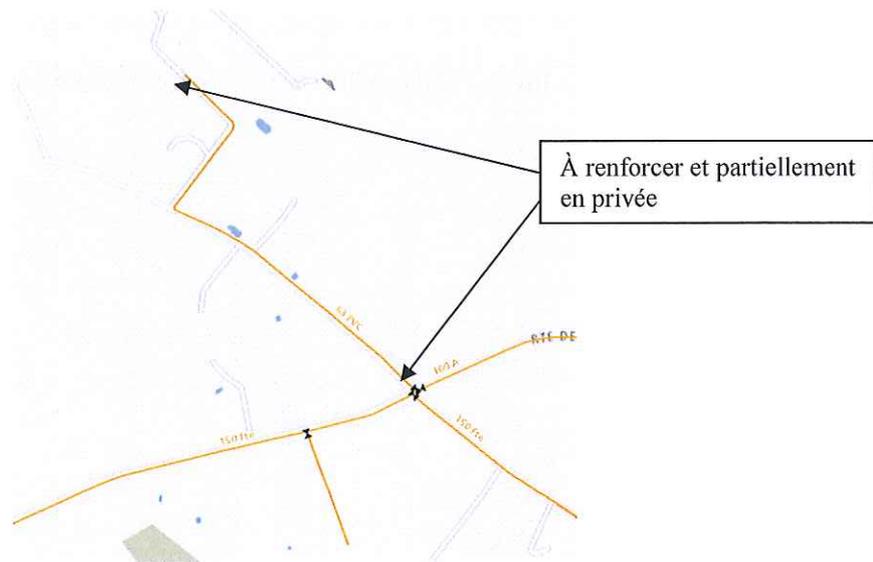
- 2012 Renouvellement de la télégestion
- 2013 Renouvellement du variateur de la pompe P2
- 2014 Requalification de l'antibelier 750-2198
 Rénovation sur le groupe électrogène
 Renouvellement de la vessie de l'antibelier 750-2198
 Renouvellement de la clôture autour du périmètre avec passage en Vigipirate (>2m)
- 2015 Renouvellement de la pompe P1
 Renouvellement sur le groupe électrogène du clapet protection pluie et du chargeur 12V
 Renouvellement sur le groupe électrogène suite aux dégradations (remplacement câble + batterie + rétention de batterie + serrures)
 Renouvellement du variateur de la pompe P1
 Installation d'un analyseur de chlore

RESEAU CAUX CENTRAL EX-MONTMEILLER CX SUD

INSUFFISANCES :

PRIORITE 1 :

- **ALLOUVILLE BELLEFOSSE - Hameau du Bosc à Bosc :** Les canalisations existantes ne permettent pas d'assurer une distribution d'eau potable constante, d'importantes baisses de pression ont été observées notamment durant les périodes de remplissage du surpresseur d'Alouville Bellefosse par le réservoir de Louvetot. La modification des conditions de remplissage du Surpresseur d'Alouville : Autorisé uniquement de 23h à 6h a permis de palier provisoirement à cette situation. Une étude hydraulique a été réalisée par le SAEP sur l'ensemble du réseau et doit aboutir à une solution pérenne. (1)
- **ALLOUVILLE BELLEFOSSE - Rue de Bellefosse. :** La canalisation existante (53/63 PVC) ne permet pas d'assurer une distribution d'eau potable constante, des baisses de pression ont été observées. (réclamations client) Un renforcement du réseau est préconisé (1) :
 - Partiel : 600 ml, Ø 100mm, cout estimatif 60 k€
 - Total : 1000 ml Ø 100 mm



- **ALLOUVILLE BELLEFOSSE - Entreprise Linex :** Le développement des besoins de cette entreprise risque à terme de générer des baisses de pression sur l'ensemble du réseau. Actuellement l'utilisation de l'eau est réalisée sans débit de pointe (24h/24h) ce qui limite les pertes de charges. Toute modification de ce débit en quantité ou en répartition journalière génèrera des baisses de pression. Un renforcement du réseau à terme est donc à envisager. (1)

PRIORITE 2 :

- **TOUFFREVILLE LA CORBELINE - Commune :** renforcement à étudier (actuellement seulement DN80) (2)



PRIORITE 3 :

- **BOIS-HIMONT - Commune :** renforcement à étudier (actuellement seulement DN80) (3)



- **ALLOUVILLE BELLEFOSSE - Rte de l'Epinneville :** déplacement canalisation en privée DN80 ACIER 915ml (3)



HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- 2014 **TOUFFREVILLE LA CORBELINE - Hameau Verbosc :** Le diamètre de la canalisation en place (53/63 PVC) insuffisant au regard du développement de l'urbanisme (enregistrement de pression sur canalisation met en évidence une baisse de pression de passage de 3.9 bars à 2.3 bars). Un renforcement du réseau a été réalisé en 2010 : environ 360 ml en Ø 90 PVC mm
- 2015 **AUZEBOSC - Placette des Moineaux :** canalisation en PVC collé cassant située sous les réseaux France Télécom et en partie en privé. Des travaux de réfection de voirie sont prévus en 2015.
- 2016 **AUZEBOSC – Place des Grives :** Canalisation en privée et réfection de voirie: déplacement de la canalisation dans le domaine public
- 2016 **TOUFFREVILLE LA CORBELINE :** renouvellement de canalisation eau potable – linéaire : 410 mL
- 2016 **ALLOUVILLE BELLEFOSSE :** renouvellement de canalisation eau potable – Linéaire : 450 mL
- 2016 **RD 131 :** Dévoiement réseau rondpoint RD 131/VC2 – Linéaire 200 mL

RESERVOIR D'YVETOT

RÉSERVOIR SUR TOUR

- Date de construction : 1955
- Nombre de cuve : 1 Volume des cuves : 1500 m³
- Revêtement : Enduit
- Vidange : sur la route
- Volume moyen journalier : 1800 m³/j
- Autonomie en cas d'arrêt : < 1 jour
- Bypass : oui

ÉQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES :

TELEGESTION :

Type : SOFREL S550 Anti-intrusion : Opérationnelle
Liaison : RTC Historisation LERNE : Niveau réservoir
Volume / Débit

TRAITEMENT : SANS

INSUFFISANCES & RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITE :

PRIORITE 1 :

- **Escalier : marches en béton dégradées : les fers à bétons sont apparemment, présence de nombreux éclats de béton, une reprise complète du génie civil à ce niveau est nécessaire (1)**



PRIORITE 2 :

- Modification de la vidange à prévoir : actuellement la vidange et trop plein des cuves se font sur la route si le débit est trop important donc risque d'accident pour les véhicules (aquaplaning ou formation de plaques de verglas) (2)
- Renouvellement à prévoir des canalisations intérieures cuves vétustes (2)
- Mise en place de cloisonnement pour les accès à l'eau comme sur le réservoir d'Yvetot (2)

PRIORITE 3 :

- Élagage des thuyas de la parcelle voisine très haut (presque plus haut que réservoir) à réaliser par la propriétaire (3)

HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

- | | |
|------|---|
| 2002 | Réfection interne et externe
Pose d'un filet anti-volatils par la ville. |
| 2017 | Rénovation sur les serrures d'accès au bâtiment (local technique) |

Collectivité : 2016 : décision de lancer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du génie civil

RESEAU CAUX CENTRAL EX-YVETOT VILLE

Matériau :

Répartition approximative : 70 % fonte grise, 20% fonte ductile, 10% PVC

INSUFFISANCES ET RECOMMANDATIONS POUR LA COLLECTIVITES :

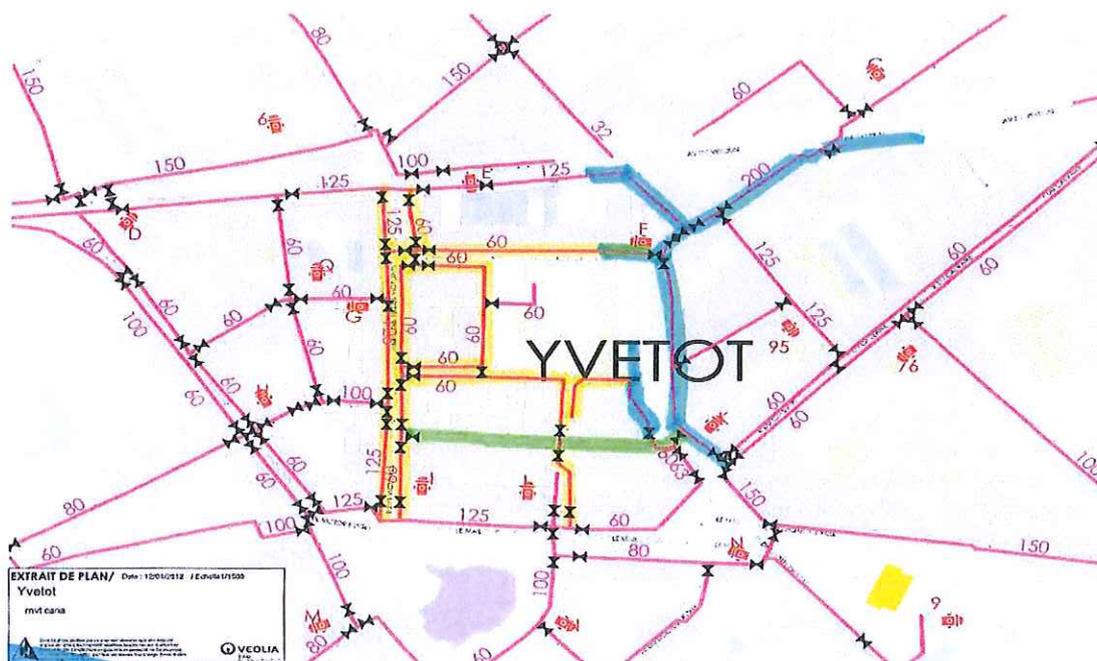
Les canalisations suivantes sont particulièrement fragiles ; leur renouvellement est donc conseillé :

- **Priorité 1 : Autretot -> Yvetot** : canalisation d'environ 5500 ml Ø 300 mm stratégique (alimentation de la ville d'Yvetot) vieillissante : environ 1,5 M€
- **Priorité 1** : Yvetot Distribution sortie réservoir Yvetot
- **Priorité 2 : Rue Bouilhet** : canalisation cassante d'eau environ 70 ml Ø 60 mm en fonte grise, présence de branchements plomb : Estimation 20 k€
- **Priorité 3 : Rue Martin du Bellay** : 2 canalisations cassantes d'eau d'environ 130 ml et 50 ml Ø 60 mm en fonte grise, présence de branchements plomb : Estimation 50 k€
- **Priorité 4 : Rue Guy de Maupassant** : 2 canalisations d'eau (120 ml) Ø 150 mm et (50 ml) Ø 60 mm en fonte grise, présence de branchements plomb : Estimation 60 k€

A remplacer

Remplacé en 2009

Remplacé en 2011



HISTORIQUE DES TRAVAUX MAJEURS REALISES :

Renouvellement de branchements d'eau par le délégataire :

	DATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Branchement	REALISE	142	139	136	267	110	52	64
	CONTRAT	144	144	144	144	Total 250		

Travaux réalisés par la collectivité :

- 2012 **Avenue de Verdun / Rue Carnot** : Canalisations Ø40 PVC à renouveler ayant généré 2 dégâts des eaux en 2 ans ; présence de branchements plomb
Rue Camille St Saëns d'eau Ø 150 mm en fonte grise, présence de branchements plomb
Rue des 2 ponts : Canalisations Ø40 PVC à renouveler, située en accotement cassante suite au passage d'engins lourds
Place Joffre : canalisations d'eau Ø 60 mm en fonte grise, présence de branchements plomb
- 2013 **Rue des victoires** : Canalisations Ø 150 mm et reprise des branchements
Rue des Princes d'Albon : Canalisations Ø100mm et reprise des branchements
Rue P de Coubertin : Canalisations Ø150mm remplacée sur 200 ML
- 2016 **Rue Pierre Louis Veillot** : canalisations DN80 Fte
8 Rue du Arpent : canalisations DN63 PVC
Avenue Foch : renouvellement partiel DN150 Fte
Rue du Grand Fay : renouvellement DN60 Fte

Travaux réalisés par l'exploitant :

2013	Rue Ostermeyer - LOGEAL	Raccordement eau potable	80	Fonte	12ml
	Rue Mont Asselin/Rue de la Plaine - LOGEAL	Raccordement eau potable	60	Fonte	36ml
	Rue du Docteur Richard - VILLE	Déplacement de branchement avec mise en conformité	25	PEHD	272ml
	Rue Pierre Varin - Maison Quartier - CX CENTRAL	Extension et branchement	50	PEHD	23ml
	Rue du Vieux Moulin - CX CENTRAL	Extension et poteau incendie	150	Fonte	16ml
	34, Rue du Mont Asselin - LAVISSE	Déplacement de la canalisation d'eau	100	Fonte	19ml
2014	YVETOT Rue du Cordier - LOGEAL	Raccordement eau potable			
	YVETOT Rue du Corot - LOGEAL	Raccordement eau potable			
	YVETOT Rue du Docteur Richard	Desserte en eau potable + 19 brts 95 ml	150	Fonte	282ml
	YVETOT Rue du Docteur Richard	Desserte en eau potable + 2PI	100	Fonte	4ml
	YVETOT Rue du Docteur Richard	Desserte en eau potable + 9 brts 45 ml	60	Fonte	92.8ml
	YVETOT Rue du Vallon Fleuri - LOGEAL	Raccordement eau potable			
	YVETOT Rues Flaubert/Du Bellay	Déplacement bouche de lavage	50		5 ml

2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2.1. Les indicateurs techniques

2.1.a. Le réseau

Le réseau d'assainissement est un réseau de type séparatif. Il se compose d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales, réseau d'eaux pluviales pour lequel le syndicat n'est pas compétent. Sur la commune de Doudeville le réseau est de type unitaire.

Le compte-rendu de l'exercice 2016 reprend les quantités ainsi mesurées :

	Linéaire de canalisations d'eaux usées	Nombre de désobstructions	Longueur de canalisation curée
2015	196 228 mL	58 U	21 890 ml
2016	199 634 mL	27 U	15 004 ml

Le taux de réclamation pour 2016 est de 0 U/abonnés.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eaux usées

	Indice de connaissance et gestion patrimoniale	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nombre de postes refoulement
2015	20	0	75
2016	21	0	75

Trois aéro injecteurs avec un compresseur d'air sur la commune d'Héricourt en Caux font également partie du patrimoine.

Aucun débordement des effluents n'est constaté dans les locaux des usagers.

Conformité des ouvrages de traitement

Conformité des performances des équipements d'épuration	2015	2016
Performance globale du service (%)	99	100
Station d'épuration YVETOT	100	100
Station d'épuration Doudeville	92	100

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	17.52	17.52
Filtre à sable CLIPONVILLE		
Filtre à sable de Ecretteville La Faute - ECRETTEVILLE LES BAONS		
Filtre à sable de Ecretteville Le Bourg - ECRETTEVILLE LES BAONS		
Bio disques - SAINTE MARGUERITE SUR FAUVILLE		
Lagune BERMONVILLE		
Lagune ENVRONVILLE	100	100
Lagune ROUTES	0,00	0,00
Lagune TOUFFREVILLE LA CORBELINE	0.00	0.00
Station d'épuration ALLOUVILLE BELLEFOSSE	100,00	100,00
Station d'épuration HERICOURT EN CAUX	100,00	100,00
Station d'épuration YVETOT	0	0
Station d'épuration DOUDEVILLE	100,00	100,00

→ La conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Le mode de calcul n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

2.1.b. Les ouvrages de traitement des eaux usées

2.1.b.1 Station d'épuration d'Yvetot

La charge annuelle entrante moyenne en DBO5 est de 663 kg/jour. Le volume annuel pour 2016 est de 715 537 m3 soit un débit moyen journalier de 1 955 m3/jour. Le volume écrêté en 2016 est de 20 321 m3. La station d'épuration a été mise en service en novembre 1999. Sa capacité de traitement est de 22 000 EQ/habitants. Le niveau de rejet est de type E NK2 NGL1. En 2016, le raccordement de la commune de Touffreville la Corbeline était effectif.

Les 1 488.2 tonnes de boues récupérées ont été valorisées en agriculture et épandues dans des exploitations agricoles sur 100 hectares. Leur taux de siccité (proportion de matière sèche d'une boue) est de 22.37 % en moyenne, ce qui représente 332.9 t brut de boues.

Les analyses effectuées régulièrement confirment l'intérêt agronomique de ce produit en azote, acide phosphorique et calcium. Les teneurs en éléments traces métalliques et composés traces organiques sont toutes nettement inférieures aux valeurs limites de l'arrêté du 08.01.1998. La société SEDE a effectué les épandages en mars et août avant l'implantation de betteraves, céréales, colza et maïs. Le taux de conformité de la filière évacuation des boues est de 100%.

Les masses de refus de dégrillage pour 2016 sont de 20 t, celles de sables de 20.3 t et pas de graisses évacuées.

La capacité hydraulique de la station d'épuration est de 3 734 m3/jour et la capacité épuratoire en DBO5 de 1320 kg/jour.

L'ensemble des rejets de la station d'épuration n'étaient pas conformes pour l'année 2016. 26 bilans sont faits sur la station d'épuration concernant la DCO, la DBO, les MES, NK, NGL et Pt. Le traitement du phosphore sera mis en fonctionnement en 2017 permettant de mettre en conformité la station d'épuration.

Le dossier de renouvellement d'autorisation d'exploiter a été déposé en fin d'année 2016 à la police de l'eau.

En 2016 et 2017, la station d'épuration d'Yvetot a subi d'importantes modifications lui permettant de se mettre en conformité :

- Mise en place du traitement phosphore
- Amélioration de la gestion du débit entrant afin de limiter les surverses au milieu naturel, et donc les non-conformités de rejet - via la mise en place de gestion, des bassins d'orages et de variation des débits des pompes d'entrée.

2.1.b.2 Station d'épuration de Doudeville

Le réseau d'assainissement du bourg de Doudeville est un réseau unitaire. La station d'épuration de Doudeville est une station à boues activées, avec un bassin d'orage, avec pour exutoire une zone d'infiltration et un fossé pluvial en trop plein. La capacité de traitement de cette station est la suivante : 3 700 EH (charge actuelle 2608 EH).

Volume annuel : 174 630 m³ soit 477 m³/j.

Charge actuelle de cette station : 300 m³/j par temps sec et 1080 m³/j par temps de pluie.

En 2016, 564 t de boues ont pu être évacuées. Les refus de dégrillage représentent 3.6 t et le sable 8.8 t.

L'ensemble des rejets de la station d'épuration était conforme pour l'année 2016.

Un contentieux est en cours sur la malfaçon du dégrilleur de cette station d'épuration. Une discussion est en cours avec la police de l'eau, le syndicat de bassin versant pour déconnecter les bassins de pluvial (ruissellement agricole) qui sont connectés à cette station.

2.1.b.3 Ouvrages de traitement secteur Fauville Est

▶ Usine de dépollution de Bermonville : capacité épuratoire DBO₅ de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 45 m³/j. . Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015. Nombre d'abonnés raccordés supérieur à la capacité nominale de l'ouvrage.

▶ Usine de dépollution de Eretteville la Faute (filtre à sable) : capacité épuratoire DBO₅ de 9 kg/j, 150 EH, capacité hydraulique de 13 m³/j.. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015. Non-conformité: contentieux en cours,

▶ Usine de dépollution de Eretteville Le bourg (filtre à sable) : capacité épuratoire DBO₅ de 8 kg/j, 133 EH, capacité hydraulique de 20 m³/j/ un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015. Non-conformité : contentieux en cours,

▶ Usine de dépollution de Envronville: capacité épuratoire DBO₅ de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 45 m³/j. Volume annuel traité : 5 490 m³ soit un volume journalier de 15 m³/j avec un maximum atteint de 15 m³. Charge annuelles en DBO₅ de 4 057 kg soit une moyenne journalière de 11 kg/j. Nombre d'abonnés raccordés supérieur à la capacité nominale de l'ouvrage

▶ Usine de dépollution de Cliponville : capacité épuratoire DBO₅ de 11 kg/j, 190 EH, capacité hydraulique de 22 m³/j. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015. Conforme à l'arrêté préfectoral

▶ Usine de dépollution de Ste Marguerite sur Fauville (bio disque) : capacité épuratoire DBO₅ de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 45 m³/j. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015.

2.1.b.3 Ouvrages de traitement secteur d'Ourville en Caux

▶ Filtre Ancourteville sur Héricourt : capacité épuratoire DBO₅ de 4 kg/j, 60 EH, capacité hydraulique de 9 m³/j. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015.

▶ Filtre Ancourteville Sommesnil : capacité épuratoire DBO₅ de 4 kg/j, 60 EH, capacité hydraulique de 9 m³/j. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015.

▶ Filtre Ancourteville Cité : capacité épuratoire DBO₅ de 4 kg/j, 60 EH, capacité hydraulique de 9 m³/j. Un bilan d'auto surveillance journalier réalisé en 2015.

- ▶ Lagune de Normanville : capacité épuratoire DBO5 de 24 kg/j, 400 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j. Conforme Volume annuel de 20 130 m3 soit un débit moyen journalier de 55 m3/j. Charge annuelle entrante en DBO5 : 5 033 kg soit 14 kg/j.
- ▶ Lagune de Riville : capacité épuratoire DBO5 de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 45 m3/j. Volume entrant de 15 372 m3 soit 42 m3/j, Charge entrante annuelle en DBO5 : 1 845 kg soit 5kg/j. Non conforme
- ▶ Lagune de Thiouville : capacité épuratoire DBO5 de 18 kg/j, 300 EH, capacité hydraulique de 60 m3/j. Volume entrant 7 137 m3 soit 20 m3/j. Charge annuelle entrante en DBO5 : 1 713 kg soit 5 kg/j. Conforme

2.1.b.4. Ouvrages de traitement du secteur de Montmeiller Caux Sud

- ▶ STEP d'Allouville Bellefosse : capacité épuratoire DBO5 de 72 kg/j, 1200 EH, capacité hydraulique de 180 m3/j. Volume traité de 42 667 m3 soit 117 m3/j ; Conforme. 2 bilans d'auto surveillance journalière réalisée en 2016. Valorisation agricole 0.7 t de matière sèche. 6.36 t de sables évacués vers une autre STEP et 17 t de graisse.

2.1.b.5. Ouvrages de traitement du secteur d'Héricourt Nord

- ▶ STEP d'Héricourt en Caux : capacité épuratoire DBO5 de 90 kg/j, 1500 EH, capacité hydraulique de 300 m3/j. Volume traité 54 992 m3 pour un volume journalier de 150 m3/j. 2 bilans d'auto surveillance journalier réalisé en 2016. 12.5 t de boues (MS) ont été évacuées en 2016, 0.6 t de sables et 20 t de graisse. Rejet conforme.
- ▶ Lagune de Routes : capacité épuratoire DBO5 de 12 kg/j, 195 EH, capacité hydraulique de 30 m3/j.. Volume traité en 2016 : 10 248 m3 soit 28 m3/j. charge annuelle entrante en DBO5 : 3 177 kg soit 9 kg/j. Rejet conforme pour l'abattement de la DCO5. Manque d'étanchéité des bassins. Capacité nominale atteinte.

2.1.b.6. Ouvrages de traitement de l'ex-syndicat de la région d'Yvetot

- ▶ STEP de Veauville les Baons : capacité épuratoire DBO5 de 7.5 kg/j, 3000 EH, capacité hydraulique de 444 m3/j. Station neuve mise en eau en janvier 2015. Volume traité 79 170 m3 soit 217 m3/j. 1 t de refus de dégrillage, 29 000 m3 de graisses et 2 00 m3 de sables. Volume de boues évacuées : 21 t de matière sèche.
- ▶ STEP de Ste Marie des Champs: capacité épuratoire DBO5 de 11.3 kg/j, 3000 EH, capacité hydraulique de 430 m3/j. Refus de dégrillage 810 kg, 12 t de boues matière sèche. Rejet Non Conforme. Volume entrant : 124 354 m3 soit un débit journalier de 341 m3/j. prévue d'être raccordée sur la STEP d'Yvetot en 2018.

2.1.c. La population raccordée

	Nombre d'abonnés	Volume traité	Volume facturé	Taux de desserte	Population raccordée
2015	12 432	1 253 040	1 180 000	84.5 %	27 750
2016	12 596	1 195 319	1 005 205	85 %	33 415

2.2. Les indicateurs financiers concernant le prix de l'assainissement

2.2.1. Modalités de tarification

Tous les ans le Comité Syndical fixe la redevance du service assainissement. La facture d'eau type détaillée est présentée en annexe par commune.

2.2.3. Les autres éléments financiers

2.2.3.a. Les recettes d'exploitation

	2015	2016
Exploitant	STGS : 211 928 € VEOLIA : 870 745 €	STGS : 224 944 € VEOLIA : 963 072 €
Résultat exploitant	STGS : - 81 203 € VEOLIA :- 411 976 €	STGS : - 16 193.96 € VEOLIA :-370 925 €
Collectivité	862 734.96 €	1 096 459.71 €

Les recettes d'exploitation de l'exploitant comprennent les surtaxes perçues à l'année. Pour le Syndicat, les recettes d'exploitation totalisent les surtaxes du Syndicat.

2.2.3.b. Les recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'assainissement

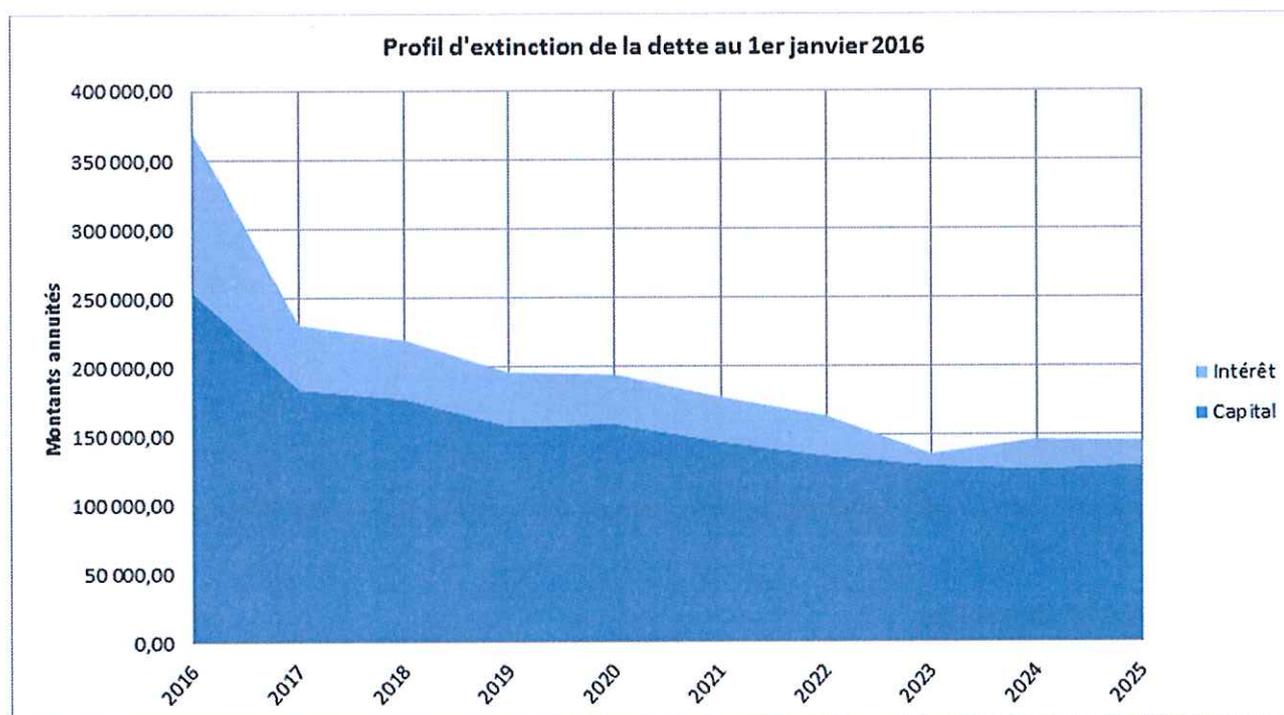
	2015	2016
PFAC	249 382 €	40 855 €
Prime épuration	115 561.21 €	80 136 €

2.2.3.c. La dette de la collectivité

L'état de la dette au 01/01/2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Dette origine	2 606 695,64 €	2 318 607.00 €
Restant dû	1 446 546.97	1 399 400.53 €
Remboursement année	188 278.48	374 997.83 €

Les emprunts de la commune de Doudeville ne sont pas intégrés pour 2015



2.2.3.d. La liste et le montant financier des travaux

STEP YVETOT

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Arrêté préfectoral : 17/04/1997
- Récépissé d'épandage : 03/10/2000
- MES : 30 mg/l DCO : 90 mg/l DBO5 : 30 mg/l NGL : 20 mg/l NTK : 10 mg/l
- Capacité : 22 000 EH , 3740 m3/j (DTG)
- Charge actuelle :
 - o Communes desservies :
 - o Yvetot : 5534 brt (2011)
 - o Valliquerville : 13 brt (2011)
 - o Baons le compte : 7 brt (2011)
 - o St Clair les Monts : 2 brt (2011)
 - o Auzebosc : 315 brt (2011)
 - o Sainte Marie des Champs : 11 brt (2011)
 - o Total : 5882 brt, soit une charge de : 15 882 EH
- Moyenne jour temps sec : 1500 m3/j.

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Installation d'une vanne sur la conduite principale d'arrivée des eaux vannes et pose d'une canalisation + vanne permettant de diriger ces eaux vers le poste temps de pluie sans passer par l'usine.

Cela permettra d'isoler le local de prétraitement en cas de maintenance sur le dégrilleur ou le poste temps sec. Actuellement, cette maintenance se révèle très difficile à réaliser en raison de l'impossibilité de dévier les eaux d'entrées.

- **Prétraitement – Mise en place d'une presse laveuse après dégrillage: Estimation 25 k€ HT**

Réduction des déchets et amélioration sanitaire du lieu de travail : mise en place d'une presse laveuse permettant une diminution des déchets de 60 à 70% en comparaison de refus de dégrillage non traités. Depuis la mise en place du nouveau dégrilleur, nous avons multiplié par quatre le tonnage des refus de dégrillage. D'un point de vue sanitaire, nette amélioration de l'environnement grâce à ce traitement (lavage + compactage des refus).

- **Protection de la capacité de traitement, respect du DTG : Estimation 15 k€ HT**

Respect du DTG (domaine de traitement garantie) : Suite à l'étude de dimensionnement du clarificateur, nous préconisons d'installer de la variation de vitesse sur le poste en entrée temps sec de la station (le fonctionnement dégradé de deux pompes de relevage en entrée 10 minute par heure par temps de pluie génère une remontée du lit de boue après trois à quatre jours d'affilé de pluie – solution peu pérenne, risque avéré de départ de boue).

Ainsi, quelques soient les conditions météo rencontrées, nous ne générerons plus d'à coups-hydrauliques susceptibles de générer des départs de boues et nous respecterons le DTG qui est de 3740 M3/J MAX.

2016 - Travaux Réalisés, poste en entrée de station sur variation de vitesse.

- **Clarificateur :**

Le clarificateur apparaît sous dimensionné au regard des critères actuels de dimensionnement. Le volume d'entrée d'exploitation de 2x140 m3/h est trop élevé au regard du diamètre du clarificateur. Le débit admissible serait de 210 m3/h, dont 50m3/h du poste toutes eaux soit 160 m3/h max sur le poste d'entrée.

- **Filière boues - la fiabilisation de la filière boues est nécessaire :**

Sécurisation du fonctionnement des centrifugeuses dans le cadre d'un mode automatisé : mise en place d'alarmes au niveau du fonctionnement de la centrifugeuse afin de développer la période d'utilisation des centrifugeuses et la capacité de la filière boue.

Ceci également en prévision de l'augmentation de production de boue sur la station avec les différents projets de raccordement ainsi que la mise en place du traitement du phosphore. (Voir APS Traitement du phosphore – préconisation filière boue).

En cours :

- Traitement physico-chimique du phosphore évoqué dans le cadre du nouvel arrêté de rejet de la station. A noter qu'en cas de traitement du phosphore la production de boues augmentera (de l'ordre de 20%) d'où une capacité de silo à boues à revoir probablement.
APS Traitement du Phosphore : Estimation 100 k€ HT.
Janvier 2015 : étude en cours pour augmenter la capacité des extractions sur cette station.
- Renouvellement de l'arrêté de rejet de la station d'épuration.
- Etude pour le transfert des eaux des communes suivantes :
 - Sainte Marie des champs dans son intégralité – Démarrage de l'étude, fin 2014, problématique principale ECPP et ECPM .
 - 2016 : modernisation de l'atelier de déshydratation.

TRAVAUX REALISES

Par la collectivité :

- **2009 : Filière boues - la fiabilisation de la filière boues est nécessaire :**

Bâche intermédiaire d'alimentation des centrifugeuses : remplissage par les pompes d'extraction de boues à automatiser sur niveau de remplissage de la bâche avec modification de l'automate.

Asservissement de la recirculation sur le débit d'entrée : l'objectif est de limiter l'impact les à-coups hydrauliques par accompagnement de la recirculation (mise en place de variateur sur les pompes de recirculation, modification de l'automate). Cet aménagement a permis d'améliorer la qualité des boues extraites (Matières sèches sur boues extraites est passée de 7g/l à environ 13g/l) et a également eu pour conséquence une meilleure maîtrise du taux de boues dans le bassin d'aération (passage de bous à 7g/l à 5g/l)

- **2009 : Aération - Local Surpresseur**

Déc. 2008 : Etude aéraulique : seul 1 surpresseur bénéficie d'une amenée d'air suffisante. Le dimensionnement de l'entrée d'air est insuffisant.

La mise en place d'une 2^e amenée d'air a permis de fiabiliser le fonctionnement et pérenniser les équipements (faible montée en température du local d'où un meilleur refroidissement des surpresseurs).

Prise d'air extérieure pour chaque surpresseur.

- **2009 : Bassin Tampon**

Le but : éviter de surcharger la filière par temps de pluie

Autoriser la vidange de cet ouvrage à partir du moment où celui-ci n'est plus alimenté (si arrêt poste temps de pluie alors vidange du bassin tampon) – Ce paramétrage nécessite des modifications dans le programme automate et donne la priorité à un rejet éventuel d'eau prétraité vers le milieu naturel.

- **2009 : AUTOSURVEILLANCE**

Archivage et traitement automatique des données de débit journalier de la station afin de répondre aux exigences de l'agence de l'eau.

- **2009 : Mise en service d'un poste de refoulement rue Ostermeyer** collectant les eaux usées du nouveau centre aquatique.

- **2010 : Modification de l'automatisme concernant la gestion des postes temps sec et temps de pluie**

Ce chantier résulte de la préconisation suivante

Poste temps sec et temps de pluie : afin de respecter le DTG de la station et éviter les départs de boues par temps de pluie, il faut limiter dans le temps le pompage des eaux à 280 M3/H (2 pompes en marche) vers la filière de traitement et n'autoriser qu'une seule pompe en fonction. Ce paramétrage nécessite des modifications dans le programme automate et donne la priorité au poste temps de pluie, et donc à un rejet éventuel d'eau prétraité vers le milieu naturel.

- **2011 : Mise en place d'un dégrillage fin sur l'entrée de la station (entrefer 6 mm).**

Ce chantier résulte de la préconisation suivante

Dégrilleur automatique sur file de temps sec : la réduction de l'entrefer permettrait d'optimiser les performances de la station, tant au niveau du traitement des eaux qu'au niveau du traitement des boues. Enormément de déchets se retrouvent au niveau

des machines ce qui engendre des dysfonctionnements récurrents (agitateur régulièrement en panne, conduite bouchées, arrêt des centrifugeuses)

Par le délégataire :

2009 : Bassin d'aération : renouvellement des 660 diffuseurs d'air.

2009 : Aération : Renouvellement de 2 supprimeurs d'air

2012 : Mise en place d'une sonde de mesure en continu des matières en suspension au niveau de la sortie station.

2014 : réalisation d'un quai de dépotage avec bennes filtrante sur la station d'Yvetot.

Ville d'Yvetot : OUVRAGE : Réseau

- AUZEBOSC - amont step Yvetot

Bouchages récurrents du réseau d'eaux usées situés dans le chemin forestier non accessible aux camions hydro cureurs (dégradation récurrente du chemin suite au passage de 4x4).

Une réfection du chemin d'accès est nécessaire afin de permettre l'intervention d'engins d'hydro curage.

Chambre de retenue sur réseau eaux usées, Route du Mont Joly

- Date : 2006
- Capacité : environ 1 000 m³
- Cotes : 30 x 10 x 5 m avec décanteur en sortie de 10 x 4 x 0.1 m

Insuffisances et recommandations

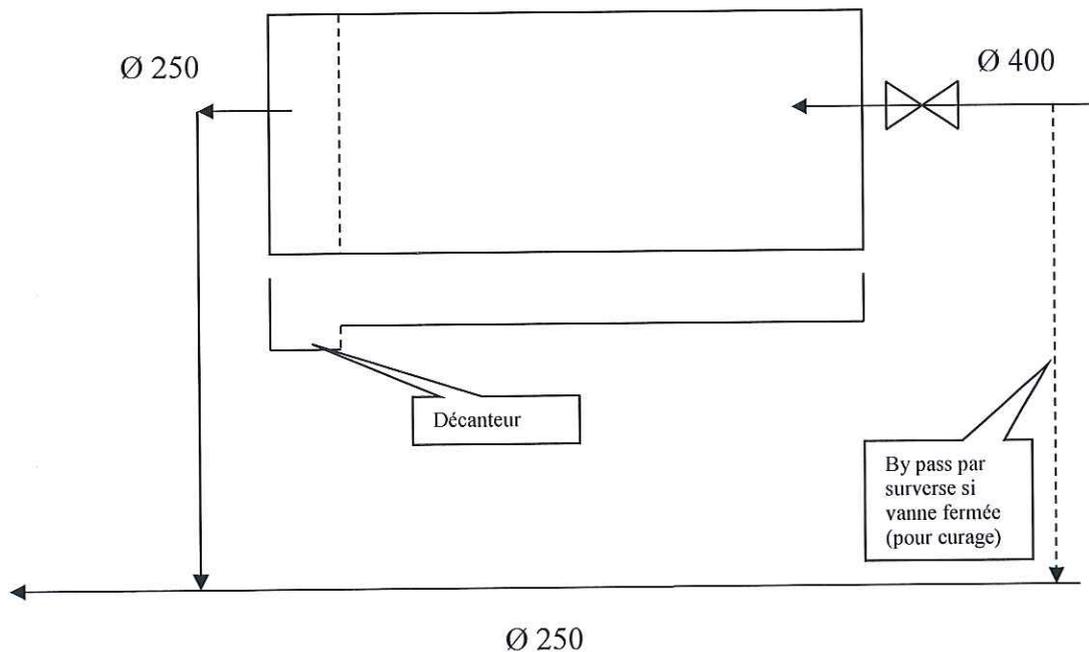
- Présence de fissures dans le bassin sur la dalle.

Travaux réalisés :

- 2016 : automatisation de ce bassin, vanne de vidange automatisée afin de permettre son remplissage à 100% avant tout déversement.

Par la collectivité :

- 2010 Mise en place d'un by pass en amont de la bache afin de curer le bassin ; le débit transitant dans cette canalisation étant trop important (arrivée principale de la step).



Ville d'Yvetot : OUVRAGE POSTE DE RELEVEMENT

PR Varenchelles :

- eau parasite de manière importante : 4 fois plus de temps de pompage par temps de pluie (0.88 h tps journalier temps sec – 3.40 h tps journalier temps de pluie : 10 et 11/06/2012).

PR Pont de Cany.

- Poste en cale sèche, cet ouvrage manque d'aération permettant de préserver l'ouvrage. Les murs sont constamment recouverts de moisissure. La mise en place d'une aération mécanique (sécheur, extracteur d'air) permettrait de palier à ce problème.

OUVRAGE : Step HERICOURT en Caux

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Récépissé de Déclaration : 28/06/1994
Récépissé d'épandage : 01/03/2007
Capacité : 1500 EH – 90 DBO5kg/j – 105 MES kg/j – 30 NTK kg/j
Q nominale 300 m3/j – Q pointe 30 m3/h
Eau traitée : 9 DBO5kg/j – 27 DCO kg/j - 6 N total kg/j – 3 NTK kg/j
Date : 1995 (reconstruction)
Exutoire : Durdent
Charge actuelle : ~1000 EH (selon analyse),
Communes collectées : 357 branchements (2011) soit 964 EH soit 64 %

- Héricourt en Caux : 282 u (2016)
- Robertot : 70 u (2016)
- Carville Pot de Fer : 30 u (2016)

Charge hydraulique actuelle : Q moyen 150 m3/j par temps sec
Bassin d'orage : 136 m3 (rôle d'écréteur de débit en amont de la station)
Filière eau : Boues activées – Débit pompe en entrée : 30 M3/H.
Filière Boues : silo 200 m3 = 2 à 3 mois
Réseau : 9400 ml gravitaire + 3600 ml refoulement

Existence d'un retour par débordement du bassin d'aération vers le bassin d'orage.

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Télégestion :
Station non télé-gérée, nous préconisons la mise en place d'une télégestion afin de contrôler 24h/24 le bon fonctionnement des ouvrages.
Travaux réalisés par l'exploitant.
- Boues : Capacité de stockage insuffisante (2 mois) – Nécessité d'envisager un réaménagement du traitement des boues (extraction avec épaissement) + couverture du silo à boue.
06/2012 : syndicat mis en demeure de faire réhabiliter son silo de stockage (réunion 07/06/2012).
- Par temps de pluie, le poste fonctionne correctement (deux pompes en marche) et malgré cela, nous avons le trop plein du poste sollicité (rejet en rivière).

TRAVAUX REALISES

2008 Obturation des 2 entrées du PR principal (fortes ECPP)
2008 / 2009 : diagnostique du système assainissement d'Héricourt en Caux par SOGETI
2014 : travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en centre-ville d'Héricourt.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- **Robertot :**

- hameau de la Cote :

Plainte d'un riverain concernant un problème d'odeurs à proximité du poste de refoulement.

Afin de pallier aux nuisances, la collectivité a financé la mise en place de plaques neutralisatrices d'odeurs dans le réseau d'eau usées (début 2009)

Dans le cadre de la recherche de la cause des odeurs sur le réseau assainissement de Robertot,

- 2008 : Réalisation d'une inspection télévisée 356 ml : aucune anomalie
- Début 2009 : Mesure du potentiel redox des effluents réalisée par nos services (début 2009) :
 - o Postes de relèvement en amont : + 50 mV
 - o Poste de relèvement hameau de la cote : - 112 mV ce qui caractérise un effluent anormalement septique.

En conséquence une recherche de raccordement de fosses septiques sur le réseau d'assainissement collectif est nécessaire par contrôle des installations intérieures et ce au niveau des habitations du hameau de la Cote uniquement (les effluents en amont étant semble t il conformes une investigation n'y est pas utile). (Devis du 27/03/2009).

Héricourt en Caux

- Réseau : présence de trois aéro-éjecteurs sur la commune, ces ouvrages sont vieillissants. Prévoir le remplacement de ces trois ouvrages par des postes de relèvement (étude).

Carville Pot de Fer

- Poste Carville Pot de Fer : pompe à couteaux, bouchages fréquents et usure importante des pompes, problématique déchets grossiers, beaucoup de lingettes présentes dans le poste.

OUVRAGE : Lagune Routes

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Année : 2002
Capacité : 195 EH
Charge actuelle : 190 EH lagune saturée
Communes collectées : 80 branchements (2016)
• Routes : 80 u
Filière eau : Lagune
Bassin n° 1 = 1025 m²
Bassin n° 2 = 500 m²
Bassin n° 3 = 435 m²
Surface approximative 1900 m² soit ~140 EH (ratio 14 m² / EH)
Décanteur en tête OUI
Aire d'infiltration : Oui (correct)

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- 3 Bassins non étanches depuis le démarrage de la station.
- Contrepente entre bassin n° 2 et bassin n° 3 d'où une absence de surverse vers le bassin n°3
- Bassin N°2 non étanche, aucune alimentation du bassin N°3. Berge du bassin N°2 fortement dégradée.
- Depuis le curage des bassins N°1 et N°2 en septembre 2011, le bassin 1 s'est de nouveau rempli d'eau mais pas le deuxième. Le bassin 1 n'est plus étanche, il ne sur verse plus vers le bassin 2.

Une réhabilitation complète du site est préconisée avec un redimensionnement des capacités de traitement à hauteur de la charge actuelle.

TRAVAUX REALISES

2011 – 30 Juin : début du contentieux sur la lagune de Routes.
2011 – Septembre : curage des bassins n°1 et n°2 – Réalisation des canalisations de by-pass.
2012 – Expertise réalisée, pas de retour d'information.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT.

Pas de problème particulier rencontré sur ce réseau.

OUVRAGE : Lit de roseau Anvéville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :

Capacité	220 EH
	Jour moyen annuel
Débit M3/j	33
DBO5 kg/j	13,2
DCO kg/j	26,4
MES kg/j	15,4
NTK kg/j	3,3

	Norme de rejet	
	Concentration	Rendement mini
DBO5	25 mg/l	70%
DCO	125 mg/l	75%
MES	30 mg/l	90%
NGL	50 mg/l	-

Date mise en service : Décembre 2014

Exutoire : Zone d'infiltration

Charge actuelle : 165 EH

Communes collectées : Anvéville (61 branchements)

Filière eau : Lit macrophytes 1, lagune, Lit macrophyte 2.

Réseau : Aucun poste de relèvement

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

TRAVAUX REALISES

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Réseau intégralement gravitaire, pas de poste de relèvement.

OUVRAGE : Lagune Bermonville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé d'épandage : 30/08/2004
- Capacité : 300 EH.
- Charge actuelle :
 - o Bermonville : 133 Brcht (CRA 2016) soit 360 EH **lagune saturée**
 - o Estimation Volume Journalier : 120 M3/AN par Branchement soit 44 M3/J sur la station.
- Filière eau : trois bassins + zone d'infiltration (saturée)
- Ouvrage de décantation premier bassin
- RESEAU – un seul poste alimente le site

Bassin N°1 : 31 x 46 m = 1426 m² - Profondeur 1m

Bassin N°2 : 63 x 30 m = 945 m² (semi triangulaire) - Profondeur 1m

Bassin N°3 : 26 x 23 x 31 x 16 = 655 m² (semi parallélipédique) - Profondeur 0,40 m

TOTAL 3000 m² soit 216 EH sur critères de dimensionnement actuels (14 m² / EH)

- Aire d'infiltration : 2700 m² – saturée en hiver – ECPM et ECPP :Oui.

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Lagune saturée en charge de pollution.
- Zone d'infiltration totalement saturée, entraînant un écoulement d'eau en direction de la chaussée voisine : Prévoir réhabilitation, problème d'infiltration désormais permanent.
- Affaissement de terrain en bordure du deuxième bassin (présence d'une bétairie ?) – A surveiller 2014 – défaut d'étanchéité provisoire du bassin N°2 – renforcement de la berge préconisé.
- Mauvais résultats en sortie en DCO et MES depuis 2005, cette station arrive à saturation.
- Poste de relevage réseau – Renouvellement capot et mise en place de barres anti-chute préconisé.
- Poste de relèvement sur réseau en tête de lagune est régulièrement engraisé ; l'origine en est probablement les rejets du charcutier en amont.
- curage du premier bassin à prévoir.
- mise en place cloison siphonoïde sortie ouvrage de décantation à mettre en place.

TRAVAUX REALISES

Par le syndicat

- 2007 : réalisation d'un merlon en bordure de site pour empêcher les eaux de ruissellements des champs voisin d'inonder la zone d'infiltration.
- 2013 : étude diagnostique réseau assainissement
- 2015 : lancement maîtrise d'œuvre pour la création d'un site de traitement mutualisé Bermonville, Environville, Ecreteville.
- 2017 : lancement des travaux de transfert et de création de site de traitement (boue activée)

Par l'exploitant

- 2004 curage du 1^{er} bassin
- Fin 2007 - Réparation de la canalisation de transfert entre le second et le troisième bassin

OUVRAGE : Lagune d'Envronville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé d'épandage : 30/08/2004
- Capacité :
 - o Initialement : 300 EH
 - o Charge actuelle :
 - Envronville : 116 brcht (CRA 2012) soit 313 EH (2.7 EH / Brcht)
 - Estimation Volume Journalier : 120 M3/AN par Branchement soit 38 M3/J sur la station.
 - o Bassin n° 1 = 54 m par 22 m - 1188 m² / PROF 1 M
 - o Bassin n° 2 = 25 m par 23 m – 575 m² / PROF 1M
 - o Bassin n° 3 = 25 m par 25 m – 625 m² / PROF 0.5 M
 - o TOTAL 2388 m² soit 170 EH (14m²/EH)
 - o Air d'infiltration = 122m x 18m soit 4400 m²

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Lagune saturée en termes de charge.
- Aire d'infiltration : existence d'un chemin préférentiel du fait de la topographie de la zone. Une réhabilitation complète de la zone d'infiltration est nécessaire. Le Syndicat lance une étude en ce sens en 2009 – Nous préconisons la réalisation de fossés d'infiltration permettant d'augmenter le temps de séjours afin d'améliorer l'infiltration in-situ.
- Bâches dégradées suite à différentes interventions d'espace vert – dégradation suite au développement de la végétation.
- Bassin N°1 : ce phénomène n'est pas permanent, nous constatons des remontées de bâche (bulle de gaz) : diminution du volume utile de traitement de ce bassin, impact possible sur les rendements. Nous préconisons le remplacement de l'intégralité de la bâche de ce bassin.

TRAVAUX REALISES

Par le syndicat

- 2013 : étude diagnostique réseau assainissement
- 2015 : lancement maîtrise d'œuvre pour la création d'un site de traitement mutualisé Bermonville, Envronville, Ecretteville.
- 2017 : lancement des travaux de transfert et de création de site de traitement (boue activée)

Par l'exploitant

- 2004 curage du 1^{er} bassin
- 2011 : bilan 24 Heures volume jour constaté = 12 m³/J en sortie (temps sec).

OUVRAGE : Filtre à sable Ecreteville le Bourg

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Capacité : 135 EH
- Charge actuelle : 41 branchements (CRA 2008) soit 110 EH (2,7 EH / brcht) soit 82%
- Filière eau : Fosse toutes eaux -> Préfiltre -> Poste de relèvement d'injection sur massifs (débit pompe =75 m3/h) -> Trois massifs filtrants, une alternance par semaine -> Zone d'infiltration
- Réseau – Gravitaire
- Commune collectée : Ecreteville les Baons (partiellement)

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Station mise en service fin 2007, ce filtre a correctement fonctionné la première année mais nous avons constaté après un an d'exploitation un début de colmatage du sable. A noter que l'exploitant ne dispose pas des données techniques du site (dossier d'ouvrage réalisé non fourni)
- Le rejet de cette station se dégrade : présence d'ammonium, mauvaise oxygénation des bactéries, début de colmatage.
- Malgré le retrait des cailloux en surface (début 2009) des massifs filtrants, nous constatons un colmatage partiel du sable en surface.
- L'effluent traité s'évacue difficilement, nous constatons une montée en charge de la canalisation en sortie. Il est nécessaire de re-profiler les billons de la zone d'infiltration pour permettre une vidange totale de cette conduite. (évoquer a Sogea lors de la réunion de février 2009).
- Dégrilleur La conception: 5mm, entrefer trop faible (30mm trop au lieu de 50 mm conseillé) et la position du dégrilleur ne facilitent pas son exploitation
 - o Préfiltre : La conception du préfiltre ne facilite pas son exploitation : nécessité d'évacuer la totalité de la pouzzolane pour réaliser son nettoyage
 - o Filtre : Le volume de sable semble insuffisant (environ 50 cm)
 - o Zone d'infiltration : mauvaise répartition : nécessité de reprofiler le billon et compartimenter l'exutoire et éviter la mise en charge en fond de filtre.
- Massif filtrant : colmaté, situation qui se dégrade d'année en année.
- Poste d'alimentation du filtre : forte dégradation des accessoires hydrauliques en raison de la concentration importante d'H2S. Mauvaise conception, ce poste n'est pas équipé de chambre à vanne. Les pompes, clapets, et vanne, ainsi que la boulonnerie sont fortement attaquée. Risque important de dysfonctionnement de manière prématurée.
- Conduite d'alimentation du sable : en raison du retrait des cailloux de 2009, les conduites sont dorénavant exposées aux UV, vieillissement des canalisations en PVC. Nous préconisons la mise en place de sable de filtration assainissement afin de recouvrir celles-ci pour préservation..

TRAVAUX REALISES

Par le syndicat

- Février 2009 : réunion sur site (SAEP, Sogeti et Sogea) où il a été décidé du retrait des cailloux en surface de massif filtrant afin de permettre à l'exploitant d'aérer le sable en surface à l'aide d'un croc. Ces cailloux étaient recouverts de fines, à force d'être lessivés, ces fines se retrouvent sur le sable et le massif filtrant. Pollution de matériaux filtrant.
- 2009 Filtre : présence de gravier (retiré par Sogea en 2009) en surface d'aspersion rendant impossible la scarification de surface et limitant l'apport en oxygène.
- 2013 : début de l'expertise suite aux différents dysfonctionnements rencontré sur ce site épuratoire.
- 2014 : expertise toujours en cours.
- 2015 : expertise terminée, sans suite à ce jour.
- 2015 : étude diagnostique réseau assainissement
- 2015 : lancement maîtrise d'œuvre pour la création d'un site de traitement mutualisé Bermonville, Environville, Ecreteville.
- 2017 : lancement des travaux de transfert et de création de site de traitement (boue activée)

OUVRAGE : Filtre à sable Ecreteville la Faute

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Capacité : 150 EH

- Charge actuelle : 38 branchements (CRA 2008) soit 103 EH (2,7 EH / brcht) soit 68%
- Filière eau : Fosse toutes eaux -> Préfiltre -> Poste de relèvement d'injection sur massifs (débit pompe = 59 m3/h)-> Trois massifs filtrants, une alternance par semaine -> Zone d'infiltration
- Commune collectée : Ecretteville les Baons (partiellement)

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Station mise en service fin 2007 en même temps que celle d'Ecretteville le Bourg. Nous constatons actuellement le colmatage total du massif filtrant (**colmatage constaté dès 2008**), les casiers de sable surverse, une partie des eaux provenant de la fosse se dirige directement vers le milieu naturel. (Problème de conception notifié dans les rapports SATESE) ce site ne fonctionne pas.
- A noter que l'exploitant ne dispose pas des données techniques du site (dossier d'ouvrage réalisé non fourni)
- Le rejet de cette station se dégrade : présence d'ammonium, mauvaise oxygénation des bactéries, début de colmatage.
- Malgré le retrait des cailloux en surface (début 2009) des massifs filtrants, nous constatons un colmatage du sable en surface.
- Dégrilleur La conception: 5mm, entrefer trop faible (30mm trop au lieu de 50 mm conseillé) et la position du dégrilleur ne facilitent pas son exploitation
- Préfiltre : La conception du préfiltre ne facilite pas son exploitation : nécessité d'évacuer la totalité de la pouzzolane pour réaliser son nettoyage
- Poste d'alimentation du filtre : forte dégradation des accessoires hydrauliques en raison de la concentration importante d'H₂S. Mauvaise conception, ce poste n'est pas équipé de chambre à vanne. Les pompes, clapets, et vanne, ainsi que la boulonnerie sont fortement attaquée. Risque important de dysfonctionnement de manière prématurée.
- Conduite d'alimentation du sable : en raison du retrait des cailloux de 2009, les conduites sont dorénavant exposées aux UV, vieillissement des canalisations en PVC. Nous préconisons la mise en place de sable de filtration assainissement afin de recouvrir celles-ci pour préservation.
- Aucunes données techniques à la réception des ouvrages – le poste de relèvement sur réseau possède un débit de 21 M3/H, nous souhaiterions vérifier que ce débit est correct en entrée de fosse du site de traitement afin de s'assurer que nous ne remettons pas en suspension la boue contenue de cet ouvrage.

SECURITE :

- Poste de relevage réseau – Mise en place de barres antichute

TRAVAUX REALISES

Par le syndicat

- 2009 Filtre : présence de gravier (retiré par Sogea en 2009) en surface d'aspersion rendant impossible la scarification de surface et limitant l'apport en oxygène
- 2015 : étude diagnostique réseau assainissement
- 2015 : lancement maîtrise d'œuvre pour la création d'un site de traitement mutualisé Bermonville, Environville, Ecretteville.
- 2017 : lancement des travaux de transfert et de création de site de traitement (boue activée)

Par l'exploitant

- Février 2009 : réunion sur site (SAEP, Sogeti et Sogea) il a été décidé :
 - o De réaliser des investigations sur le système d'Ecretteville la Faute afin de tenter de localiser d'éventuels traces d'Hydrocarbure, cette enquête (avril 2009) n'a donné aucun résultat. Ces investigations ont été réalisées suite aux concentrations élevées d'hydrocarbures mesurées par Sogea dans le sable colmaté.
 - o D'alimenter, afin de maîtriser les débordements des filtres, un seul casier et réalisation par la suite sur celui-ci d'une tranchée pour guider l'eau vers la zone d'infiltration. Nous nous attendions à l'assèchement des deux autres casiers, or après 5 mois d'arrêt, les casiers 1 et 2 sont toujours sous l'eau, d'où un sondage impossible en l'état.
 - o 2011 – étude (en concertation avec le bureau d'étude SOGETI, le SIDESA, la commune d'Ecretteville les Baons et le syndicat des eaux) sur un mois des temps de fonctionnement des postes de relèvement sur les deux systèmes avec suivi de la pluviométrie. Nous avons effectivement un impact sur les temps de fonctionnement des pompes par temps de pluie. Les données ont été transmises aux parties. Voir courbe ci-dessous.
- 2013 : début de l'expertise suite aux différents dysfonctionnements rencontré sur ce site épuratoire.
- 2014 : expertise toujours en cours.
- 2015 : expertise terminée, sans suite à ce jour.
- 2016 – PR Bourg Ecretteville – mise en place capot + BAC

OUVRAGE : Biodisque Ste Marguerite sur Fauville

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé de Déclaration : 17/09/2004
- Capacité : 300 EH
- Création : 2007
- Charge actuelle : 64 brchts (CRA 2012) soient 173 EH (2.7 EH/Brcht)
- Estimation du volume : 120 M3/AN par branchement soit 21 M3/J.
- Filière eau : Biodisque + Zone d'infiltration

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

RAS – La station fonctionne bien

2012 – bilan 24 heure SATESE :

- Volume jour mesuré en sortie (bulle à bulle) : 19.72 M3
- Surface active significative probablement due à des mauvais raccordements des particuliers sur le réseau (impact significatif des précipitations sur le temps de pompage en entrée).
- Taux de charge :
 - 133 EH d'un point de vue hydraulique.
 - 163 EH d'un point de vue organique (DBO5).
 - 144 EH d'un point de vue organique (DCO°).

Clarificateur : celui-ci n'est pas raclé, nous avons par moment des remontées de boue en raison du caractère statique du décanteur.

Politique Zéro Phyto : présence de gravelle de manière importante autour des ouvrages. Nous préconisons de remplacer cette surface par une surface bitumée (ou retrait de la gravelle, mise en place d'une géotextile, remise en place de la gravelle).

OUVRAGE : Lits Plantés de Roseaux CLIPONVILLE

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Année : 2009, mise en service 04/2010
- Constructeur : VOISIN
- Maitre d'œuvre : SOGETI
- Filière eau : Lits plantés de roseaux – 2 étages + zone d'infiltration
- Filière Boues : Néant
- Exutoire : Zone d'infiltration
- Poste de relèvement : OUI, en entrée de station.
- Télégestion : Sofrel oui.

- Capacité : 190 EH
- Charge actuelle :
 - o Cliponville 51 brchts (2011) soit 140 EH

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

ZONE D'INFILTRATION : Dès le départ, malgré le peu de branchements raccordés, nous avons de l'eau en tête des billons d'infiltrations. La zone d'infiltration risque de rapidement saturer, à partir du moment où la population sera intégralement raccordée.

Eau parasite : présence d'eau claire parasite par temps de pluie, cela nuit au traitement. Dépassement occasionnel de la capacité hydraulique de la station.

Impact sur le rendement de la DCO et du traitement de l'azote.

TRAVAUX REALISES

- 2012 : regarnissage du premier casier de filtration de roseaux, les premiers pieds n'ont pas poussés : 320 pieds plantés.
- 2013 : Deuxième étage filtrant : les roseaux dépérissent en raison de la faible charge en alimentation, au fil du temps, de moins en moins de roseaux sont présent sur ce deuxième étage. Ce cas n'est pas inconnu, faible développement des roseaux généralement sur le deuxième étage de filtration, désherbage manuel important.
- 2014 : Poste de tête télé-géré : oui. Connaissance des débits journaliers entrant, confirmation de la présence d'eaux claires parasites dues à des mauvais raccordements.
- 2015 : Paillage du deuxième étage filtrant dans son intégralité – bon développement des roseaux, pas d'impact sur le traitement, baisse de la fréquence de désherbage.

OUVRAGE : Step ANCOURTEVILLE sur Héricourt - Route d'Héricourt

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Constructeur : Eparco
Capacité : 60 EH
Charge actuelle : 23 brcht soit 62 EH
Filière eau : Eparco : 1 PR + Fosses toutes eaux + Filtre a sable
Filière Boues : Fosses toutes eaux

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Absence de barres antichute sur PR
- Ouvrage de bachee : corrosion par H2S en sortie de fosses – cet appareil ne remplit plus à 100% sa fonction, nous préconisons un renouvellement du système de bachee si remise en état du massif filtrant.
- Filtre colmaté, procédure judiciaire en cours (retrait des cailloux) – by-pass du massif filtrant par l'intermédiaire des cheminées d'aération. L'effluent ne traverse plus le massif mais tombe directement au fond.
- Zone d'infiltration : en raison du mauvais traitement des eaux usées, saturation de cette zone (débordement), et ruissellement sur la voirie. Rotation de pompage mis en place, proposition de réalisation de 40 m de fossés d'infiltration supplémentaire acceptée (tvx prévus Juin 2014).
- Chaque année, nous sommes obligés de curer dans leur intégralité les fossés de la zone d'infiltration en raison des mauvais rendements épuratoire de la station.
- INDISPENSABLE: une réhabilitation totale du site est à envisager (scénario à étudier: transfert des eaux vers la station d'Héricourt en Caux).

TRAVAUX REALISES

2005 : Mise en place de cheminées d'aération sur filtre par le SAEP : amélioration ponctuelle constatée dans le traitement de l'ammonium puis dégradation du traitement à nouveau.

2010 : Curage de la fosse septique.

2010 : Réalisation d'un billon supplémentaire et de 4 zones d'infiltration, plantées de roseaux + iris.

2013 : Fréquents débordement de zone d'infiltration durant l'hiver – pompage des fossés pour limiter ces ruissellements sur voirie.

2014 : Réalisation de 40 Mètres supplémentaires de fossés d'infiltration – arrêt des ruissellements sur voirie, l'eau s'infiltrer dorénavant in-situ.

2016 : lancement étude diagnostique

2017 : lancement maîtrise d'œuvre des travaux

Contentieux réalisé (2010) – attente du jugement.

OUVRAGE : Step ANCOURTEVILLE sur Héricourt - Route de Sommesnil

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité : 60 EH
Charge actuelle : 23 brcht soit 62 EH
Filière eau : Eparco : Fosses toutes eaux + poste d'injection + Filtre a sable

Filière Boues : Fosses toutes eaux

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Absence de barres antichute sur PR
- Corrosion par H₂S en sortie de fosses
- Filtre colmaté, procédure juridique en cours – même symptôme que le site d'Ancourteville Rte Héricourt.
- .- Saturation de la zone d'infiltration en raison du mauvais traitement des eaux usées.
- INDISPENSABLE: une réhabilitation totale du site est à envisager (scénario à étudier: transfert des eaux vers la station d'Héricourt en Caux).
- Chaque année, nous sommes obligés du curer dans leur intégralité les fossés de la zone d'infiltration en raison des mauvais rendements épuratoire de la station.

TRAVAUX REALISES

2005 : Mise en place de cheminées d'aération sur filtre par le SAEP : amélioration ponctuelle constatée dans le traitement de l'ammonium puis dégradation du traitement à nouveau.

Pose d'une vanne pour régulation du débit d'alimentation du filtre

2010 : Curage de la fosse septique.

2016 : lancement étude diagnostique

2017 : lancement maîtrise d'œuvre des travaux

Contentieux réalisé (2010) : attente du jugement.

OUVRAGE : Step ANCOURTEVILLE sur Héricourt - Cité

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

Capacité :
Charge actuelle : 11 fosses sceptique de raccordées.
Filière eau : 1 PR + fosses toutes et épandages sous terrain.
Filière Boues : Fosses toutes eaux

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Absence de barres antichute sur PR
- INDISPENSABLE: une réhabilitation totale du site est à envisager (scénario à étudier: transfert des eaux vers la station d'Héricourt en Caux).

PR entrée : Poste fortement corrodé par H2S

TRAVAUX REALISES

2002 : remplacement des colonnes de refoulement par du PVC du fait de la corrosion H2S
2009 : curage des 11 fosses sceptiques
2016 : lancement étude diagnostique
2017 : lancement maîtrise d'œuvre des travaux

OUVRAGE : Lagune de NORMANVILLE

Coordonnées GPS : N 49° 42' 03.1''
E 000° 36' 03.8''

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé d'épandage : 19/07/2007
- Capacité :
 - o Initialement : 400 EH
 - o Selon critères de dimensionnement actuels : 500 à 520 EH
 - o Cotes bassins : 7200 m2 (voir schéma)
- Charge actuelle : 456 EH
 - o Communes collectées (CRA 2011) :
 - Normanville : 138 branchements (CRA 2012)
 - Beuzeville la Guérard : 31 branchements (CRA 2012)
- Bassins : 4 u
- Auto surveillance : canal de mesure en sortie
- Métallerie : Caillebotis sur prétraitement, état correct

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Canal de mesure non conforme selon les préconisations du SATESE

TRAVAUX REALISES

2001 : Réhabilitation du site

2007 : curage du bassin n° 1

2010 : reprofilage des berges et des billons par le délégataire

2010 : Amélioration du traitement par suppression du court-circuit hydraulique dans le bassin 04 (déplacement de la cana de liaison)

2014 : reprofilage des billons en zone d'infiltration.

OUVRAGE : Lagune RIVILLE

Coordonnées GPS : N 49° 43' 38.7''
E 000° 33' 22.4''

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé d'épandage : 06/08/2010
- Capacité :
 - o Initialement : 300 EH
 - o Selon critère de dimensionnement actuel : 210 à 230 EH
 - Cotes bassins : 3040 m² (voir schéma)
 - o Charge actuelle : 302 EH
 - Communes collectées : Riville 112 branchements (CRA 2012)
- Bassins : 3 u
- Auto surveillance : canal de mesure en sortie : Oui
- Métallerie : Caillebotis sur prétraitement état correct
- Ouvrage de décantation : Oui
- Vidange du prétraitement déportée à l'entrée du site (canalisation + prise)

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Lagune en limite de saturation (300 EH)
- Zone d'infiltration en limite de capacité.
- Canal de mesure non conforme selon les préconisations du SATESE.
- Site peu accessible : aménagement d'un chemin d'accès pour évacuation des boues nécessaire. La vidange du prétraitement déportée à l'entrée du site (canalisation + prise) ce qui est insuffisant pour une vidange complète. Un pompage direct dans l'ouvrage serait préférable.
- Deuxième bassin peu profond, celui-ci est colonisé par des roseaux : augmenter la profondeur de ce bassin afin d'empêcher cette prolifération de roseaux. Le site est propice à cette intervention, possibilité de remonter la canalisation de transfert

TRAVAUX REALISES

2001 réhabilitation des bassins n°2 et 3

2010 : Curage du bassin N°1 :

Volume= 850 M3

Siccité = 5.4 %

Volume = 45.9 T de matière sèche

2016 : lancement étude diagnostique

2017 : lancement maîtrise d'œuvre des travaux

OUVRAGE : Lagune THIOUVILLE

Coordonnées GPS : N 49° 42' 00.5''
E 000° 37' 10.5''

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé d'épandage : 06/08/2010
- Capacité :
 - o Initialement : 300 EH
 - o Selon critères de dimensionnement actuels : 200 à 210 EH
 - Cotes bassins : 3250 m2 (voir schéma)
 - o Charge actuelle : 146 EH
 - Communes collectées : Thiouville , 54 branchements (CRA 2011)
- Bassins : 3 u
- Auto surveillance : canal de mesure en sortie Oui
- Métallerie : Caillebotis sur prétraitement + garde-corps, Barrière métal.
- Echelle anti-noyade sur bassin bâché : oui

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

- Aire d'infiltration rapport SATESE 2008: Le second plateau de la zone d'infiltration n'est pas correctement alimenté. Deux solutions peuvent être envisagées : soit la mise en place d'une canalisation de liaison entre le premier étage d'infiltration et le premier billon du second plateau, soit la mise en place d'une canalisation d'alimentation entre la sortie du troisième bassin et le second plateau. Ce choix aurait permis de séquencer l'alimentation des deux zones et ainsi éviter la saturation et le colmatage de la première.
- Canal de mesure non conforme selon les préconisations du SATESE.
- Remontée de la bâche dans le premier bassin (présence de bulle), défaut d'étanchéité.

TRAVAUX REALISES

2001 réhabilitation

2002 réhabilitation de la zone d'infiltration

2010 : renouvellement des caillebotis sur l'ouvrage de décantation

2010 : Curage du bassin N°1 :

Volume= 800 M3

Siccité = 4.65 %

Volume = 37.2 T de matière sèche

OUVRAGE : Step DOUDEVILLE

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Arrêté préfectoral : 12/01/2007
- Norme de rejet : MES : 20 mg/l DCO : 90 mg/l DBO5 : 25 mg/l NGL : 20 mg/l NTK : 10 mg/l
- Récépissé d'épandage: 10/05/2007
- Capacité : 3700 EH,
- Création : 2009 reconstruction
- Constructeur : Sade CGTH
- Exutoire : Zone d'infiltration – Fossé pluvial en trop plein de cette zone.
- Type : Boues activées – insufflation fines bulles.
- Charge actuelle : 2608 EH , 300m3/j temps sec, 1080 m3/j temps de pluie.
 - o Doudeville 958 Branchements (CRA 2012)
 - o Hameau de Bosc Malterre : ? branchements
 - o Harcanville 9 branchements (CRA 2012)
 - o TOTAL 967 branchements soit 2611 EH, soit 70.5% de sa charge.
- Bassin d'orage : OUI
- Filière Boues : Table d'égouttage
- Silo : 1500 M3 (12 mois de stock)

2015 : Nouvel arrêté de rejet de la station de Doudeville en raison des nombreuses difficultés d'exploitation et des nombreux rejets au milieu naturel.

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

Dégrilleur manuel :

Inefficace, il est impossible de dégriller correctement cet ouvrage de par sa conception. Ce dégrilleur est sous dimensionné aux vues des volumes journaliers par temps de pluie, aucun point d'eau pour l'hygiène de l'agent, risque de chute avéré.

Il est indispensable de repenser cet ouvrage.

Nombreux déversements du déversoir d'orage décennal en raison du colmatage de cette grille manuelle par temps de pluie.

Nous préconisons la disparition de cette grille manuelle, et l'installation en entrée du bassin tampon (déversoir d'orage) d'un dégrilleur automatique : étude et chiffrage communiqué au syndicat.

Compte rendu de la réunion du 16/10/2012 (police de l'eau).

Objet de la réunion : dysfonctionnement d'un dégrilleur manuel appartenant au réseau de collecte de la station d'épuration de Doudeville.

Mise en demeure de la collectivité.

Bassin tampon :

- Envasement important de cet ouvrage car nous ne pouvons maintenir le pompage des eaux par temps de pluie. Trop de déchets non retenus par la grille manuelle en amont arrivent au poste de relevage et bouchent les pompes.

Nous rencontrons des arrêts d'alimentation en eaux brutes de la station. Nous préconisons, afin de pérenniser le pompage des eaux usées, de mettre en place un dégrillage automatique en entrée de poste. Un dossier reprenant les aménagements conseillés a été remis à la commune en 2009.

Nouveau projet communiqué en 2011 : dégrilleur automatique proposé en entrée de bassin tampon (voir problématique dégrilleur manuel).

L'hiver, ce bassin est rarement vide, nous rencontrons un fort envasement également de cet ouvrage en fin de période hivernale car les hydro-éjecteurs ne sont pas suffisamment efficace (mauvais dimensionnement – très régulièrement bouchés).

Nous préconisons l'installation d'un ou plusieurs agitateur afin d'homogénéiser les eaux usées contenu dans ce bassin lorsque celui-ci est sollicité, ceci permettra une meilleur vidange et diminuera son taux d'encrassement.

Zone d'infiltration :

Par temps de pluie, la zone d'infiltration est très vite saturée, nous avons chaque hiver des débordements de cette zone.

Dégradation de la zone – court-circuit hydraulique nombreux, il est difficile de maîtriser ces eaux lors des volumes par temps de pluie (1000M3/J en hiver).

Une zone bien précise sur cette aire d'infiltration est fortement dégradée, nous conseillons l'isolement de celle-ci et l'abandon de cette partie d'infiltration.

Suite à la réalisation de quelques aménagements, nous avons amélioré la maîtrise de l'écoulement.

2013 : Alerte auprès de la police de l'eau en partenariat avec le syndicat en raison de ces fortes dégradations:

Réunion sur la station.

Nous avons demandé et proposé la modification des consignes d'alimentation de la zone d'infiltration afin de la préserver au maximum.

L'idée principale est la suivante :

- Par temps sec (300M3/J moy), nous re foulons les eaux vers la zone d'infiltration.
- Par temps de pluie (> 500M3/J moy), arrêt du poste de sortie et rejet au fossé pluviale (trop plein du poste de sortie à créer).

2016 : by-pass de la zone d'infiltration en cas de temps de pluie – si Vol>500m3/j, alors arrêt du pompage en sortie et sollicitation du trop-plein du poste.

Boue : 2011

Problématique boue polluée au HAP-PCB : benzo-fluoranthène, benzo-pyrène.

Le silo est plein, nous sommes obligé d'arrêter les extractions ce qui provoque une augmentation du taux de boue dans nos bassins.

Le rejet de la station s'en trouve dégradé.

Amené d'une centrifugeuse mobile afin d'épaissir les boues et prévoir l'envoi des boues en centre d'enfouissement – siccité requise de 18% atteint.

Essai sur 10 jours concluant, en attente d'accord pour envisager la vidange de l'intégralité des boues du silo.

2 campagnes en 2012 : Mars et Novembre, envoi en centre d'enfouissement.

2013 : Résultat analyse boue correct, vidange silo à hauteur de 552 M3.

Vidange total du silo.

Contentieux :

2013 – début de la procédure judiciaire en raison des difficultés rencontrées pour acheminer l'intégralité des eaux de la commune à la station.

Expertise portant sur l'ouvrage de dégrillage manuel situé sur réseau en amont du bassin tampon.

TROP PLEIN RESEAU ASST :

Dégrilleur manuel sur réseau : trop plein OUI en cas de colmatage de la grille.

Bassin Tampon : Déversoir en tête de station, OUI bassin tampon est plein.

Ces deux déversoirs sont régulièrement sollicités chaque hiver, défaut de conception avéré en ce qui concerne le déversoir du dégrilleur manuel.

Les temps de surverse sont comptabilisés, par contre le matériel installé ne permet pas l'estimation des volumes déversés.

Nous préconisons l'installation d'un matériel capable de s'adapter aux ouvrages existants permettant l'estimation des volumes.

Septembre 2016 : estimation des volumes déversés : OUI

TRAVAUX REALISES

2009 : reconstructions de la station

2009 : réalisation de deux trop pleins de la zone d'infiltration car par temps de pluie, les débits sont tels que cette zone est très vite saturée. Aucuns problèmes par temps sec.

Janvier 2010 : automatisation des hydro-éjecteurs du bassin tampon (VEOLIA)

AVRIL 2010 : mise en place de la vanne motorisée sur la vidange du bassin tampon et de la vanne de sectionnement en entrée du poste de relèvement du bassin tampon, financé par la collectivité. Ces deux vannes nous permettrons d'intervenir en cas d'envasement du poste.

JUIN 2010 : intervention des concepteurs pour la mise en place des sondes de pression (surverse dégrilleur manuel et surverse Bassin tampon) avec rapatriement des données sur la station pour connaître les temps de déversement des eaux vers le milieu naturel

SEPTEMBRE 2010 : VEOLIA est intervenu pour sécuriser le dialogue entre le poste du bassin tampon et la station (ajout de carte de télégestion).

Novembre 2010 : VEOLIA modifie la commande des hydro-éjecteurs du bassin tampon : en cas de vidange de celui-ci, nous autorisons la mise en marche des hydro seulement lorsque le niveau d'eau dans le bassin est compris entre 0.2 et 0.3 m. Cela optimise le nettoyage du bassin (création d'une chasse hydraulique).

Novembre 2010 : VEOLIA est intervenu pour automatiser l'ouverture et la fermeture de la vanne de vidange du bassin tampon.

Novembre 2010 : VEOLIA est intervenu pour automatiser l'ouverture et la fermeture de la vanne de vidange du bassin tampon : fermeture de la vanne si le niveau du bassin tampon est $>$ à 0.15 m et le temps de pompage de P1 OU P2 $>$ à 0.80 h (cela signifie qu'il pleut). Ouverture de la vanne si le niveau du poste est $<$ 1m et le temps de pompage de P1 OU P2 $<$ 0.80h (cela signifie que le poste peut de nouveau absorber le débit temps sec, donc nous autorisons la vidange du BT).

OUVRAGE : Step ALLOUVILLE BELLEFOSSE

CARACTERISTIQUES – EQUIPEMENTS EXISTANTS

- Récépissé de Déclaration : 28/12/2004
Récépissé d'épandage : 21/01/2010
MES : Rm > 50 % DCO : CM ≤ 125 mg/l DBO5 : CM ≤ 25 mg/l NGL : Rm ≥ 60 % NTK : 5 mg/l Pt : 1 mg/l
- Capacité : 1200 EH. 180 m3/j nominale (temps sec)
- Charge environ : 1061 EH soit 88 % (2011 : 393 brchts soient)
- Année : 2006
- Constructeur : Wangner
- Type : Boues activées
- Auto surveillance : canal de mesure en sortie
- Bassin tampon : fonctionnant par écreteur de débit pour débit > 25 m3/h
- Communes collectées :
 - o Allouville Bellefosse, 315 branchements (CRA 2016)
 - o Valliquerville 95 branchements (CRA 2012)
- Traitement : bonne qualité de traitement

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS

RESEAU Assainissement :

Eau claire parasite météorique présent en grande quantité, par temps de pluie nous rencontrons des dépassements du domaine de traitement garantie de la station (Vol jour > 180 m3/j).

PRETRAITEMENT :

Actuellement, entre le dégrilleur et le dessableur/dégraisseur existe une fosse de tranquillisation qui se révèle être un véritable piège à graisses. Malgré des curages réguliers, celle-ci se bouche de façon aléatoire engendrant des débordements sur voirie. De plus, le rôle d'un dessableur/dégraisseur est de séparer et de récupérer :

- Par flottation, les graisses et les huiles en dispersion dans les eaux usées
- Par sédimentation les matières minérales présentes dans l'effluent. Le prétraitement de ce fait ne reçoit pas l'intégralité de la pollution à traiter.

Afin d'éliminer ces déversements sur voirie et récupérer la totalité des graisses et sables provenant du réseau d'assainissement, nous conseillons la suppression de cette fosse (cf. notre devis du 24/8/10)

Bassin tampon :

La vidange du bassin tampon n'est pas adapté à la station, vidange trop violente d'un point de vue hydraulique du fait de la présence d'une vanne tout ou rien.

Préconisation : installation d'une vanne de vidange avec retour de position afin de régler le taux d'ouverture et de restitution.
Pas d'équipement de mesure de débit en cas de surverse du bassin tampon – rejet lagune de finition.

Débitmétrie :

Pas de mesure du débit d'entrée malgré la présence du canal.

Nous préconisons l'installation du transmetteur et de la sonde s'associant au canal en place.

TRAVAUX REALISES

2007 : Réparation de l'Aeroflot (bâche à dessableur dégraisseur)

2008 : Nouvelle Réparation de l'Aeroflot (bâche a dessableur dégraisseur)

2009 : Réalisation et pose par l'exploitant d'un cône de dégazage type « chapeau chinois » afin de favoriser le dégazage de l'effluent et limiter les moussages. La mise en place de ce matériel s'est avérer parfaitement efficace

2012 : Renforcement des postes alimentant la station :

- Poste neuf : PR Route de Valliquerville sur la commune d'allouville Bellefosse (télégestion OUI)
- Poste neuf : PR Route d'Allouville sur la commune de Valliquerville (télégestion OUI).

2012 : Poste PR Valliquerville (commune Valliquerville) – dégradation du poste suite remontée de l'ouvrage chambre à vanne : une remise en état s'impose, voir mail d'alerte et photo envoyées au syndicat. Travaux Réalisés.

2013 : réparation importante de la canalisation de transfert des lagunes de finition, bouchage à répétition en raison des canalisations envahies de racines.

Sécurité et Optimisation:

INSUFFISANCES ET PRECONISATIONS : poste de refoulement.

Insuffisances	Travaux à prévoir
POSTES de REFOULEMENT En cas d'absence des grilles anti-chutes	Installation de grilles anti-chutes dans tous les postes pour assurer la protection du travailleur.
POSTES DE REFOULEMENT En cas de présence de plaque PTT	Plaques PTT très lourdes à manipuler – Mise en place d'un capot de fermeture aluminium afin d'amoinrir la pénibilité d'ouverture.

3. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

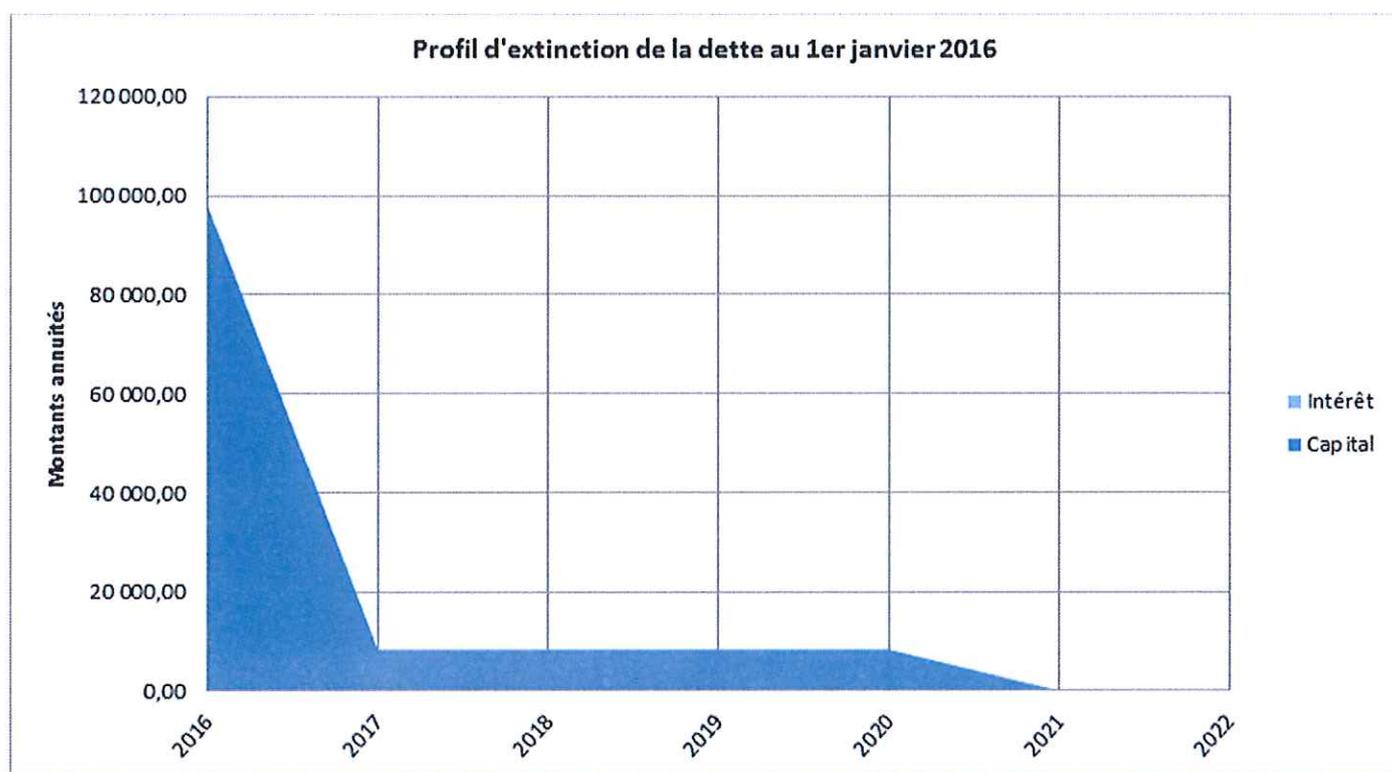
3.1. Les recettes :

2016	TOTAL
Recettes collectivité SPANC	126 446.79€

3.1. La dette de la collectivité :

L'état de la dette au 01/01/2015 fait apparaître les valeurs suivantes

	2015	2016
Dette origine	350 000,00 €	125 000.00 €
Restant dû	250 101,30 €	122 916.67 €
Remboursement année	33 262,80 €	98 079.06 €



Voici l'état des lieux des données sur le SPANC du Syndicat du Caux Central :

NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	190
ANOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT	67
ANVÉVILLE	120
AUTRETOT	33
AUZEBOSC	65
BAONS-LE-COMTE	31
BERMONVILLE	43
BETTEVILLE	159
BEUZEVILLE-LA-GUÉRARD	73

BOIS-HIMONT	38
CARVILLE-LA-FOLLETIÈRE	152
CARVILLE-POT-DE-FER	28
CLEUVILLE	91
CLIPONVILLE	53
CROIX-MARE	60
ÉCALLES-ALIX	211
ÉCRETTEVILLE-LÈS-BAONS	73
ECTOT-LÈS-BAONS	53
ENVRONVILLE	34
FRÉVILLE-SAINT-MARTIN- DE-L'IF	72
HARCANVILLE	175
HAUTOT-LE-VATOIS	136
HAUTOT-SAINT-SULPICE	52
HÉRICOURT-EN-CAUX	72
LA FOLLETIÈRE	35
MESNIL-PANNEVILLE	269
MONT DE L'IF	42
NORMANVILLE	137
RICARVILLE	3
RIVILLE	24
ROBERTOT	21
ROCQUEFORT	17
ROUTES	30
SAINT-CLAIR-SUR-LES- MONTS	65
SAINTE-MARGUERITE-SUR- FAUVILLE	37
SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS	56
SAINT-PIERRE-LAVIS	91
SOMMESNIL	45
THIOUVILLE	76
TOUFFREVILLE-LA- CORBELINE	176
VALLIQUERVILLE	223
VEAUVILLE-LÈS-BAONS	43
YVETOT	27
Total général	3498

INSTALLATION REHABILITEE EN 2015

Allouville- Bellefosse : 2
 NORMANVILLE : 2
 SAINT PIERRE LAVIS : 1

FACTURES TYPES 120 m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE D'HERICOURT

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		197,53 €		208,88 €
COUT AU M3 T T C		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		20,24		20,00
Consommation	0,8957	107,48	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		365,72		292,25
T.V.A	10,00%	36,57	10,00%	29,22
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		402,30 €		321,47 €
COUT AU M3 T.T.C		3,35 € / m3		2,68 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
Collecte et modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T		71,04		69,98
T.V.A	5,50%	1,93	5,50%	1,87
T.V.A	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C		76,57 €		75,45 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,64 € / m3		0,63 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		676,39 €		605,80 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,64 € / m3		5,05 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE CLEUVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		175,23		197,99
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		184,87 €		208,88 €
COUÛ AU M3 T T C		1,54 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		34,02		33,88
Consommation	0,8148	97,78	0,8118	97,42
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		369,80		297,30
T.V.A	10,00%	36,98	10,00%	29,73
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		406,78 €		327,03 €
COUÛ AU M3 T.T.C		3,39 € / m3		2,73 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T		71,04		69,98
T.V.A	5,50%	1,93	5,50%	1,87
T.V.A	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C		76,57 €		75,45 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,64 € / m3		0,63 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		668,21 €		611,36 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,57 € / m3		5,09 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE DE NORMANVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		175,23		197,99
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		184,87 €		208,88 €
COUT AU M3 T T C		1,54 €		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		33,02		33,88
Consommation	0,8148	97,78	0,8118	97,42
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		368,80		297,30
T.V.A	10,00%	36,88	10,00%	29,73
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		405,68 €		327,03 €
COUT AU M3 T.T.C		3,38 € / m3		2,73 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,4000	48,00	0,4200	50,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T		92,64		93,98
T.V.A	5,50%	3,12	5,50%	3,19
T.V.A	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C		99,36 €		100,77 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,83 € / m3		0,84 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		689,90 €		636,68 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,75 € / m3		5,31 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE ANNUELLE SUR LA VILLE D'YVETOT

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1480)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		175,23		197,99
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		184,87 €		208,88 €
COUT M3 T.T.C.		1,54 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DELEGATAIRE				
Prime fixe		20,24		20,00
Consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime fixe		10,00		10,00
Consommation	0,8000	96,00	0,9500	114,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		233,71		250,25
T.V.A	10,00%	23,37	10,00%	25,02
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		257,08 €		275,27 €
COUT M3 T.T.C.		2,14 € / m3		2,29 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T.		90,24		89,18
T.V.A	5,50%	2,98	5,50%	2,93
T.V.A.	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		96,82 €		95,71 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,81 € / m3		0,80 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		538,77 €		579,86 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		4,49 € / m3		4,83 € / m3

SYNDICAT DU CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE LA REGION D'YVETOT

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1460)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
COU T M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DELEGATAIRE STGS				
Rémunération sur consommation	1,4120	169,44	1,4090	169,08
PART COLLECTIVITE				
Prime fixe		10,00		10,00
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,2000	144,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		323,44		323,08
T.V.A	10,00%	32,34	10,00%	32,31
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		355,78 €		355,39 €
COU T DU M3 T.T.C.		2,96 € / m3		2,96 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,2200	26,40	0,3800	45,60
Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T.		71,04		89,18
T.V.A.	5,50%	1,93	5,50%	2,93
T.V.A.	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		76,57 €		95,71 €
COU T DU M3 T.T.C.		0,84 € / m3		0,80 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		629,88 €		659,97 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,25 € / m3		5,50 € / m3

SYNDICAT DU CAUX CENTRAL

**SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE
DE SAINTE MARIE DES CHAMPS**

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1460)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DELEGATAIRE STGS				
Rémunération sur consommation	1,4120	169,44	1,4090	169,08
PART COLLECTIVITE				
Prime fixe		10,00		10,00
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,2000	144,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		323,44		323,08
T.V.A	10,00%	32,34	10,00%	32,31
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		355,78 €		355,39 €
PRIX DU M3 T.T.C.		2,96 € / m3		2,96 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,3700	44,40	0,3800	45,60
Collecte et Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T.		89,04		89,18
T.V.A.	5,50%	2,92	5,50%	2,93
T.V.A.	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		95,56 €		95,71 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,80 € / m3		0,80 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		648,87 €		659,97 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,41 € / m3		5,50 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

**SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE
BERMONVILLE - ECRETTEVILLE LES BAONS - ENVRONVILLE**

VOLUME ANNUEL
120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1860)				
Prime Fixe		23,80		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,15		197,99
T.V.A	5,50%	10,29	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,44 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DELEGATAIRE				
Prime fixe		20,24		20,00
Rémunération sur consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Surtaxe sur Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		365,71		292,25
T.V.A	10,00%	36,57	10,00%	29,22
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		402,28 €		321,47 €
PRIX DU M3 T.T.C.		3,35 € / m3		2,68 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T.		71,04		69,98
T.V.A.	5,50%	1,93	5,50%	1,87
T.V.A.	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		76,57 €		75,45 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,64 € / m3		0,63 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		676,29 €		605,80 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,64 € / m3		5,05 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

**SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE DE
STE MARGUERITE SUR FAUVILLE**

VOLUME ANNUEL
120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1860)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DELEGATAIRE				
Prime fixe		20,24		20,00
Rémunération sur consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Surtaxe sur Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		345,47		272,25
T.V.A	10,00%	34,55	10,00%	27,22
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		380,02 €		299,47 €
PRIX DU M3 T.T.C.		3,17 € / m3		2,50 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,4150	49,80	0,4200	50,40
Collecte et Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL REDEVANCES H.T.		94,44		93,98
T.V.A.	5,50%	3,21	5,50%	3,19
T.V.A.	10,00%	3,60	10,00%	3,60
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		101,25 €		100,77 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,84 € / m3		0,84 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		678,80 €		609,12 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		5,66 € / m3		5,08 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES

ALLOUVILLE BELLEFOSSE - VALLIQUERVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL EAU POTABLE H.T		222,27		231,97
T.V.A	5,50%	12,22	5,50%	12,76
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		234,49 €		244,73 €
COUT AU M3 T T C		1,95 € / m3		2,04 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		20,24		20,00
Consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
AGENCE DE L'EAU				
Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		401,71		328,25
T.V.A	10,00%	40,17	10,00%	32,82
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		441,88 €		361,07 €
COUT AU M3 T.T.C		3,68 € / m3		3,01 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		676,38 €		605,80 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,64 € / m3		5,05 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE DE BOIS HIMONT

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60
TOTAL EAU POTABLE H.T		241,47		251,17
T.V.A	5,50%	13,28	5,50%	13,81
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		254,75 €		264,99 €
COUT AU M3 T T C		2,12 € / m3		2,21 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		20,24		20,00
Consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,9000	228,00	1,3000	156,00
AGENCE DE L'EAU				
Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		401,71		328,25
T.V.A	10,00%	40,17	10,00%	32,82
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		441,88 €		361,07 €
COUT AU M3 T.T.C		3,68 € / m3		3,01 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		696,63 €		626,06 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,81 € / m3		5,22 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE DE DOUDEVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL EAU POTABLE H.T		222,27		231,97
T.V.A	5,50%	12,22	5,50%	12,76
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		234,49 €		244,73 €
COUT AU M3 T T C		1,95 € / m3		2,04 € / m3
ASSAINISSEMENT				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		20,24		20,00
Consommation	0,8956	107,47	0,8854	106,25
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	1,5000	180,00	1,3000	156,00
AGENCE DE L'EAU				
Modernisation des réseaux	0,3000	36,00	0,3000	36,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		353,71		328,25
T.V.A	10,00%	35,37	10,00%	32,82
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		389,08 €		361,07 €
COUT AU M3 T.T.C		3,24 € / m3		3,01 € / m3
TOTAL FACTURE T.TC		623,58 €		605,80 €
PRIX DU M3 € T.T.C		5,20 € / m3		5,05 € / m3

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE D'HERICOURT

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		197,53 €		208,88 €
COUÛT AU M3 T T C		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		202,40 €		154,00 €
COUÛT AU M3 T.T.C		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL REDEVANCES H.T		35,04		33,98
T.V.A	5,50%	1,93	5,50%	1,87
TOTAL REDEVANCES T.T.C		36,97 €		35,85 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,31 € / m3		0,30 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		436,89 €		398,73 €
PRIX DU M3 € T.T.C		3,64 € / m3		3,32 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE CLEUVILLE

VOLUME ANNUEL
120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		175,23		197,99
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		184,87 €		208,88 €
COUT AU M3 T T C		1,54 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		202,40 €		154,00 €
COUT AU M3 T.T.C		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL REDEVANCES H.T		35,04		33,98
T.V.A	5,50%	1,93	5,50%	1,87
TOTAL REDEVANCES T.T.C		36,97 €		35,85 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,31 € / m3		0,30 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		424,23 €		398,73 €
PRIX DU M3 € T.T.C		3,54 € / m3		3,32 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE DE NORMANVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T		175,23		197,99
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		184,87 €		208,88 €
COUT AU M3 T T C		1,54 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		202,40 €		154,00 €
COUT AU M3 T.T.C		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,4000	48,00	0,4200	50,40
TOTAL REDEVANCES H.T		56,64		57,98
T.V.A	5,50%	3,12	5,50%	3,19
TOTAL REDEVANCES T.T.C		59,76 €		61,17 €
PRIX DU M3 T.T.C		0,50 € / m3		0,51 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C		447,02 €		424,05 €
PRIX DU M3 € T.T.C		3,73 € / m3		3,53 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE ANNUELLE SUR LA VILLE D'YVETOT

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2016
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1480)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,5000	60,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		<u>175,23</u>		<u>197,99</u>
T.V.A	5,50%	9,64	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		184,87 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,54 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE		40,00		20,00
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		<u>184,00</u>		<u>140,00</u>
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		202,40 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60
TOTAL REDEVANCES H.T.		<u>54,24</u>		<u>53,18</u>
T.V.A	5,50%	2,98	5,50%	2,93
TOTAL REDEVANCES H.T.		57,22		56,11
PRIX DU M3 T.T.C		0,27 €		0,37 €
TOTAL FACTURE T.T.C.		444,49 €		418,99 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,70 € / m3		3,49 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT DU CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE LA REGION D'YVETOT

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1460)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		202,40 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,2200	26,40	0,3800	45,60
TOTAL REDEVANCES H.T.		35,04		53,18
T.V.A	5,50%	1,93	5,50%	2,93
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		36,97 €		56,11 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,31 € / m3		0,47 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		436,89 €		418,99 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,64 € / m3		3,49 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT DU CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE SAINTE MARIE DES CHAMPS

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1460)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Surtaxe sur Consommation		40,00		20,00
	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		202,40 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,3700	44,40	0,3800	45,60
TOTAL REDEVANCES H.T.		53,04		53,18
T.V.A.	5,50%	2,92	5,50%	2,93
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		55,96 €		56,11 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,47 € / m3		0,47 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		455,88 €		418,99 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,80 € / m3		3,49 € / m3

2 €/m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE BERMONVILLE - ECRETTEVILLE LES BAONS - ENVRONVILLE

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1860)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		202,40 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL REDEVANCES H.T.		35,04		33,98
T.V.A.	5,50%	1,93	5,50%	1,87
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		36,97 €		35,85 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,31 € / m3		0,30 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		436,89 €		398,73 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,64 € / m3		3,32 € / m3

2 €/m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LES COMMUNES DE STE MARGUERITE SUR FAUVILLE

VOLUME ANNUEL 120 M3	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2016
EAU POTABLE				
PART DISTRIBUTEUR (W1860)				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation part syndicale	0,6000	72,00	0,7000	84,00
TOTAL EAU POTABLE H.T.		187,23		197,99
T.V.A	5,50%	10,30	5,50%	10,89
TOTAL EAU POTABLE T.T.C.		197,53 €		208,88 €
TARIF M3 T.T.C.		1,65 € / m3		1,74 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Surtaxe sur Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T.		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C.		202,40 €		154,00 €
PRIX DU M3 T.T.C.		1,69 € / m3		1,28 € / m3
REDEVANCES				
AGENCE DE L'EAU				
Redevance prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance pollution	0,4150	49,80	0,4200	50,40
TOTAL REDEVANCES H.T.		58,44		57,98
T.V.A.	5,50%	3,21	5,50%	3,19
TOTAL REDEVANCES T.T.C.		61,65 €		61,17 €
PRIX DU M3 T.T.C.		0,51 € / m3		0,51 € / m3
TOTAL FACTURE T.T.C.		461,58 €		424,05 €
PRIX DU M3 € T.T.C.		3,85 € / m3		3,53 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

ALLOUVILLE BELLEFOSSE - VALLIQUERVILLE

VOLUME ANNUEL

120 M3

	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,2200	26,40	0,2200	26,40
TOTAL EAU POTABLE H.T		222,27		231,97
T.V.A	5,50%	12,22	5,50%	12,76
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		234,49 €		244,73 €
COUT AU M3 T T C		1,95 € / m3		2,04 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		184,00		140,00
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		202,40 €		154,00 €
COUT AU M3 T.T.C		1,69 € / m3		1,28 € / m3
TOTAL FACTURE T.TC		436,89 €		398,73 €
PRIX DU M3 € T.T.C		3,64 € / m3		3,32 € / m3

2 € /m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

SYNDICAT CAUX CENTRAL

SIMULATION D'UNE FACTURE D'EAU SUR LA COMMUNE BOIS HIMONT

VOLUME ANNUEL
120 M3

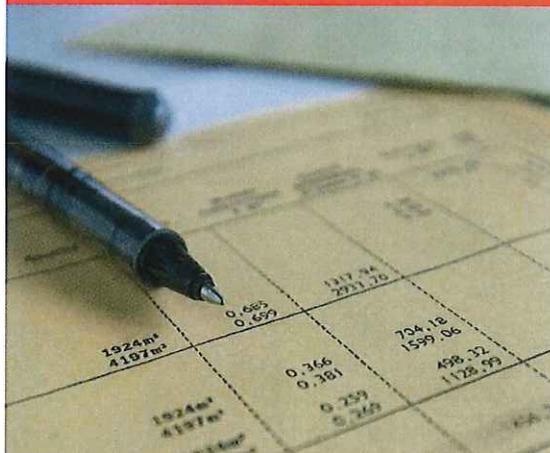
	PU €/m3	Montant 31/12/2016	PU €/m3	Montant 31/12/2017
EAU				
PART DISTRIBUTEUR				
Prime Fixe		23,88		23,60
Consommation	0,6779	81,35	0,6699	80,39
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		10,00		10,00
Consommation	0,6000	72,00	0,7000	84,00
AGENCE DE L'EAU				
Redevance de prélèvement	0,0720	8,64	0,0632	7,58
Redevance de lutte contre la pollution	0,3800	45,60	0,3800	45,60
TOTAL EAU POTABLE H.T		<u>241,47</u>		<u>251,17</u>
T.V.A	5,50%	13,28	5,50%	13,81
TOTAL EAU POTABLE T.T.C		254,75 €		264,99 €
COUT AU M3 T T C		2,12 € / m3		2,21 € / m3
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
PART COLLECTIVITE				
Prime Fixe		40,00		20,00
Consommation	1,2000	144,00	1,0000	120,00
TOTAL ASSAINISSEMENT H.T		<u>184,00</u>		<u>140,00</u>
T.V.A	10,00%	18,40	10,00%	14,00
TOTAL ASSAINISSEMENT T.T.C		202,40 €		154,00 €
COUT AU M3 T.T.C		1,69 € / m3		1,28 € / m3
TOTAL FACTURE T.TC		457,15 €		418,99 €
PRIX DU M3 € T.T.C		3,81 € / m3		3,49 € / m3

2 €/m3 pour les installations avec risque sanitaire ou de pollution et refusant la réhabilitation

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



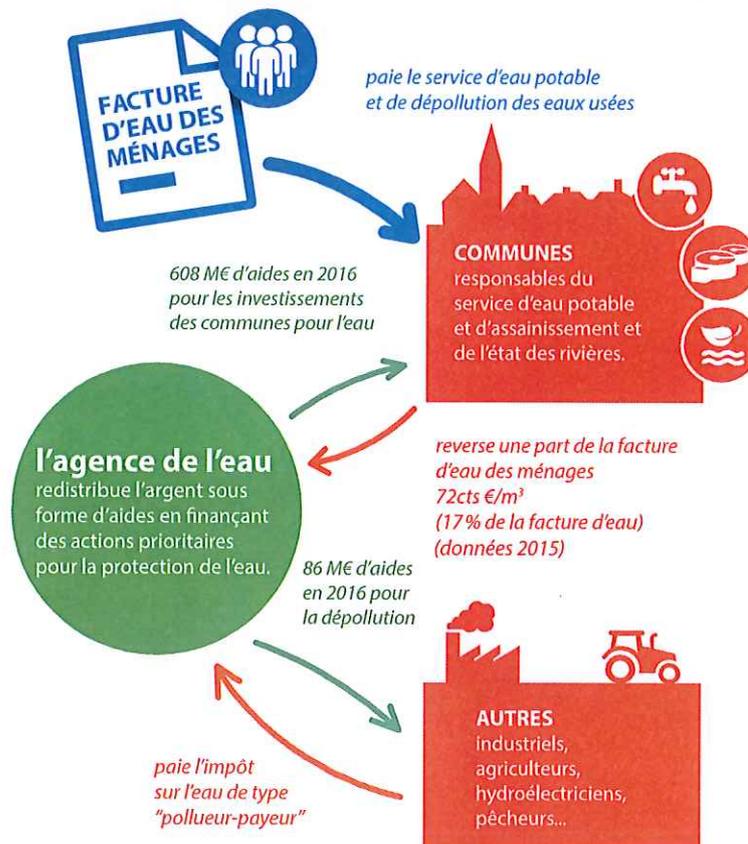
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³ (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,
- la contribution aux autres organismes publics (VNF),
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

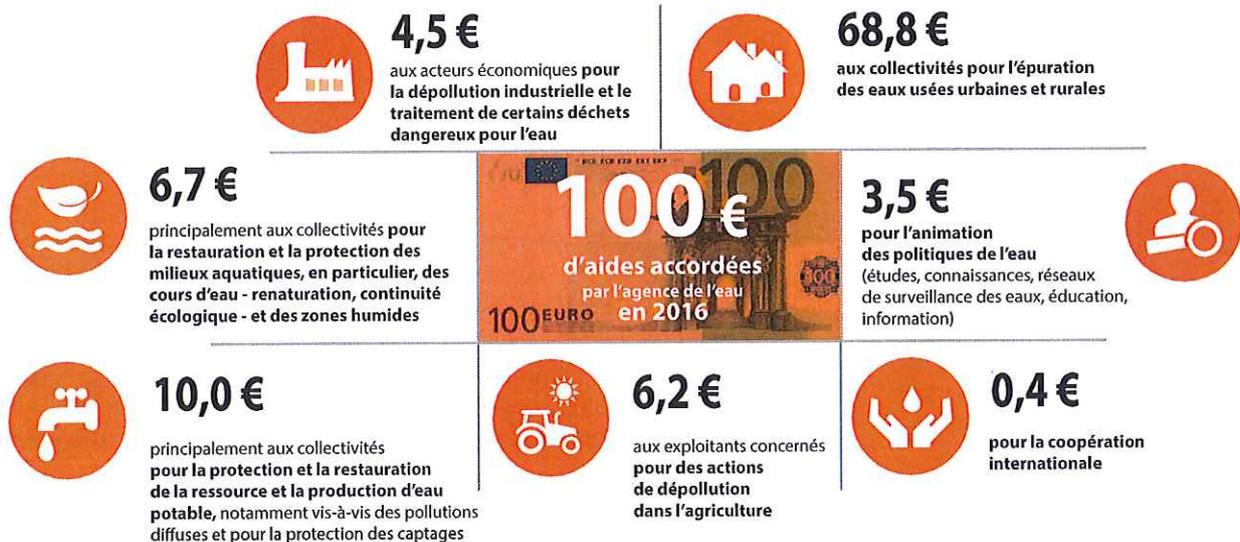


recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2016)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaire Urbanes » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
 - 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique
- (chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif



- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.

Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie



Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence
de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr



l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

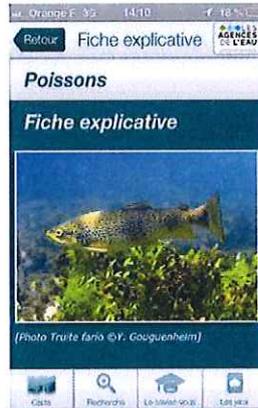
Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc,
agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Télécharger l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



www.eau-seine-normandie.fr

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Sommesnil.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le captage doit faire l'objet de mesures de protection. De plus, des actions doivent être menées dans son aire d'alimentation pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 38,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Héricourt et d'Evronville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 54 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 38,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Montmeiller.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Environville et de Héricourt.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé :
www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie :
<http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 39,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 *La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le captage doit faire l'objet de mesures de protection. De plus, des actions doivent être menées dans son aire d'alimentation pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Sommesnil.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 38,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le captage doit faire l'objet de mesures de protection. De plus, des actions doivent être menées dans son aire d'alimentation pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Sommesnil.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 39,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARS de Normandie
Unité départementale de Seine-Maritime

Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 CAEN Cedex 4
Tél. Rouen : 02 32 18 32 18 Fax : 02 32 18 26 93

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2016

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SYN. CAUX CENTRAL**

Exploitant : VEOLIA BRAY ET CAUX

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement. Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU produite au point de mise en distribution (PMD).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
SYN. CAUX CENTRAL	DOUDEVILLE	1 845	CAP SOMMESNIL ST FIRMIN	TTP DOUDEVILLE TTP SOMMESNIL ST FIRMIN
SYN. CAUX CENTRAL	FAUVILLE EST	2 087	CAP VERT-BUISSON	TTP ENVRONVILLE VERT-BUISSON
SYN. CAUX CENTRAL	HERICOURT NORD	1 838	CAP SOMMESNIL ST FIRMIN	TTP SOMMESNIL ST FIRMIN

Nom de l'unité de gestion : SYN. CAUX CENTRAL

Année : 2016

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
SYN. CAUX CENTRAL	MONTMEILLER LOUVETOT	4 030	CAP MONT MEILLER F1	TTP MONT-MEILLER LOUVETOT
			CAP MONT MEILLER F2	
			CAP MONT MEILLER F3	
SYN. CAUX CENTRAL	SOMMESNIL CLEUVILLE	2 092	CAP SOMMESNIL ST FIRMIN	TTP SOMMESNIL CLEUVILLE
SYN. CAUX CENTRAL	YVETOT NORD	17 569	CAP HERICOURT-EN-CAUX	TTP HERICOURT-EN-CAUX/ROCQUEFORT
			CAP HERICOURT ESSAI	
			CAP HERICOURT F1	
			CAP HERICOURT F2	
			CAP VERT-BUISSON	

Nom de l'unité de gestion : SYN. CAUX CENTRAL

Année : 2016

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'Agence Régionale de Santé (ARS), je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE					
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection
HERICOURT-EN-CAUX	SOURCE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0007	01/06/1981	10/06/1986	23/07/1986	23/07/1986	Non
HERICOURT ESSAI	FORAGE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0060					Non
HERICOURT F1	FORAGE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0084	24/07/2011	17/03/2015	09/04/2015	09/04/2015	Non
HERICOURT F2	FORAGE	HERICOURT-EN-CAUX	00578X0088	24/07/2011	17/03/2015	09/04/2015	09/04/2015	Non

Nom de l'unité de gestion : SYN. CAUX CENTRAL

Année : 2016

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE				
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection
SOMMESNIL ST FIRMIN	FORAGE	SOMMESNIL	00578X0006	14/02/2011				Non
VERT-BUISSON	PUITS	ENVRONVILLE	00754X0005	01/06/1981	14/02/1989	03/05/1989	03/05/1989	Non

INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICES D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P 108.3)

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement
en application du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007

Règles de calcul de l'indice d'avancement :

VALEUR DE L'INDICATEUR	ACTIONS EN COURS
0 %	Si aucune action n'est engagée.
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours.
40 %	Avis de l'hydrologue rendu.
50 %	Dossier recevable déposé en préfecture.
60 %	Arrêté préfectoral. <u>L'ARS doit être sollicitée pour contrôler la bonne mise en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) de l'arrêté préfectoral.</u>
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. <u>La collectivité doit élaborer et appliquer une procédure de suivi du bon respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral.</u>
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. <u>La collectivité fait valider la procédure de suivi auprès de l'ARS.</u>

Etat de la procédure de protection (signification des sigles) :

CODES	SIGNIFICATION	ACTIONS EN COURS
AB	captage dont l'Abandon est prévu	Le maître d'ouvrage et/ou l'administration ont décidé d'abandonner le captage (indépendamment de l'état d'avancement de la procédure).
EC	En cours	Délibération de la collectivité réalisée (2).
NE	Non Engagée	Délibération de la collectivité non effectuée.
NP	Non Poursuivie	La procédure a été engagée, mais le maître d'ouvrage ne donne à l'évidence plus suite à cet engagement.
RV	en cours de RéVision	
TE	Terminée	A considérer comme le stade de la DUP, lorsque le décret d'application de la loi de santé publique relatif à la publicité des servitudes sera paru.

UGE : 0398 SYN. CAUX CENTRAL

Dest : SYN. CAUX CENTRAL
 Adr : 42 rue des Chouquettes

76191 YVETOT CEDEX

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code (vérié)	Nom d'arrapage	Débit (l/s)	Etat proc. Code	Debit Date	AVS (logique) Date	Relev. DATE	DUP DATE	Indice
076000069	VERT-BUISSON	800	N	TE	07/03/1988	01/06/1981	03/05/1989	60%
076000127	HERICOURT-EN-CAUX	1500	N	TE	26/11/1984	01/06/1981	23/07/1986	60%
076000288	SOMMESNIL ST FIRMIN	1100	N	EC		14/02/2011		40%
076001961	HERICOURT F1	1000	N	TE	20/02/2008	24/07/2011	07/02/2013	60%
076001962	HERICOURT F2	1000	N	TE	20/02/2008	24/07/2011	07/02/2013	60%

Indice consolidé /UGE **55,9 %**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Code	Localité	Type	Pays	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
				Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
076000335	DOUDEVILLE	UDI	3690	8		9	
076000427	MONTMEILLER LOUVETOT	UDI	8060	10		10	
076000449	FAUVILLE EST	UDI	4174	9		9	
076000466	HERICOURT NORD	UDI	3676	8		8	
076000487	SOMMESNIL CLEUVILLE	UDI	6276	11		11	
076000542	YVETOT NORD	UDI	52707	35		35	

076000625	ENVIRONVILLE VERT-BUISSON	TTP	660	2	2
076000672	HERICOURT-EN-CALX/ROCQUEFORT	TTP	8100	6	19
076000792	SOMMESNIL ST FIRMIN	TTP	500	2	2
076001060	SOMMESNIL CLEUVILLE	TTP	1000	3	3
076001067	DOUDEVILLE	TTP	560	2	2
Total				96	110
Taux de conformité				100,0 %	100,0 %

(1) Population des UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres physico-chimiques	pH	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce, 15 à 30 °F : eau moyennement dure, 30 à 40 °F : eau dure, > à 40 °F : eau très dure. Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.
	Turbidité	Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argile et de limon entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.
	conductivité	C'est l'inverse de la résistivité qui exprime la résistance que l'eau oppose au passage du courant électrique. La conductivité reflète la concentration de l'ensemble des minéraux dissouts. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon le type de sels présents), une accélération de la corrosion ou des dépôts dans les canalisations.
	chlorures	La teneur en chlorures d'une eau peut être attribuée à la nature de la formation géologique, la pénétration de l'eau de mer dans les régions côtières, mais aussi aux activités de l'homme (salage des routes, effluents de l'industrie chimique, rejets des égouts, décharges,...). Des teneurs élevées en chlorures peuvent nuire au goût de l'eau, être préjudiciables aux personnes atteintes de maladie rénale ou cardiovasculaire et, dans certains cas, attaquer les métaux du réseau.
	sulfates	Les sulfates sont des éléments présents naturellement dans l'eau, cependant leur concentration peut être augmentée par des pollutions d'origine industrielle ou par l'utilisation de certains floculants dans le traitement de l'eau. Peu toxiques, ils peuvent à des concentrations élevées avoir un effet purgatif chez l'adulte, être responsables de troubles gastro-intestinaux chez l'enfant et contribuer à la corrosion des réseaux de distribution.
Substances indésirables	nitrates	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.
Pesticides et produits apparentés	Pesticides	Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0.1 µg/L pour la plupart de ces nombreuses substances. Le seuil sanitaire à partir duquel une restriction des usages de l'eau doit être prononcée, est généralement plus élevé, différent pour chaque substance et est fixé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ex AFSSA).

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	CTHF	: Coliformes thermotolérants / 100ml-LMS	NO3	: Nitrates (mg/l)
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	ECOLI	: Escherichia coli/100ml	F	: Fluorures (µg/l)
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	ATRZ	: Atrazine (µg/l)	ADET	: Déséthyl Atrazine (µg/l)
		CDT25	: Conductivité à 25°C (µS/cm)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-LMS

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : DOUDEVILLE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
15/03/16	DOUDEVILLE	SORTIE BACHE	C	C
19/09/16	DOUDEVILLE	SORTIE BACHE	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	ADET	ATRZ	CDT25	ECOLI	NO3	PH	STRF	TH	TURBNFU
	µg/l	µg/l	µS/cm	n/100mL	mg/L	unité pH	n/100mL	°f	NFU
15/03/2016	0,05	0,00	585,00	0	37,80	7,40	0	28,90	0,00
19/09/2016			672,00	0	39,90	7,60	0	28,80	0,00

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : ENVIRONVILLE VERT-BUISSON

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/04/16	ENVIRONVILLE	SORTIE DE LA STATIO	C	C
06/10/16	ENVIRONVILLE	SORTIE DE LA STATIO	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	ADET	ATRZ	CDT25	ECOLI	NO3	PH	STRF	TH	TURBNFU
	µg/l	µg/l	µS/cm	n/100mL	mg/L	unité pH	n/100mL	°f	NFU
05/04/2016	0,06	0,00	640,00	0	36,60	7,50	0	28,50	0,39
06/10/2016			669,00	0	40,20	7,70	0	29,70	0,25

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : HERICOURT-EN-CAUX/ROCCUEFORT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
05/01/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
02/02/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C
08/03/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
05/04/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C
02/05/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
09/06/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C
07/07/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
01/08/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C
05/09/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
06/10/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C
17/11/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	C	C
05/12/16	AUTRETOT	SORTIE DU RESERVOI	S	C

Date	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unitépH	STRF n/100mL	TH °f	TURBNFU NFU
05/01/2016	0,07	0,00	601,00	0	37,50	7,30	0	30,30	0,18
02/02/2016	0,07	0,00							
08/03/2016	0,09	0,00	647,00	0	36,10	7,50	0	28,50	0,00
05/04/2016	0,08	0,00							
02/05/2016	0,09	0,00	633,00	0	38,50	7,30	0	29,80	0,00
09/06/2016	0,07	0,01							
07/07/2016	0,07	0,00	610,00	0	37,40	7,60	0	29,90	0,00
01/08/2016	0,08	0,02							
05/09/2016	0,07	0,01	659,00	0	38,00	7,60	0	30,20	0,00
06/10/2016	0,08	0,02							
17/11/2016	0,05	0,01	656,00	0	37,60	7,60	0	32,30	0,00
05/12/2016	0,07	0,02							

Année : 2016

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : SOMMESNIL CLEUVILLE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
02/02/16	CLEUVILLE	SORTIE STATION	C	C
09/06/16	CLEUVILLE	SORTIE STATION	C	C
06/10/16	CLEUVILLE	SORTIE STATION	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TH °f	TURBNFU NFU
02/02/2016	0,05	0,00	639,00	0	37,60	7,40	0	28,90	0,31
09/06/2016			661,00	0	38,70	7,50	0	29,00	0,12
06/10/2016			667,00	0	40,80	7,60	0	29,30	0,00

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : SOMMESNIL ST FIRMIN

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
02/05/16	CARVILLE-POT-DE-FER	SORTIE STATION	C	C
17/11/16	CARVILLE-POT-DE-FER	SORTIE STATION	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	ADET µg/l	ATRZ µg/l	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TH °f	TURBNFU NFU
02/05/2016	0,08	0,00	655,00	0	38,60	7,30	0	26,70	0,00
17/11/2016			645,00	0	39,50	7,40	0	29,40	0,00

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : DOUDEVILLE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
10/02/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
15/03/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
13/04/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
10/05/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
12/07/16	DOUDEVILLE	PC	C	N
10/08/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
10/10/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
17/11/16	DOUDEVILLE	PC	C	C
05/12/16	DOUDEVILLE	PC	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	88,9 %

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
10/02/2016	690,00	0	36,20	7,60	0	0,33
15/03/2016	690,00	0	39,30	7,40	0	0,00
13/04/2016	631,00	0	40,30	7,50	0	0,00
10/05/2016	645,00	0	40,20	7,30	0	0,00
12/07/2016	672,00	0	41,00	7,60	0	0,50
10/08/2016	615,00	0	39,70	7,70	0	0,33
10/10/2016	688,00	0	39,50	7,70	0	0,00
17/11/2016	719,00	0	28,90	7,60	0	0,00
05/12/2016	650,00	0	41,40	7,70	0	0,00

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : FAUVILLE EST

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
10/02/16	ECRETTEVILLE-LES-BAC	Point communal	C	C
30/03/16	CLIPONVILLE	Point communal	C	C
21/04/16	HAUTOT-LE-VATOIS	Point communal	C	C
17/05/16	SAINTE-MARGUERITE-S	Point communal	C	C
22/06/16	ECRETTEVILLE-LES-BAC	Point communal	C	C
01/08/16	ENVRONVILLE	Point communal	C	C
30/08/16	BERMONVILLE	Point communal	C	C
10/10/16	SAINTE-PIERRE-LAVIS	Point communal	C	C
13/10/16	ECRETTEVILLE-LES-BAC	Point communal	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
10/02/2016	652,00	0	39,90	7,70	0	0,00
30/03/2016	619,00	0	38,70	7,80	0	0,31
21/04/2016	671,00	0	38,40	7,30	0	0,00
17/05/2016	621,00	0	38,70	7,40	0	0,00
22/06/2016	658,00	0	39,80	7,50	0	0,00
01/08/2016	622,00	0	40,10	7,50	0	0,28
30/08/2016	660,00	0	39,10	7,60	0	0,00
10/10/2016	717,00	0	38,60	7,60	0	0,00
13/10/2016	704,00	0	40,50	7,70	0	0,00

Année : 2016

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : HERICOURT NORD

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
05/01/16	ANVILLE	Point communal	C	C
02/02/16	CARVILLE-POT-DE-FER	Point communal	C	C
08/03/16	HARCANVILLE	Point communal	C	C
05/04/16	HERICOURT-EN-CAUX	Point communal	C	C
07/07/16	ROBERTOT	Point communal	C	C
01/08/16	HERICOURT-EN-CAUX	Point communal	C	C
05/09/16	ROUTES	Point communal	C	C
05/12/16	HERICOURT-EN-CAUX	Point communal	C	C

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
05/01/2016	589,00	0	40,70	7,30	0	0,00
02/02/2016	736,00	0	28,50	7,70	0	0,00
08/03/2016	654,00	0	39,30	7,30	0	0,00
05/04/2016	614,00	0	40,60	7,50	0	0,00
07/07/2016	580,00	0	41,00	7,40	0	0,00
01/08/2016	616,00	0	39,20	7,30	0	0,32
05/09/2016	673,00	0	39,20	7,50	0	0,00
05/12/2016	643,00	0	40,60	7,50	0	0,00

Nom de l'unité de gestion : SYN. CAUX CENTRAL

Année : 2016

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : MONTMEILLER LOUVETOT

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
21/01/16	AUZEBOSC	Point communal	C	C
18/02/16	ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	PC	C	C
21/04/16	BOIS-HIMONT	Point communal	C	C
02/05/16	TOUFFREVILLE-LA-CORE	PC	C	C
21/07/16	ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	PC	C	C
23/08/16	VALLIQUERVILLE	PC	C	C
01/09/16	TOUFFREVILLE-LA-CORE	PC	C	C
12/09/16	AUZEBOSC	Point communal	C	C
01/12/16	TOUFFREVILLE-LA-CORE	PC	C	C
22/12/16	ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ	PC	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURENFU NFU
21/01/2016	557,00	0	27,30	7,30	0	0,00
18/02/2016	560,00	0	25,80	7,40	0	0,12
21/04/2016	575,00	0	28,50	7,20	0	0,00
02/05/2016	610,00	0	27,70	7,20	0	0,00
21/07/2016	569,00	0	28,00	7,40	0	0,00
23/08/2016	550,00	0	28,00	7,20	0	0,45
01/09/2016	644,00	0	26,80	7,30	0	0,00
12/09/2016	553,00	0	28,30	7,30	0	0,00
01/12/2016	595,00	0	27,40	7,40	0	0,00
22/12/2016	540,00	0	27,40	7,30	0	0,00

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : SOMMESNIL CLEUVILLE

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
18/01/16	BEUZEVILLE-LA-GUERAF	Point communal	C	C
09/02/16	NORMANVILLE	Point communal	C	C
30/03/16	RIVILLE	Point communal	C	C
21/04/16	THOUVILLE	Point communal	C	C
19/05/16	CLEUVILLE	Point communal	C	C
21/07/16	NORMANVILLE	Point communal	C	C
22/08/16	ANCOURTEVILLE-SUR-H	Point communal	C	C
29/08/16	ANCOURTEVILLE-SUR-H	Point communal	C	C
29/08/16	ANCOURTEVILLE-SUR-H	Point communal	C	C
04/10/16	HERICOURT-EN-CAUX	Point communal	C	C
13/10/16	SOMMESNIL	Point communal	C	C

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
18/01/2016	613,00	0	39,90	7,40	0	0,00
09/02/2016	665,00	0	39,70	7,50	0	0,27
30/03/2016	617,00	0	38,20	7,70	0	0,25
21/04/2016	641,00	0	40,20	7,30	0	0,00
19/05/2016	615,00	0	38,40	7,50	0	0,00
21/07/2016	616,00	0	39,20	7,60	0	0,28
22/08/2016	628,00		41,60	7,30	0	0,00
29/08/2016		0		7,50	0	0,00
29/08/2016		0		7,50	0	0,00
04/10/2016	684,00	0	40,80	7,60	0	0,00
13/10/2016	680,00	0	41,10	7,70	0	0,00

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	100,0 %

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : YVETOT NORD

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
11/01/16	YVETOT	Point communal	C	C
18/01/16	SAINTE-MARIE-DES-CHA	Point communal	C	C
02/02/16	YVETOT	Point communal	C	C
03/02/16	YVETOT	Point communal	C	C
09/02/16	ECTOT-LES-BAONS	Point communal	C	C
02/03/16	YVETOT	Point communal	C	C
08/03/16	YVETOT	Point communal	C	C
29/03/16	AUTRETOT	Point communal	C	C
05/04/16	YVETOT	Point communal	C	C
14/04/16	YVETOT	Point communal	C	C
21/04/16	BAONS-LE-COMTE	Point communal	C	C
12/05/16	YVETOT	Point communal	C	C
19/05/16	SAINTE-MARIE-DES-CHA	Point communal	C	C
09/06/16	ROCQUEFORT	Point communal	C	C
20/06/16	YVETOT	Point communal	C	C
07/07/16	VEAUVILLE-LES-BAONS	Point communal	C	C
07/07/16	YVETOT	Point communal	C	C
13/07/16	YVETOT	Point communal	C	C
21/07/16	SAINTE-MARIE-DES-CHA	Point communal	C	C
01/08/16	YVETOT	Point communal	C	C
08/08/16	YVETOT	Point communal	C	C

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : YVETOT NORD

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
07/09/16	YVETOT	Point communal	C	C
14/09/16	YVETOT	Point communal	C	C
14/09/16	YVETOT	Point communal	C	C
22/09/16	SAINT-CLAIR-SUR-LES-V	Point communal	C	C
05/10/16	YVETOT	Point communal	C	C
10/10/16	HAUTOT-ST-SULPICE	Point communal	C	C
13/10/16	SAINTE-MARIE-DES-CHA	Point communal	C	C
13/10/16	YVETOT	Point communal	C	C
17/11/16	YVETOT	Point communal	C	C
21/11/16	YVETOT	Point communal	C	C
28/11/16	VALLIQUERVILLE	Point communal	C	C
05/12/16	YVETOT	Point communal	C	C
12/12/16	YVETOT	Point communal	C	C
19/12/16	VEAUVILLE-LES-BAONS	Point communal	C	C

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
11/01/2016	597,00	0	37,20	7,30	0	0,00
18/01/2016	663,00	0	38,30	7,60	0	0,00
02/02/2016	617,00	0	40,00	7,70	0	0,21
03/02/2016	663,00	0	39,50	7,70	0	0,00
09/02/2016	701,00	0	38,90	7,50	0	0,00
02/03/2016	607,00	0	37,70	7,60	0	0,27
08/03/2016	625,00	0	37,40	7,50	0	0,00
29/03/2016	591,00	0	38,20	7,50	0	0,00
05/04/2016	611,00	0	37,50	7,70	0	0,00
14/04/2016	621,00	0	39,00	7,60	0	0,26
21/04/2016	622,00	0	37,80	7,30	0	0,00
12/05/2016	620,00	0	39,10	7,50	0	0,00
19/05/2016	665,00	0	38,50	7,50	0	0,00
09/06/2016	637,00	0	38,70	7,50	0	0,00
20/06/2016	631,00	0	38,90	7,50	0	0,00
07/07/2016	685,00	0	39,10	7,60	0	0,00
07/07/2016	668,00	0	39,20	7,60	0	0,00
13/07/2016	620,00	0	37,90	7,70	0	0,40
01/08/2016	629,00	0	38,00	7,60	0	0,24
21/07/2016	624,00	0	38,10	7,60	0	0,28
08/08/2016	620,00	0	38,10	7,70	0	0,23
07/09/2016	613,00	0	38,90	7,50	0	0,00
14/09/2016		0		7,60	0	0,21
14/09/2016		0		7,60	0	0,26
22/09/2016	631,00	0	23,30	7,60	0	0,00
05/10/2016	689,00	0	38,90	7,70	0	0,28
10/10/2016	630,00	0	38,50	7,50	0	0,00
13/10/2016	704,00	0	38,30	7,70	0	0,00

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : YVETOT NORD

Date	CDT25 µS/cm	ECOLI n/100mL	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/100mL	TURBNFU NFU
13/10/2016	662,00	0	40,00	7,70	0	0,00
17/11/2016	667,00	0	38,40	7,70	0	0,00
21/11/2016	631,00	0	39,90	7,60	0	0,39
28/11/2016	677,00	0	38,60	7,60	0	0,00
05/12/2016	634,00	0	40,70	7,70	0	0,00
12/12/2016	617,00	0	40,30	7,50	0	0,23
19/12/2016	661,00	0	39,50	7,50	0	0,00

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

UDI YVETOT NORD

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-----------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
07/09/2016	Bactéries coliformes /100ml-MS	nr/100mL	1		0

Nombre de dépassements : 1

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP HERICOURT-EN-CAUX

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFEREANCE VALEUR MINI.	REFEREANCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,02	0,08	12				2,00
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,02	0,03	12				2,00
Atrazine-déisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,04	0,07	0,09	12				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,01	0,05	5				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	2,00	2,00	2,00	1				10,00
Chlortoluron	µg/l	B	0,00	0,01	0,07	12				2,00
Chlorures	mg/L	B	22,50	22,50	22,50	1				200,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	515,00	515,00	515,00	1				
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	100	100	100	1				10000
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	100	100	100	1				20000
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	32,70	32,70	32,70	1				100,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
pH	unité pH	B	7,20	7,20	7,20	1				
Sulfates	mg/L	B	9,50	9,50	9,50	1				250,00
Tétrachloroéthylène + Trichloroéthylène	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphéométrique NFU	NFU	B	18,00	18,00	18,00	1				

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP HERICOURT F1

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,01	0,02	12				2,00
Atrazine-déisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,05	0,07	0,09	12				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	0,30	0,30	0,30	1				10,00
Chlorofururon	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Chlorures	mg/L	B	25,60	25,60	25,60	1				200,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	660,00	660,00	660,00	1				
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0	0	0	1				10000
Escherichia coli /100ml-MF	n/100mL	B	1	1	1	1				20000
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	38,20	38,20	38,20	1				100,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
pH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1				
Sulfates	mg/L	B	12,10	12,10	12,10	1				250,00
Tétrachloroéthylén+Trichloroéthylén	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	0,42	0,42	0,42	1				

CAP HERICOURT F2

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,01	0,02	12				2,00
Atrazine-désisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,05	0,08	0,10	12				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	0,30	0,30	0,30	1				10,00
Chlortoluron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Chlorures	mg/L	B	25,50	25,50	25,50	1				200,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	677,00	677,00	677,00	1				
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0	0	0	1				10000
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0	0	0	1				20000
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	37,90	37,90	37,90	1				100,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
pH	unité pH	B	7,30	7,30	7,30	1				
Sulfates	mg/L	B	12,10	12,10	12,10	1				250,00
Tétrachloroéthylén+Trichloroéthylén	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	B	0,38	0,38	0,38	1				

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP SOMMESNIL ST FIRMIN

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine-désisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,06	0,06	0,06	1				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	0,40	0,40	0,40	1				10,00
Chlortoluron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Chlorures	mg/L	B	26,10	26,10	26,10	1				200,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	593,00	593,00	593,00	1				
Entérocoques /100ml-IMS	n/100mL	B	2	2	2	1				10000
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	13	13	13	1				20000
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	38,80	39,30	40,00	3				100,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
pH	unité pH	B	7,40	7,40	7,40	1				
Sulfates	mg/L	B	12,10	12,10	12,10	1				250,00
Tétrachloroéthylèn+ Trichloroéthylèn	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	0,40	0,40	0,40	1				

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP VERT-BUISSON

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
AMPA	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Atrazine	µg/l	B	0,00	0,01	0,03	12				2,00
Atrazine-déisopropyl	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Atrazine déséthyl	µg/l	B	0,05	0,06	0,08	12				2,00
Bentazone	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				2,00
Carbone organique total	mg/L C	B	0,20	0,20	0,20	1				10,00
Chlortoluron	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	12				2,00
Chlorures	mg/L	B	26,00	26,00	26,00	1				200,00
Conductivité à 25°C	µS/cm	B	600,00	600,00	600,00	1				10000
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	B	0	0	0	1				20000
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	B	0	0	0	1				100,00
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	37,30	37,30	37,30	1				
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				
pH	unité pH	B	7,50	7,50	7,50	1				
Sulfates	mg/L	B	11,90	11,90	11,90	1				250,00
Tétrachloroéthylèn+ Trichloroéthylèn	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	B	4,60	4,60	4,60	1				

TTP DOUDEVILLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
AMPA	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,05	0,05	0,05	2				0,10
Bentazone	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T2	0,20	0,33	0,45	4		2,00		
Chlortoluron	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Chlorures	mg/L	T2	26,10	26,35	26,60	4		250,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T2	585,00	628,50	672,00	4	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0	0	0	4				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	37,80	38,85	39,90	4				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T2	7,40	7,50	7,60	4	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T2	12,10	12,10	12,10	4		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	2				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T2	28,80	28,85	28,90	4				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T2	0,00	0,00	0,00	4		0,50		1,00

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP ENVRONVILLE VERT-BUISSON

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	4		0,10		0,10
AMPA	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T3	0,06	0,06	0,06	2				0,10
Bentazone	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T3	0,00	0,15	0,30	4		2,00		0,10
Chlorofoluron	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2		250,00		
Chlorures	mg/L	T3	25,00	26,45	27,90	4		1 100,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T3	640,00	654,50	669,00	4	200,00			
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T3	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T3	0	0	0	4				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T3	36,60	38,40	40,20	4				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T3	7,50	7,60	7,70	4	6,50			
Sulfates	mg/L	T3	12,40	12,75	13,10	4		9,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2		250,00		10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T3	28,50	29,10	29,70	4				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T3	0,25	0,32	0,39	4		0,50		1,00

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP HERICOURT-EN-CAUX/ROCQUEFORT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12		0,10		
AMPA	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	24				0,10
Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,01	0,02	24				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	24				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T2	0,05	0,07	0,09	24				0,10
Bentazone	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T2	0,00	0,27	0,55	12		2,00		0,10
Chlortoluron	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	24				
Chlorures	mg/L	T2	25,40	26,90	31,30	12		250,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T2	601,00	634,33	659,00	12	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0	0	0	12				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0	0	0	12				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	36,10	37,52	38,50	12				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12				0,10
pH	unité pH	T2	7,30	7,48	7,60	12	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T2	11,80	11,97	12,20	12		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	6				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T2	28,50	30,17	32,30	12				
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T2	0,00	0,03	0,18	12		0,50		1,00

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP SOMMESNIL CLEUVILLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	6		0,10		0,10
AMPA	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T3	0,05	0,05	0,05	2				0,10
Bentazone	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T3	0,00	0,22	0,35	6		2,00		0,10
Chlortoluron	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2		250,00		
Chlorures	mg/L	T3	26,60	26,97	27,20	6		1 100,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T3	639,00	655,67	667,00	6	200,00			
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T3	0	0	0	6				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T3	0	0	0	6				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T3	37,60	39,03	40,80	6				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	6				0,10
pH	unité pH	T3	7,40	7,50	7,60	6	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T3	11,70	12,17	12,60	6		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T3	28,90	29,07	29,30	6				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T3	0,00	0,14	0,31	6		0,50		1,00

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP SOMMESNIL ST FIRMIN

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
AMPA	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine-désisopropyl	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T3	0,08	0,08	0,08	2				0,10
Bentazone	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Carbone organique total	mg/L C	T3	0,00	0,15	0,30	4		2,00		
Chlortoluron	µg/l	T3	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Chlorures	mg/L	T3	26,90	26,95	27,00	4		250,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T3	646,00	651,00	656,00	4	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T3	0	0	0	4				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T3	0	0	0	4				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T3	38,60	39,05	39,50	4				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T3	0,00	0,00	0,00	4				0,10
pH	unité pH	T3	7,30	7,35	7,40	4	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T3	12,00	12,00	12,00	4		250,00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T3	1,65	1,65	1,65	2				10,00
Titre hydrotimétrique	°f	T3	26,70	28,05	29,40	4				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T3	0,00	0,00	0,00	4		0,50		1,00

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI DOUDEVILLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	18		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	615,00	663,33	719,00	18	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	28,90	38,50	41,40	18				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,57	7,70	18	6,50	9,00		
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,13	0,50	18		2,00		

UDI FAUVILLE EST

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	18		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	619,00	658,22	717,00	18	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	18				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	38,40	39,31	40,50	18				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,57	7,80	18	6,50	9,00		
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,07	0,31	18		2,00		

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI HERICOURT NORD

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	16		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	580,00	638,13	736,00	16	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	16				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	16				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	28,50	38,64	41,00	16				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,44	7,70	16	6,50	9,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,04	0,32	16		2,00		

UDI MONTMEILLER LOUVETOT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	20		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	540,00	575,30	644,00	20	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	20				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	20				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	25,80	27,52	28,50	20				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4				0,50
pH	unité pH	T	7,20	7,30	7,40	20	6,50	9,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,06	0,45	20		2,00		

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI SOMMESNIL CLEUVILLE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	18		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	613,00	639,89	684,00	18	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	22				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	38,20	39,90	41,60	18				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	2	6,50	9,00		0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,51	7,70	22				
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,07	0,28	22		2,00		

UDI YVETOT NORD

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	66		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	591,00	640,39	704,00	66	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	70				0
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0	0	0	70				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	23,30	38,25	40,70	66				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	8				0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,58	7,70	70	6,50	9,00		
Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,00	0,09	0,40	70		2,00		

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SYN. CAUX CENTRAL

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Pour les UDI Yvetot Nord, Fauville Est, Héricourt Nord et Doudeville, il est important que les ressources d'Envronville et de Sommesnil soient automatiquement coupées en cas de turbidité supérieure à 1NFU (limite de qualité), si possible à 0,5 NFU (référence de qualité).

Toutes les ressources du syndicat étant très vulnérables vis à vis des ruissellements et des contaminations diffuses par les pesticides et les nitrates, les travaux de sécurisation doivent être engagés dans les délais les plus contraints (agrandissement de la filière de traitement d'Héricourt, interconnexions, nouveau forage). De plus, la collectivité doit poursuivre la procédure d'établissement des périmètres de protection du captage de Sommesnil et mener des actions de lutte contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation de tous ses captages.

Enfin, un dépassement ponctuel de la norme pour le carbone organique total a été constaté.

